



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



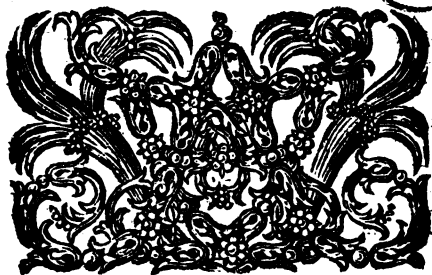
Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prorex Lugdunensis
Camillus de Neufville Collegio S.S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

MERCURE GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

F E V R I E R 1 0



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY
rue Merciere, au Mercure Galant.

M. D C. LXXXIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

540 EAST 57TH STREET

CHICAGO, ILL. 60637

TEL. 733-7321

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

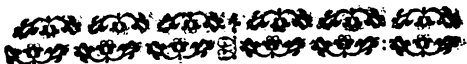
1976

1977

1978

1979

1980



LE LIBRAIRE AU LECTEUR.



E vous envoye, cher Lecteur, l'Extraordinaire d'Octobre que je vend 30. f. L'Espion Turc, il n'y a qu'un Volume que je vend aussi 30. f. Il y en aura plusieurs Volumes, c'est un Livre qui sera beaucoup recherché estant fort bien écrit & curieux. Les Mercurres se distribueront dorenavant tous les huitième de chaque mois à Lyon, le mauvais tems a esté cause:

à 2.

du retardement des Mois
passez. L'on distribuera aussi
tous les quinze jours sans
manquer, le Journal des Sça-
vans pour 6.s. chaque cahier.
Dans le Mercure de Mars je
vous enverrai un Catalo-
gue de plusieurs Livres nou-
veaux.





TABLE DES MATIERES. contenuës en ce Volume.

P <i>Rélude sur la Liberalité du Roy</i>	
<i>pour les Pauvres ,</i>	b
<i>Devises pour Sa Majesté ,</i>	8
<i>Secret d'hoter le Sel de l'eau de la</i>	
<i>Mer & de la rendre douce ,</i>	10
<i>Traité de l'Amitié ,</i>	17
<i>Regale donné à Stugart par M. de</i>	
<i>Bourgeauville.</i>	39
<i>Mort de Madame de Longueval.</i>	43
<i>Maladie de M. l'Archevesque de</i>	
<i>Lyon ,</i>	46
<i>Devise sur la Naissance de Monsei-</i>	
<i>gneur le Duc d'Anjou ,</i>	48
<i>Réioüissances faites pour cette Nais-</i>	
<i>sance en plusieurs Villes de Fran-</i>	
<i>ce ,</i>	49
<i>Histoire ,</i>	71
<i>Complimens faits au Roy ,</i>	80

T A B L E.

<i>Mort de la Reine de Portugal ,</i>	84.
<i>Refutation faite à la Réponse de la Lettre adressée aux Astrologues iudiciaires ,</i>	87
<i>Audiance des DeputeZ des Etats de Bretagne ,</i>	94.
<i>Galanterie à Madame des Houlie- res ,</i>	98
<i>Bouquet ,</i>	99.
<i>Madrigaux ,</i>	100
<i>Estrennes ,</i>	102.
<i>Estrennes à M. le Duc de Chartres ,</i>	104.
<i>Mort & abrégé de la vie de M. le Duc de Navailles ,</i>	109.
<i>Mort de Mademoiselle de Tinne- bat noyée sur la glace ,</i>	118.
<i>Mort du Doge de Venise & tout ce qui s'est passé à l' Election du nou- veau ,</i>	119.
<i>Balades nouvelles de Madame des Houlières & de M. le Duc de S. Aignan .</i>	156.

T A B L E.

<i>Divertissement donné à Madame la Dauphine par ce même Duc, 164</i>	
<i>Madrigal Italien adressé au mesme Duc ,</i>	170
<i>Agrément de la Charge de Premier Valet de Chambre de Madame la Dauphine , donnée à M. de Chenede ,</i>	171
<i>Départ de M. le Marquis de Cheverny , pour se rendre auprès de l'Empereur ,</i>	173
<i>Abjurations ,</i>	ibid.
<i>Morts ,</i>	175
<i>Professions ,</i>	176
<i>Mariage ,</i>	179
<i>Festes Galantes ,</i>	181
<i>Liberalitez du Roy ,</i>	188
<i>Réponses aux Feuilles du Mois de Fevrier ,</i>	192
<i>Relation de ce qui s'est passé à la Haye touchant les Deputez d'Amsterdam ,</i>	233
<i>Mariage de M. le Comte de Cha-</i>	

T A B L E.

<i>Stillon ,</i>	245
<i>Mort de Madame la Marquise d'Effiat ,</i>	247
<i>Mort du Venerable Frere Fiacre ,</i>	248
<i>Enigme ,</i>	249
<i>Autre Enigme ,</i>	250
<i>Comedie Françoise ,</i>	252
<i>Lettre circulaire de Messieurs d'Am- sterdam ,</i>	253

Fin de la Table.



L I V R E S N O U V E A U X

*qui se trouveront à Lyon chez le Sieur
AMAULRY ; depuis l'année 1678.
jusqu'à présent.*

R A T I Q U E de Piété, ou les condui-
te pour tous les jours de l'année, sui-
vant les Maximes de l'Evangile par
le R. Pere le Maistre de la Compagnie de
I E S U S, 12. 2. vol. 30. sols.

L'Art Poétique du Pere Lamy, 12. 30. sols.

Nouveaux Plaidoyez de M. Patru, in 4. 40. s.

Le Comte d'Essex, Tragedie de l'illustre
M. de Corneille le jeune, 12. 15. sols.

Les Nobles de Province, Comedie de
Monsieur de Haute Roche, 10. sols.

Le Comte d'Ulfeld, 12. 10. sols.

Memoires du Marquis d'Almachu, 12.
2. vol. 20. sols.

Les Livres de S. Augustin de la maniere
d'enseigner les principes de la Religion, 12.
2. livres.

Remarque sur un Ecrit dicté à Douay, 12.
30. sols.

La Princesse de Cleves, 12. 4. vol. 5. l.

— Idem la Critique, 12. 30. sols.

— Idem la Contre-Critique 20. sols.

Nouvelles Amoureuses & Galantes, 12. 30. s.

Heures en Vers de l'incomparable Sieur
de Corneille l'ainé, 12. fig. 3. livr.

La Discipline de l'Eglise du P. Thomas-
sin, fol. 3. vol. 45. livr.



Catalogue.

Architectüre Navale, 4. 6. livres.

De Lazarille de Tornes, Traduction nouvelle, 12. 2. vol. 40. sols.

Ieu Royal de la Langue Latine avec les Cartes, 8. 40. sols.

Nouveau jeu de Carte du Blazon, 30. s.

Histoire de la Chancellerie par Monsieur Tessereau, fol. 15. livr.

Capitularia Regum Francorum Auctoris Steph. Baluz, fol. 2. vol. 30. livr.

Sentences & Instructions Chrestiennes, tirées des Oeuvres de S. Augustin, par le Sieur Laval, 12. 7. vol. 15. livr. 15. sols.

Phedre & Hippolire, Tragedie, 12. 15. s.

Origine des Guerres par P. Linace de Vaucienne, 12. 2. vol. 3. livres.

Origine des François, 12. 2. vol. 3. l.

Histoire du Schisme d'Angleterre, 12. 2. vol. 3. livr.

Conseil de la Sagesse, 12. 2. vol. 3. livr.

Conversion des Pecheurs, 12. 2. l.

Methode de la Penitence, 12. 2. livr.

Maldonat. de Sacramentis, fol. 9. livr.

L'Art de Parler, 12. 30. sols.

L'Avocat des Pauvres de M. Thiers, indouze, 2. livres.

Recherches de la Verité, 12. 3. vol. 6. livr.

— Idem in quarto, 8. livr.

Oeuvres de Poisson, 12. 40. s.

Nouveau Recueil de Comedies, 12. 20. s.

Theodori de Pœnit. 4. 2. vol. 19. livres,

Medecin à la Censure, 12. 30. sols.

Recueil de l'Academie, 12. 7. vol. 10. livr. 20. sols.

Correction fraternelle, indouze, 2. l.

Idée de la Morale Chrestienne, 12. 2. v. 3. l.

Catalogue.

Prince de Perse, Nouvelle Historique, 12.
10. sols.

La Rivale, Nouvelle Historique, 12. 10. s.

Oeuvres de M. d'Andilly, fol. 3. volumes 45. l.

La Vie de Sainte Gertrude, 8. 4. livr.

Union des Ecclesiastiques avec les Religieux, 8. 20. sols.

Exposition du S. Sacrement par M. Thiers, 12. 2. vol. 4. livr.

Methode de la Geographie par le Sieur Robbé, 12. 2. vol. 4. livr.

Hist. du Gouvernement de Cistaux, in-quarto, 6. livres.

Vie de Jesus-Christ par M. l'Abbé S. Real, in-quarto, 4. livr. & indouze, 30. sols.

Defence de l'ancienne Tradition des Eglises de France, indouze, 40. sols.

Astrée, 12. Nouvelle Traduction,

Methodus Historiarum Anatomico Medicarum, 12. 30. sols.

Heroïne Mousquetaire, indouze, 4 vol. 40. sols.

Iolande de Sicile, indouze, 2. vol. 20. sols.

Voyage de Fontainebleau, 10. sols. De M. de Preschac.

Ambitieuse Grenadine, indouze, dix sols.

Comte d'Essex, 12. 2. vol. 20. sols.

Les Preceptes Galands de M. Ferrier, indouze, 25. sols.

Nouvelles & faciles instructions pour réunir les Eglises Pretendues Reformées, 12. 30. s.

* 2

Catalogue.

Reflexion Chrestienne sur les Principes de la Morale, 12. 30. sols.

Consolateur Chrétien, ou Recueil de Lettre, indouze, 30. sols.

Vie de S. Ambroise par M. Herman, in-quarto, 8. livres.

Nouvelles de Miguel de Cervantes, indouze, 2. vol. 3. livr.

Hist. des Amazones, 12. 2. vol. 20. sols.

• Les Promenades de Livri, 12. 2. vol. 20. s.

Merouë fils de France, 12. 10. sols.

Alfrede Reyne d'Angleterre, 12. 10. sols.

De l'Origine des Romans de Monsieur Huet, indouze, 30. sols.

D. Iuan d'Autriche, indouze, 30. sols.

Memoires d'Hollande, indouze, 30. sols.

Conduite du Sage, indouze, 2. vol. 3. livr.

Remarque sur la Theologie Morale de M. Genest, approuvé par M. de Grenoble, 12. 2. vol. 40. sols.

La veritable forme du Sacrement de l'Eucharistie, de M. Arnaut, 8. 30. sols.

L'Academie des Sciences & des Arts pour raisonner de toutes choses, 12. 3. v. 4. l. 10. s.

• Oeuvres de Grenade, fol. 2. vol. de Girard 24. livres.

Critique du Voyage de Grece de M. Spon, Medecin & Antiquaire, indouze, avec une Carte en taille douce, 30. sols.

Le Pilote de Londe-Vive, ou les Secrs du Flux & Reflux de la Mer, contenant XXI. Mouvements & du Point fixe d'un Voyage abregé des Indes, & de la Quadrature du Cercle, compotez sur les Principes de la Nature, nouvellement decouvertes, & mis en

Catalogue.

lumiere par Mathurin Eyquem, Sieur du Martineau; Outre que ce Livre montre par des Systemes nouveaux, faciles & dont on n'a jamais parlé, ces points qu'il est sçavant, curieux, & plaisant à lire. Les Doctes en choses naturelles croient qu'il montre la Medecine Universelle sous des figures & des principes familiers, ce qui luy donne de la reputation, ce Livre est indouze, imprimé à Paris, & se vend 36. sols, relié.

LIVRES NOUVEAUX de l'Année 1679.

LA Noble Venitienne, & le Nouveau Jeu de la Bassete, par M. de Preschac, 12. 10. s.

Nouvelle Galantes du temps, contenant la Jalouse Flamande, & le Mary heureux Amant, de Monsieur de Preschac, 12. 10. sols.

Les Exilez de Madame de Ville-Dieu, tout rechangé & augmenté de deux Volumes in-12. 6. v. impression de Paris, ils se vendent 6. l.

— Idem impression de Lyon, bien imprimé, les 6. vol. reliez en 3. 45. sols.

Les 5. & 6. Tom. separez se vend 20. sols.

Hist. du Serrail, aussi nouvelle Edition, augmenté d'un tiers, 12. 6. vol. 6. l.

Dissertationes Philosophicæ in 12. 20. s.

Nouvelle Ameriquaine, Histoire veritable, indouze, 2. vol. 20. sols.

Le Nouveau jeu de l'Ombre, 12. 10. sols.

La Princesse de Montpensier, indouze, de l'Authcur de la Princesse de Cleves, avec des vers à la fin sur la Paix, par M. de Conneille l'Aîné, 12. sols.

Catalogue.

Les Oeuvres Chrestiennes & Spirituelles
de M. l'Abbé de S. Cyran, 12. 4. vol. 6. livr.

Le 4. Tome se separe, indouze, 30. sols.

Le Journal des Saints du R. P. Grosez de
la C. de Iesu, reveu, corrigé & augmenté,
nouvelle Edition, indouze, 3. vol. 50. sols.

Le vray Devot consideré à l'égard du Ma-
riage, & des peines qui s'y rencontrent, in-
douze, 20. sols.

Le troisiéme Tome du Roman Comique de
Monsieur Scaron, par M. de Preschac, 12. 30. f.

Traité des Superstitions selon l'Ecriture
sainte. Les Decrets des Conciles, & les sen-
timens des Saints Peres & des Theologiens,
par M. Thiers, indouze, 40. sols.

Histoire de Theodose le Grand, 3. livres.

Voyage de la Terre Sainte, avec des remar-
ques pour l'intelligence de la sainte Ecri-
ture, indouze, 3. livr.

Nouveaux Elemens des Sections Coni-
ques, lieux Geometriques, &c. par l'Acade-
mie Royales des Sciences, indouze, 50. sols.

Traitez de Mechanique, de l'Equilibre des
Solides & des Liqueurs, du P. Lamy, 12. 30. f.

Le Courier d'Amour, indouze, 10. f.

L'Education des Filles, 12. 40. sols.

Casimir Roy de Pologne, Histoire verita-
ble & nouvelle, indouze, 2. vol. 25. f.

Le Triomphe de l'Amitié, par Monsieur
de Preschac, 12. 10. sols.

Voyage de Monsieur Pirard de Laval aux
Indes Orientales, Maldives, Moluques, &
au Bresil, & les divers accidens qui lui sont
arrivez, inquarto, 6. livres.

Catalogue.

Hist. Sainte de Gautruche , 12. 4.vol. 6.l.

Cassiodori Opera, fol. 2.vol. 15.l.

DiCTIONNAIRE Pharmaceutique , ou plurôt
Apparat Medico-Pharmaco Chymique , ou-
vrage curieux pour toutes sortes de Person-
nes , utile aux Medecins, Apoticaire & Chi-
rurgiens , & tres-necessaire pour l'avance-
ment & l'instruction des jeunes Gens , qui
s'addonnent à la Profession de la Pharmacie,
& particulièrement de ceux qui ne possèdent
pas pleinement la Langue Latine, par le Sieur
de Meuve Docteur en Medecine, Conseiller
& Medecin ordinaire du Roy, in-octavo,
2. vol 3.l. 10.sols.

Réponse à la Critique publiée par Monsieur
Guillet , sur le voyage de Grece de Jacob
Spon, avec quatre Lettres sur le mesme sujet.
Le Journal d'Angleterre du Sieur Vernon , &
la Liste des Erreurs commises par M. Guillet
dans son Athenes Ancienne & Nouvelle , in-
douze, 10. sols.

Regles de la Discipline Ecclesiastique, re-
cueillies des Conciles des Synodes de Fran-
ce, & des Saints Peres, indouze, 30. sols.

Instructions Chrestiennes sur le Mariage
& sur l'éducation des Enfans, 12. 30.sols.

La Vie de S. Ignace, par le P Behour Iesuite.

La Foy des derniers siecles , du Pere Ra-
pin, indouze.

Methode pour converser avec Dieu, de
l'Autheur du Conseil de la Sagesse.

La Hardie Messinoise, 12. 12. sols.

Dom Sebastien Roy de Portugal, 12. 15 s.

Relation curieuse de l'état present de la
Russie, indouze, 40.sols.

* 4

Catalogue.

Arithmetique de le Gendre, in quarto, nouvelle Edition augmentée, 13. l. 10. sols.

Amours des grands hommes, de Mademoiselle de Ville-Dieu, 12. 6. vol. reliez en trois, 45. sols.

L'Histoire d'un Esclave qui a esté quatre années prisonnier, 10. sols.

Origine du Blazon du Pere Menestrier, indouze, 2. vol. 4. livres.

Memoire de l'Empire Ottoman, indouze, 2. vol. 20. sols.

Lettres Portugaises, avec les Réponses, indouze, 2. vol. 20. sols.

Histoire de la Reünion de Portugal, indouze, 2. vol. 4. livres.

Crispin Precepteur, Comedie, 12. 15. sols.

Les Nouvelles de la Reyne d'Angleterre, indouze, 2. vol. 20. sols.

La Ville & Republique de Venise, in 12. Ce n'est pas l'Histoire de Venise de Nani, c'est l'Histoire de la Ville & Republique de Venise, tres-bien écrit, 40. sols.

La Devotion vers nôtre Seigneur I E S U S-CHRIST, pour servir de lecture à l'Homme d'Oraison pendant tout le cours de l'année par le Reverend Pere Noël, 4. 3. vol. 16. l.

Recueil de diverses Retraites, premiere, sur la qualité d'Enfant de Dieu; La seconde, sur l'Habitude de la presence de Dieu; La troisieme, sur le dépouillement du vieil Homme, indouze, 30. sols.

LIVRES NOUVEAUX de l'année 1680.

LA veritable Devotion envers la Sainte Vierge, établie & défendue par le Pere

Catalogue.

Craffet Iesuite, in quarto, 5. livres.

La Devineresse ou le faux Enchantement, par l'Autheur du Mercure Galant, indouze, avec neuf figures, 30 sols

Le Chrestien qui veut estre sauvé, 24. 20. f.

L'Illustre Parisienne de Monsieur de Preschac, indouze, 2.vol. 20. sols.

Histoire de la Conqueste d'Espagne par les Maures, indouze, 2.vol.

Des obligations des Ecclesiastiques, tirées de l'Ecriture sainte & des Saints Peres de l'Eglise & de S. Chrysostome, 12. 40. sols.

Le Journal Amoureux par Madame de Ville-Dieu, indouze, 6.vol. relié en trois, 45. f.

Federic Prince de Sicile, 12. 3. vol. 30. f.

Lettre d'un Ecclesiastique à un Ministre de la Religion Pretendue Reformée pour servir de Réponse à diverses Questions qui luy ont esté faites par ce Ministre dans lesquelles il traite & prouve plusieurs Points importants de la Religion, par la doctrine de S. Cyprien, avec une Dissertation du mesme Ecclesiastique, & d'un des principaux du Consistoire de Charanton & une liste tres-curieuse des Evêques de Rhodes & de Vabres, 12. 12. sols.

Adelaïde de Champagne, 12. 4. vol. 40. f.

Le Conte Genevois, indouze, 10. sols.

Cleon ou le parfait confident, 12. 10. f.

La Valise ouverte, in 12. Preschac, 10. f.

Le Voïage du Royaume de Congo, 12. 20. f.

Reflexions sur la Misericorde de Dieu de Madame la Valiere.

Les Madrigaux de M. la Sabliere, 12. 12. f.

Les Peintures Sacrées de la Bible, indouze, 3. vol. 4. livres 10. sols figures.

* 5

Catalogue.

Le Gridelin, dédié à Madame, la Dauphine, de Preschac, indouze, 10. sols.

Memoires touchant la Religion par Monsieur du Plessis Praslin Evêque de Tournay, indouze, 2. vol. 30. sols.

Le Voyage de la Reyne d'Espagne, indouze, 2. vol. Preschac. 20 sols.

Conversations sur divers sujets par Mademoiselle Scudery, indouze. 2. vol. 50. s. de Lyon, & 6. livres de Paris.

Projet de Conference sur diverses matieres de Controverse, 12. 30. sols.

Les Nouvelles de Dona Maria de Zayas, traduit de l'Espagnol en François, 12. 5. v. 6. l.

La Vie & Actions de Monsieur l'Evêque de Munster, indouze, 20. sols.

Les Pensées pieuses, troisième Edition, 5. s.

Le Quinte Curce de Vaugelas de Monsieur d'Ablancourt, Nouvelle Edition, in 12. 2. vol. grosse lettre, 4. livres.

Eclaircissement Apologetique de la Morale Chrestienne, touchant le choix des Opinions avec des Reflexions sur des Remarques du Sieur I. Remonde, composé par l'ordre, de M. l'Evêque de Grenoble, 12. 3. l.

Le Nouveau Praticien François, in quarto, 4. livr.

Les Devises du R. P. Menestrier, in 8. 2. v. 5. l.

Les Dominicales de Texier, in 8. 2. vol. 6. l.

— Idem les Panegyriques, oct. 2. vol. 6. l.

Les Ceremonies Nuptiales de toutes les Nations, indouze, 20. sols.

Reflexion sur l'Oraison, 12. 20. sols.

Horlogiographie du Pere Feuillant de la Magdelaine, nouvelle Edition, in octavo, figures 3. livres.

Catalogue.

Le Comte de Richemont, Histoire Galante, indouze, 12. fols.

Les Memoires Galans ou les Amours d'une personne de qualité, 12. 12. fols.

Description de la France de du Val, 12. 20. f.

Revolutions de l'Estat Populaire en Monarchie, par le Different de Cesar & de Pompée par Monsieur de Martignac, 12. 20. fols.

Antonij Dadini Altasserræ, Notæ & Observationes in Anastasium de vitis Romanorum Pontificum, in 4. 50. fols.

Le Voyage d'Italie, nouveau avec deux Listes des Scavans & Curieux de toute l'Italie par Monsieur Spon, Docteur en Medecine de Lyon, indouze vingt fols.

Lettres Chrestiennes & Spirituelles de M. Varer Grand Vicaire de feu M. de Condren Archevêque de Sens, in 12. 3. vol. 6. livres.

Traité de la Grandeur en general, qui comprend l'Arithmetique, l'Algebre, l'Analyse, & les principes de toutes les Sciences, qui ont la grandeur pour objet par le P. Lamy de l'Oratoire, indouze, 40. fols.

Dictionarium novum Latinum & Gallicum, par Monsieur l'Abbé d'Anet pour Monseigneur le Dauphin, augmenté d'un tier à cette nouvelle Edition, & mis le tout par ordre Alphabetique, in quarto, 6. livres.

Origine des Noms par Monsieur la Roque, indouze, 30. fols.

Theatre des beaux Esprits. 12. 2. vol. 40.

Histoire de Venise de Nani, traduit par Monsieur l'Abbé Tallement, 12. 4. vol. 10. f.

Semaine Sainte de la bonne Traduction de toutes grandeurs.

Catalogue.

Instructions Spirituelles pour la guerison
& la consolation des Malades par Crasset,
12. 2. vol. 3. livres.

LIVRES NOUVEAUX de l'Année 1681.

Les Satyres de Juvenal, in 12. 2. vol. Tra-
duction nouvelle, Paris, 5. livres, &
de Lyon, 50. sols.

Le Grand Soliman, Tragedie, 12. 15. sols.

L'Eglise Romaine reconnuë toujours des
Lutheriens, pour vraye Eglise de Iesus, in-
octavo, 40. sols.

Institutiones Iuris Canonici. par Monsieur
de Roye, in 12. 40. sols.

La Comete, Comedie, 15. sols.

Instruction Chrestienne sur les Mysteres de
Nostre Seigneur Iesus-Christ Nouvelle Edi-
tion, augmentée & corrigée en beaucoup
d'endroits in 8. 5. vol. 18. f.

Moyens de se guerir de l'Amour, Conversa-
tion galante, indouze, 15. sols.

Traité du droit de Chasse, 12. 20. sols.

Zaide, Tragedie par Monsieur l'Abbé la
Chapelle, 12. 15. sols.

De Marci Opuscula, in octavo 3. livres.

Cosmographie aisée contenant la Sphere
Pusage du Globe Terrestre, & la Geographie
en faveur de la Noblesse, 12. 30. sols.

La Vie du Pere Charles Spinola, de la
Compagnie de Iesus, 12. 25. sols.

La Douce & Sainte Mort, par le P. Crasset,
de la Compagnie de Iesus, 12. 30. sols.

La Science & Pratique du Chrestien par
Monsieur Roudon, 12. 20. sols.

Catalogue.

La Philosophie des Gens de Cour , 12.

Discours sur l'Histoire Universelle, à Monseigneur le Dauphin, pour expliquer la suite de la Religion, & les changemens des Empires, depuis le commencement du Monde, jusques à l'Empire de Charlemagne, par M. Bossuet, Evêque de Condom, in 12. 3. livres.

Les Carrosses d'Orleans, Comedie, par Monsieur l'Abbé la Chapelle, 12. 15. sols.

Philosophia Vetus & Nova ad usum Scholæ accommodata, par Monsieur l'Abbé Colbert, augmenté d'un tiers en cette nouvelle Edition, 12. 6. vol. 9. livres.

Les Lettres de M. de Bongars, Latin François, Nouvelle Edition, 12. 2. vol. 3. livres.

Histoire d'Henry I V. 12. Nouvelle Edition, 40. sols.

Methode pour lire Chrétieusement les Poëtes suivant l'Ecriture Sainte & les Peres, du Pere Tomassin, 8. 3. vol. 10. livr. 10. sols.

Poësies & Pensées Chrétiennes, par Monsieur l'Abbé Goussaut, 12. 30. sols.

Discours prononcé par Monsieur de Lannay, Advocat en Cour, indouze, 15. sols.

Le Virgile, traduit par Monsieur l'Abbé de Martignac, avec plusieurs figures en tailles douces, 3. vol. 6. livres.

La Vie du Duc de Guise, in 12. 30. sols.

Ammiani Marcellini Opera, fol. 12. livres.

Un nouvel Horace, de M. Acier, avec des Remarques, indouze, 3. vol. 6. l. 15. sols.

L'Homere, Traduction nouvelle par M. l'Abbé de la Valterie, en 4. vol. 12. 10. l.

Discours du Chevalier Digbi de sa Guérison des Playes par la Poudre de Sympar

Catalogue.

thie , nouvelle Edition, indouze, 30. sols.

Cicutæ Aquaticæ Historia, & Noxæ Commentario illustratæ à Iacobo VVepphero , Med.Doct.Scaphusiano, inquarto 2.liv.

La Princesse de Fez , 2.vol. 12. 1. livre.

Le beau Polonnois , par Monsieur de Preschac , 12. 10. sols.

Remedes Charitable , de Madame Fouquet , augmentez d'un tiers en cette nouvelle Edition, 20. sols.

Les Caprices de l'Amour , par Mademoiselle de Villedieu, 2.vol. 1. livre.

Artifices des Heretiques, 12. 2.livres.

La Comparaison de Thucydide & de Titæ-Live, du P.Rapin, indouze, 30. sols.

Memoires du Chevalier de Terlon, 2.v.3.l.

Mariage du Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal, par l'Autheur du Mercure Galant, 12. 20. sols.

Les Entretiens Galans, 2. vol. 12. 30. s.

Representations en Musique , du P. Menestrier, 12. 30. sols.

Traité de la Closture des Religieuses , de Monsieur Thiers, indouze, 40. sols.

Ecclesiæ Græcæ Monumenta, Tomus secundus, Studio atque Opera Ioannis Baptistæ Cotelierij, inquarto 6.l.

La Circé de Jean-Baptiste Gelly, traduit en François, indouze, 30. sols.

La Methode Latine de ces Messieurs , nouvelle Edition augmentée, octavo, 4. liv.

La Beauté de l'Esprit, comparée à celle du Corps, Traduction nouvelle, 20.sols,

Le Messager Celeste , Extraordinaire de M.de Blegny, 30. sols.

Catalogue.

La Duchesse de Milan de Monsieur de Preschac, indouze, 10. sols.

Des Ballets anciens & modernes selon les Regles du Theatre, du P. Menestrier, 12. 30. s.

La Vie de Christophle Colomb, avec la Découverte qu'il a faite des Indes Occidentales, vulgairement appellées le Nouveau Monde, 2. vol. in 12. 3. livr.

Les Lettres Familières de Monsieur Conrad à Monsieur Felibien, 12. 30. sols.

Le Prudent Voyageur, 12. 3. vol. 4. l. 10. s.

Homelies sur les Dimanches & Fêtes de l'Année, par feu M. Godcau, in 4. 6. livr.

Les Preuves de Noblesse du R. P. Menestrier, indouze 2. vol. 4. livres.

Crispin bel Esprit, Comedie, 12. 15. sols.

Les fragmens de Moliere, 12. 15. sols.

Theophili Antecessoris Institutionum, Libri quatuor, Auctore Doujacio, 12. 2. vol. 4. l.

Marie d'Anjou Reyne de Majorque, du Sieur S. Bremont Auteur du double Cocu, 12. 4. vol. 40. sols.

Lettres de Monsieur le Chevalier de Méré, indouze, 2. vol. 4. livres.

La Comtesse de Salisbury, Nouvelle d'Angleterre, 2. vol. indouze, 20. sols.

L I V R E S N O U V E A U X *de l'Année 1682.*

L Es Poësies d'Anacreon & de Sapho, Traduites de Grec en François, avec des Remarques, par Mademoiselle le Fevre, indouze, Grec & François, 45. sols.

Catalogue.

Poëme du Quinquina, de Mr. de la Fontaine, 12.
45. sols.

Peresius super Institutiones, 12. 40. f.

La Cleopatre, Tragedie de Mr. de la Chapelle, 12.
35 sols.

Le Grand Hercule, Tragedie, 12. 15 f.

Nouvelle explication de la Gangrène, proposée
& demandée par Messieurs de l'Academie de Paris,
inOctavo, 20. f.

Histoire de Mahomet, second Empereur des Turcs,
par Mr. Guillet, 12. 2. vol. 4. f.

Nouvelle Methode Grecque, nouvelle Edition,
inOctavo, 4. livres.

La connoissance certaine, & la prompte & facile
guerison des fievres, avec les particularitez, & utile
sur le Remede Anglois, par Mr. de Blegny, 12. 30. f.

Morini Antiquitates Eccl. Orientatis, 8. 3. l. 10. f.

Le Commerce Galant, ou Lettre rendre & Galante
de la jeune Iris & de Timandre, 12. 3 l.

L'Histoire de Mahomet IV. treizième Empereur
des Turcs, traduit de l'Anglois du sieur Ricaut, par
le sieur de Rozemont, 12. 4. vol. 9 l.

Histoire de Vscques, 12. 40. f.

Reflexions sur le Portrait du Roy, par Mr. Maré-
chal Avocat en Parlement, indouze, 12. f.

La Duchesse d'Etramene, 12. 2. vol. 25. f.

Histoire de la Ville & de l'Estat de Geneve, par
Mr. Spon, 12. 2. vol. revu, corrigé & augmenté,
nouvelle Edition, avec plusieurs figures en tailles
douces, 50. f.

Le fameux Voyageur de Monsieur de Prescha-
indouze, 20. f.

*Epistolarum Innocentij III. Romani Pontificis libri
undecim, accessit Gesta ejusdem Innocentij, & prima
collectio Decretalium composita a Rainerio Diacono, &
Pompasiano aut. Stephano Balusio*, fol. 2. vol. 24 l.

Histoire des Edits de Pacification, & des moyens
que les Prétendus Reformez ont employez pour les
obtenir, contenant ce qui s'est passé de plus remar-
quable depuis la naissance du Calvinisme jusqu'à
présent, avec la réponse à un nouveau Libelle, intitulé
Les derniers efforts de l'innocence affligée, par le

Catalogue.

fieur Soulier Prêtre. Ce Livre est tres-curieux & ſçavamment écrit, 8. 3. l.

Les Saints des Mois qui ſervent aux Congregations par billets par le R. Père Groſez de la Compagnie de Jeſus 45. ſ. la main.

Academie Galante, 12. 30. ſ.

Recueil des Edits, Declarations & Arreſts, qui ont eſté donnez ſur diverſes occurrences concernant la juſtice, depuis le premier de Janvier 1678. juſques au dernier de Mars 1682.

Traité de l'Euchariftie, ou Réponſe à l'Ecrie de M. Claude Miniſtre de Charanton, ſur la preſence Réelle, indouze, 20. ſ.

Les Voyages de Jean Struys, en Moſcovie, en Tartarie, en Perſe, aux Indes, & en plufieurs autres Païs Etrangers, accompagnez de Remarques particulières ſur la Qualité, la Religion, le Gouvernement, les Coſtumes & le Negoce, &c. avec la Relation d'un naufrage, dont les ſuites ont produits des effets extraordinaires, en 3. vol. indouze, avec 29. figures en taille douce, 4. l.

Relation de la Riviere des Amazones, traduite par Mr. de Gomberville, de l'Academie Françoisé, avec une Diſſertation ſur la meſme Riviere, pour ſervir de Preface, indouze, 4 vol. 4. l.

Zelonide Princeſſe de Sparte, Tragedie, 12. 20. ſ.

La Rue S. Denis, Comedie, 12. 15. ſ.

L'Hilloire de Dom Quichot de la Manche, traduction nouvelle, avec 18. fig en taille douces, 6. l.

Traité de la Communion ſous les deux Eſpeces, par Meſſire Benigne Boſſuet Evêque de Meaux, indouze, 45. ſ.

Sentences & Inſtructions Chrétiennes, tiré des Oeuvres de S. Jean Chryſoſtome, par le ſieur de Laval, indouze, 2. vol. 4. l. 10. ſ.

Trois Traitez de Controverſes, par M Mainbourg, indouze, 45. ſ.

Abregé de la nouvelle Methode Grecque, par ces Meſſieurs, indouze. 30. ſ.

De l'Ame des Plantes, de leur naiſſance, de leur nourriture, & de leurs progrez, Eſſay de Phyſique, par Monſieur de Du, Docteur en Medecine

Catalogue.

de Montpellier, indouze, 15. sols.

Le nouveau Praticien François, de Mr. de Ferriere, 4. 5. liv.

Les Instituts de Iustinian, par Mr. de Ferriere, indouze, deux vol. 4. liv.

Histoire des Mazures de l'Abbaye Royale de l'Isle Barbe les Lyon, par Mr. le Laboureur, 4. 2. vol. 6. liv.

Theatre de la Turquie, où sont représentées les choses les plus remarquables qui s'y passent aujourd'hui, touchant les Mœurs, le Gouvernement, les Coutumes & la Religion des Turcs, 4. 6. l.

Nouvelle Methode pour dresser les Chevaux en suivant la Nature, & mesme la perfectionnant par la fabrilite de l'Art, par Mr. Soleisel, 4. 4. l.

Ceremonie des Juifs, nouvelle Edition augmentée de plus de la moitié, indouze, 40. f.

La Querelle des Dieux, sur la Grossesse de Madame la Dauphine, indouze, 20. f.

Journée memorable des François, indouze, 2. v. 3. l.

Vie des Saints, 4. de Messieurs du Port Royal, 5. l.

Voyage d'Italie, par Lassel, indouze, 2. vol. augmenté, 3. l.

Les œuvres de Messieurs de Corneille, indouze, 9. vol. nouvelle Edition, 18. livres.

Le Chrétien en solitude, par le Pere Crasset, indouze, 40. f.

Art de Prescher à un Abbé, 5. f.

Le Predicateur Evangelique, indouze, 5. vol. 9. l.

Oeuvres Posthumes de M. Rohault, 4. contenant les Elemens d'Euclide, la Geometrie Pratique, le Mechaniques, la Perspective, & l'Arithmetique, 10. l.

Ecclaircissemens sur le Discours de Zachée à Iesus-Christ, indouze,

Caracteres de l'Homme sans passions selon les sentimens de Seneque, indouze, 30. f.

L'Art de tracer des Cadrans, par Mr. de la Hire, 30. sols.

Des Offices de Indicature en general, par Mr. Bordon, indouze, 30. f.

Poësies nouvelles, indouze, 1. l.

Hist. de Baviere, par Mr. le Blanc, 12. 4. vol. 6. l.

Catalogue.

Lettres sur la necessité de la Retraite, écrites à diverses personnes, par le Pere le Valois, Iesuite, indouze, vingt sols.

L'Optique, divisée en trois Livres, où l'on demontre d'une maniere aisée tout ce qui regarde premierement la Propagation & les proprietéz de la lumiere. 2. la Vision. 3. la figure & la disposition des verres qui servent à la perfectionner, par le Pere Hugo Iesuite, indouze, 30. s.

Controverses familiares où les Erreurs de la Religion Pretendue Reformée sont refutées par l'Ecriture, les Conciles, les Peres, divisées en trois Parties. I. Qu'ils n'ont point de regle de Foy. II. Qu'ils sont hors de l'Eglise. III. De la Transubstantiation de la primauté des Saints Peres, & de la Visibilité de l'Eglise, indouze, 40. sols.

Heures nouvelles imprimées par ordre de Madame la Dauphine, sans renvoy, seconde Edition, augmentée, 40. s.

Memoires sur la grace du Pere Thomassin, 4. 9. l.

La Vie de sainte Genevieve, par le Pere Allemand, indouze, 1. l.

Histoire des Guerres Civiles de Grenade, indouze, 3. vol. 4. liv.

Les Conférences de Cassien, 8. deux vol. 3. l.

LIVRES NOUVEAUX de l'année 1683.

Conférences de Mr. de Luçon, tres-bien imprimées à Lyon, 12. 3. vol. 3. l. 15 s.

Moyen facile pour vivre cent ans, 1. l. 10. s.

Histoire du Triumvirat, 12. 3. vol. 4. l. 10. s.

Memoires de Mr. de Crœt, indouze, 2. vol. 3. l.

Comedie de la Rapinierie, indouze, 1. l.

Summa Christiana seu Orthodoxa Morum Disciplina opera studio & boni Meibesij Predicat. Doct. Sorb. fol. 2. vol. 24. l.

Vie réglée dans le monde, indouze, 2. l.

Traité de l'organe de l'ouye, avec plusieurs planches de Mr. Duvernay, 12. 3. l. 10. s.

Catalogue.

La vie de Madame Helvét, femme d'un Conseiller au Parlement de Paris, qui est morte à l'âge de 37. ans en odeur de sainteté, 8. 3. l.

Les Recherches curieuses d'Antiquitez, conten:ës en plusieurs Disertations sur des Medailles, Bas-reliefs, Statuës Mosaïques, & Inscriptions antiques, enrichies de plusieurs figures en taille douce, par Mr. Spon, 4. 6. l.

Oeuvres de Mr. Boileau, augmentées d'un quart indouze, 3. liv.

La Theologie Morale de Mr. de Genet, 6 vol. 12. augmentée d'un quart, 9. l. Les 5. & 6. vol. se vendent dans la même Boutique, 3. l.

Preuves & préjuges pour la Religion Catholique, de Mr. Diirois, 4. 5. l.

Depouille des Curez, par Mr. Thier, 12. 2. l.

Le Theologien dans la Conversation avec les Sages & les Grands du monde, par l'Auteur du Conseil de la Sagesse, 4. 6. l.

La Maladie Venerienne de Mr. de Blegny, 12. 3. vol. 4. l. 10 f.

La Description de l'Vnivers, avec 700. figures, 4. 5. vol. 27. l.

Conferances de Mr. de Meaux avec le ministre Claude, 12. 2. l. 5. f.

La Politique des Amans, 12. 2. vol. 3. l.

Artaxerce, Comedie, 12. 15 f.

Le Voyage de Provence, contenant les Antiquitez & Histories Galantes, 12. 2 vol. 10 sols.

L'Institution des Novices par S. Bonaventure, & ou les personnes du monde pourront trouver des solides instructions, indouze, 2. vol. 3. l.

Lettres diverses de l'Auteur du Dialogue des Morts, 12. 1. l. 10. f.

Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire, avec des scrupules sur le stile, 12. 30. f.

L'excellence de la Langue Françoisse, 12. 3. vol. par Mr. Charpentier, de l'Academie Françoisse, 6. l.

Nouveau Etat de la France, avec la maison de Monseigneur le Duc de Bourgogne, 12. 2. vol. 3. l. 10. f.

Les Césars de l'Empereur Julien, traduit du Grec, avec des remarques, & des preuves illustres par les

Catalogue.

Medailles, par Mr. Spaheim, avec plusieurs figures en taille douce, 4. 10.l.

Mademoiselle Dallençon, Nouvelle Galante, par Madame de Villedieu, 12. 15 f.

Thelephone Tragedie, par Mr. l'Abbé de la Chapelle, 1. 1.

Sonnet en Bout-rimez à la louange du Roi, 12. 25. f.

Carême de Mr. S. Martin, 8. 7. l.

Octave du S. Sacrement, 2. l.

Harangue faite en plein Sinode, par des ministres convertis, 12. 1. l.

Traité Chimique de la veritable connoissance des fievres, pourpres pestilentes, 12. par Mr. de Moreaux, 25. fols.

La Comedie sans Titre, 12. 1. l.

Consideration de Crasset, 12. 3. vol. 6. l.

Traité des leûnes, 8. Tomassin 2. vol. 6. l.

Petiti Philosophia, 8. 2. l.

Association en faveur des Ames du Purgatoire, par le Pere Froment, indouze, 12. f.

Reflexions nouvelles sur l'Alcide & l'Alcali, 12. de Mr. Bertrand, Docteur en Medecine, aggregé au College de Medecine de Marseille, 12. 20. f.

La Vie Monastique, par Messieurs de la Trappe, indouze, 2. vol. 5. l. 10. f.

Remarques sur le Livre du Ministre Claude, intitulé, Considerations sur les Lettres Circulaires de l'Assemblée du Clergé de France, de l'année 1682. avec un examen de trois endroits importants, du Livre de Mr. Burnet Protestant Anglois, sur le même sujet, 12. 30. f.

Histoire des Edits de Pacification, Tome deuxième, contenant l'explication de l'Edit de Nantes, de Mr. Bernard, avec des nouvelles observations: & les nouveaux Edits, Declarations & Arrests donnez jusqu'à present, touchant la Religion Pretendue Reformée, par Mr. Soulier Prêtre, 8. 3. l.

Les nouveaux Dialogues des Morts, indouze, deux volumes, Paris 3. l. & de Lyon 30. f. le deuxième volume se vend séparé.

Histoire d'Allemagne ancienne & nouvelle, de Mr. de Prade, indouze, 2. vol. avec plusieurs figures

Catalogue.

en Taille douce. 4.1.

La Chimie de l'Emeri, inoctavo, cinquième Edition, 1. 1.

Le nouveau Praticien François, par Mr. Mercier, tiré des Ordonnances, des Arrêts, & des Coutumes de France, inquarto, 4.1.

Oraison Funebre de la Reine, par les Reverends Pere Brenier & Grozez, de la Compagnie de Jesus, octavo, 5. f. pieces.

Histoire Genealogique & Chronologique des Dauphins de Viennois, par le Sieur Gaya, 12. 30. f.

Relation fidele & veritable du Siege de Vienne, & la levée dudit Siege, avec une grande Carte, indouze, 12. f.

Recueil des pieces qui ont remporté le prix de l'année 1683. indouze, 20 f.

La Guide des Pecheurs, traduit par Mr. Girard, inoctavo, nouvelle Edition, tres-bien imprimé, 40. f.

Histoire de la Bible, par le sieur de Royaumont, indouze, aussi tres-bien imprimé, 30. f.

Pratiques de Pieté ou les Veritables Devotions, par le R. P. le Maître, de la Compagnie de Jesus, indouze, quatrième Edition, 15. f.

La Vie Chrétienne, par le R. P. le Maître, de la Compagnie de Jesus, troisième Edition, augmentée, 7. fols.

Histoire des Empereurs d'Occident, par Mr. Cousin, indouze, 2. vol. 40.1. 10. f.

Oraison Funebre de la Reine, par Monseigneur l'Evêque de Meaux, 4. 20. f.

Vie du Pape Sixte V. de l'Eti, traduction nouvelle, indouze, 2. vol. 3.1.

Abbrege Chronologique de l'Histoire Universelle, du R. P. Petau, traduit en François, par Mr. Maucroix Chanoine de Rheims, indouze, 2. vol. 4.1.

Les Commentaires de S. Augustin, sur le Sermon de Nôtre Seigneur sur la montagne, qui contiennent toutes les regles de la morale Chrétienne, traduit en François, 12. 30. f.

Liber Psalmorum cum Argumentis, Paraphrasi & Annotationibus, Auctore Ferandi, 4. 8.1.

La Galante Hermaphroditite, Nouvelle Amoureuse

Catalogue.

se, par le sieur de Chavigni, 12. 10. f.

L'Histoire du regne de Charles IX. du Sçavant
Mr. de Varillas, 12. 3. vol. 3. l. 10. f.

Les Memoires de Mr. de la Croix, Secretaire de
l'Ambassade de M. de Nointel à la Porte, 12. 2. v. 3. l.

Les Meditations de Dupont, 2. vol. inquatto, tra-
duction nouvelle, 12. 1. le second Tome se distribuë
pour 6. l.

Les Conferances de Mr. de Perigueux, indouze,
2. vol. 3. l. 10. f.

Les Elemens de Geometrie, de ces Messieurs du
Port Royal, nouvelle Edition, 4. 6. l.

Les Sermons de S. Augustin sur les Pseaumes, tra-
duction nouvelle, 8. 7. vol. 22. l.

De l'Adoration de l'Eucharistie, pour repondre
aux faux raisonnemens de Messieurs de la R. P. R.
dans leur preservatif contre le changemens de Reli-
gion, indouze, 12. f.

Oraison Funebre de la Reine, par Mr. Lombez, 4.
7. sols.

Oraison Funebre de la Reine, par Mr. de***,
inquarto, 15. f.

La Connoissance des temps, ou Calandrier &
Epheméride, du lever ou du coucher du Soleil, de
l'une des autres Planètes, indouze, 20. f.

Les Decorations Funebres du P. Menestrier, 8. 2.
l. 10. sols.

La Chimie de Duneau, 8. 2. liv.

Anatomie de Bourdon, 12. 30. f.

Anatomie de Malphigius, 12. 10. f.

Hippocrate de la Circulation du Sang, 12. 10. f.

Medecine pretenduë, indouze, 20. f.

Grapinian ou Arlequin Procureur, 12. 15. f.

L'Espion du Grand Seigneur, & ses Relations se-
crettes envoyées au Divan de Constantinople, des-
couvertes à Paris pendant le Regne de Louis le
Grand, traduites de l'Arabe en Italien, & de
l'Italien en François. Ces Relations contiennent les
evenemens les plus considerables de la Chrétienté
& de la France, depuis l'année 1637. jusqu'en
l'année 1682. indouze, 2. vol. 3. l.

Pratiques de Pieté ou Entretiens spirituels pour

Catalogue.

tous les jours de l'année, sur la conduite à la perfection, suivant l'usage du Breviaire Romain, par le R. P. B. le Maître de la Compagnie de Jesus, seconde Edition, reveuë, corrigée & augmentée, 12. 4. vol. 30. f. & relié en 2. vol. 40. f. Ce livre est propre à toutes sortes de personnes, étant tres-bien écrit.

Relation de la mort des Religieux de la Trappe, indouze 30. f.

Hist. des Viscosques, indouze 40. sols.

Acta Eruditorum, Lipsia publicata. 4. Lipf. 1682. La suite de ceux que nous avons donné, sçavoir, 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. & 12. & ceux de 1683. 1. 2. 3. la piece de 15. f.

Ceux de l'année entiere 1682. reliez, 9. l. 15. f.

Ce sont les Journaux qui se font en Allemagne, & qui sont estimez, parce qu'ils se font par tous les Professeurs de l'Academie, & qu'ils contiennent plusieurs choses qui ne sont point dans nos Journaux. Chaque Journal à cinq feüilles & une Estampe.

Miscellanea Erudita Antiquitatis Sectio IV. Coniunctis Virorum Illustrum capita monumentaque, de Mr. Spon. Et *Sectio V. Geographica.* Les deux Sections, 2. l. 10. f.

En attendant dans quinze jours le Traitté des Fievres, de Mr. Spon, indouze, 20. f.

Traitté des Rapports, suivant les nouvelles Ordonnances, par Mr. de Blegny, aussi pour 20. f.

Les Portraits des Foibleesses Humaines, de Madame de Villedieu ; Et le Jugement de Pluton sur le Dialogue des Morts, 12. 30. f.

La Vie de M. de Montmorency, l'Education de Charlequint de M. Varillas, in quarto, les Annales de Grece & les Oeuvres Postumes de Madame de Villedieu, l'Histoire de France de M. de Prade, indouze 5. vol. fig. & autres Livres que je ne puis dire a present pour raison.

F I N.



MERCURE GALANT.



F E V R I E R 1684.

L y a tant d'avantage
pour moy dans nostre
commerce, que si mes
Lettres me coûtent des
soins, j'en suis glorieusement ré-
compensé par la grace que vous
me faites de les recevoir avec
plaisir; mais quoy que j'en pren-
ne toujours beaucoup à vous.
Fevrier 1684. A.

écrire , je croy , Madame , que vous ne vous plaindrez pas , si je vous dis que vous devez m'en tenir un peu de compte depuis quelques mois. Le froid a esté si violent , qu'il m'ostoit presque la plume des mains ; & le desir de vous plaire est la seule chose qui eust pu m'en faire vaincre l'incommodité. Je ne vous dis rien dont vous n'avez fait l'épreuve. Ce n'a pas esté icy seulement que l'Hyver a fait sentir sa rigueur , elle a esté générale pour toute l'Europe , & peu de Personnes se souviennent d'avoir passé une aussi rude saison. Ceux qui vivent en des Lieux où l'on ne ressent pas ordinairement le froid avec tant de violence , n'en ont pas esté plus exempts que nous. Il a fait glacer les eaux des plus rapides Rivières. Les

pierres , malgré leur extrême dureté , n'ont pas esté à l'épreuve de sa force en beaucoup d'endroits , & la terre n'a pû assez couvrir les racines de plusieurs Plantes , pour les empêcher d'estre envelopées dans le malheur d'un grand nombre d'Animaux , qui n'ont pû luy résister. Plusieurs Personnes qui se sont trouvées sur les chemins , en ont esté saisies si vivement , qu'elles en sont mortes. La mesme chose est arrivée dans les Villes , mais plus encore dans les Villages , où les Pauvres , qui n'avoient pas dequoy se chauffer , ont si fort souffert , qu'il en est mort quantité , principalement dans ceux qui sont éloigné des Bois. Outre tant de Gens que le froid a fait périr , ou qu'il a réduits à l'extrémité , il a causé de tres dan-

4. MERCURE

gereuses chûtes, dont plusieurs sont morts, & les autres en sont demeurez estropiez. Il vous est aisé de concevoir combien les Marchands ont perdu sur les Rivières par le désordre des glaces. Enfin, Madame, on peut dire que la désolation a esté grande par tout. Elle s'est mesme étendue jusqu'en des Païs, où l'on avoit crû jusques icy qu'on ne connoissoit le froid que de nom. Dans toutes les Villes de France où il faisoit le plus souffrir ceux à qui tout manquoit pour s'en garantir, le zèle d'une charité véritablement chrestienne échauffoit pour eux les Ames pieuses, & il a, pour ainsi dire, redonné la vie à beaucoup de Malheureux, qui n'auroient pû éviter la mort. Ce zèle tout plein de feu, a éclaté sur tout à Paris, où dans tout

le temps de la gelée , le Roy a donné chaque semaine mille Louis d'or pour les seuls Faux-bourgs. On a esté dans chaque Maison s'informer de l'état de ceux que le froid trop pénétrant empeschoit de travailler , & par conséquent de se tirer de misere. Quoy que la charité des Particuliers eust déjà produit d'utiles effets , il a paru qu'elle avoit esté renouvelée par ce grand exemple ; puis que jamais on n'a soulagé les Pauvres avec plus d'ardeur. Ceux qui de tout temps s'en sont fait une habitude , ont redoublé leurs aumônes pendant la rigueur de la saison ; & ceux qui n'en avoient point encor fait de particulieres , se sont trouvez excitez à seconrir une infinité d'Artisans honteux qu'on a vus dans le besoin. Tous les Curez

de Paris ont fait de grandes distributions de Pain & de Bois. En fin l'on a donné à quantité de Familles dequoy se chauffer, se nourrir, & se vestir, & le feu n'a point manqué devant les Portes d'une partie des Hostels de cette Ville.

Monsieur le Baron des Cou-
tures, dont vous avez veu plu-
sieurs Sonnets sur les grandes
Actions de Sa Majesté, en a fait
un sur cette dernière, que vous
n'estimerez pas moins que les
autres.

SUR LA LIBÉRALITÉ du Roy pour les Pauvres.

S O N N E T.

L A Terre est désolée, on voit
s'arrester l'Onde;

GALANT.

7

*La Nature mourante a perdu ses
attraits ;*

*Le Froid , le triste Froid , perce tout
de ses traits ,*

*Le Peuple fait des vœux , sans que
le Ciel réponde.*



*Ce n'est plus qu'en LOUIS que son
espoir se fonde ;*

*Les soins de ce Héros ne sont point
imparfaits ;*

*Il est par sa valeur , il est par ses
bienfaits ,*

*Le Pere de son Peuple , & l'Arbitre
du Monde.*



*Les plus infortunez alloient fiere
leur sort ,*

Sa liberalité les arrache à la mort ,

*Il sçait se partager , en Conquérant ,
en Pere.*



*Ce Vainqueur des Saisons ; au grand
Astre pareil ,*

A 4

8 MERCURE

*Ranime les Mortels que le Froid
désespere ,
Et ses royales Mains font l'effet du
Soleil.*

C'est sans - doute avec beaucoup de raison qu'on a choisi le Soleil pour la Devise du Roy. Il est, comme ce bel Astre, un des plus grands ornemens du monde, & l'on y découvre, aussi bien qu'en luy, un des purs rayons de la Lumiere eternelle. Monsieur Magnin a trouvé dans ces pensées, le sujet de deux Devises, dont le Soleil est le corps. L'une a ces paroles pour ame, *Decus immutabile mundi*, & il les explique par ce madrigal.

I*L est la gloire du Monde ,
Les delices, l'ornement.
De cette Source féconde ,*

*L'Univers uniquement
Tient les Biens dont il abonde.*

Ces autres Paroles , *Æterni
luminis index* , servent d'ame à la
seconde Devise. Voicy l'explica-
tion qu'il leur a donnée.

P *Ar mille brillans divers,
De la Lumiere immortelle
Get Astre à tout l'Univers
Montre une vive étincelle.*

Rien ne convient mieux à ce
que je viens de vous dire de la
rigueur de l'Hyver , que ces Pa-
roles que je vous envoie notées.

AIR NOUVEAU.

L *E plus cruel Hyver qu'on éprou-
va jamais.
Fait sentir ses effets.*

A S.

D'où vient ce nouveau feu qui s'allume en mon âme ?

Pour éviter du Froid la fatale rigueur,

Il semble que l'Amour avec toute sa flamme

Soit venu se cacher dans le fond de mon cœur.

Comme nous vivons dans un siècle, où les profondes lumières qu'on a dans les Arts, font découvrir beaucoup de Secrets, qui sont échapez aux Anciens, on s'est appliqué à chercher celui d'oster le sel de l'eau de la Mer ; & Monsieur Fitz-Geral, Anglois, est venu à bout de le trouver. Le Roy d'Angleterre luy a permis de publier ce Secret, apres avoir esté convaincu par quelques épreuves, non seulement que la Machine qu'il

a inventée peu deffaler l'eau, mais auffi la rendre falubre & tres-bonne à boire. Ce qu'il y a de confidérable, c'est qu'on en peut préparer grande quantité en peu de temps, & à peu de frais. Ainfi en vingt-quatre heures il est aisé d'en extraire trois cens foixante pintes, mesure de Paris, avec une Machine d'environ trente-trois pouces de diametre. Cette Machine est faite d'une maniere à se conserver tres-facilement dans un Vaisseau, & mefme à ne pas manquer au plus fort d'une tempefte. On la peut placer dans quelque Navire que ce foit, fans aucun danger du feu, ou aucune incommodité de fumée. Quoy que l'opération de rendre l'eau douce fe-faffe par le moyen du feu, il ne fera befoin d'aucune dépense.

pour entretenir sur Mer ou quelque habile Chymiste , ou des Personnes qui s'entendent en ces sortes de préparations, puis que le moindre Matelot pourra en moins de deux heures apprendre la maniere de les faire. On ne marque point précisément ce que pourroit couster les Machines, à cause qu'il les faudra proportionner à la grandeur des Vaisseaux; mais on assure que les plus grandes ne reviendront tout-au plus, avec tout ce qui en dépend, qu'à seize livres sterling, & qu'elles serviront plusieurs années. Quant à la crainte qu'on pourroit avoir que les ingrédiens nécessaires pour préparer l'eau, ne fussent fort chers, & ne prissent beaucoup de place dans un Navire, on prétend qu'une Barrique en peut contenir tout autant qu'il

en faudra pour faire le Voyage des Indes Orientales à aller & revenir , & que les ingrédiens qui serviront à extraire quatre cens pintes d'eau douce , ne reviendront qu'à quinze sols. Le College des Medecins de Londres a fait les épreuves de cette eau , & l'on a trouvé qu'elle est plus légère que la plupart des autres eaux ; qu'elle est transparente comme elles , & sans aucun sédiment , qu'elle est meilleure à savonner que toute autre eau , & qu'elle prend bien moins de Savon ; que le Sucre s'y dissout plutôt , que bien loin de se corrompre au bout de quelques semaines comme l'eau commune , elle garde sa douceur plus de quatre mois ; qu'elle est bonne à faire de la Gelée , & à bouillir des Pois , du Bœuf , du Mouton ,

14. MERCURE

du Poisson , & toute autre Vian-
de ; qu'elle n'a d'elle mesme au-
cun mauvais goust ; qu'elle bout
avec le Lait sans le faire cailler ;
que les Fleurs, Plantes, & tous
Vegétales , croissent parfaite-
ment bien dans cette eau , &
que de petits Animaux y vivent.
Il est certain que si ce Secret peut
réussir , comme le prétendent les
Entrepreneurs , on en tirera de
grands avantages. Au lieu de
faire une grande provision d'eau
douce , qui occupe une bonne
partie d'un Navire , sur tout
quand on veut faire un Voyage
de long cours , on chargera des
Marchandises à proportion. On
épargnera les trois quarts de la
dépense des Tonneaux , & ce
fera épargner une dépense tres-
considérable , principalement à
cause des Cercles de fer avec

quoy on les relie. Quand on fait
aiguade sur Mer, on risque les
Chaloupes, & les Gens de l'E-
quipage, qui périssent souvent
dans les tempestes. D'ailleurs,
pour faire de l'eau dans un grand
Voyage, les Vaisseaux sont quel-
quefois obligez de s'écarter bien
loin de leurs routes, ce qui les
retarde, leur fait perdre l'occa-
sion du vent favorable, & engage
les Maîtres des Navires à au-
gmenter leur dépense, en se char-
geant d'un plus grand nombre
de Matelots qu'il ne seroit néces-
saire; outre qu'en faisant aiguade,
les Vaisseaux sont contraints
souvent de laisser leurs Ancres
& leurs Câbles, pour courir au
large, & éviter le danger des
Costes. Par la Machine nouvel-
lement inventée, on remediera à
tous ces inconyeniens. On joint

à cela, qu'il ne sera pas besoin d'avoir un si grand Equipage dans les Vaisseaux qu'il y a eu jusqu'icy. Ainsi les Maîtres des Navires, & les Marchands, faisant moins de frais, les uns & les autres trouveront leur compte à dessaler l'eau.

Vous avez vu des Galanteries en Vers du Berger de Flore; en voicy une en Prose, qui vous fera voir le talent qu'il a en toute sorte de genres d'écrire. Elle est sur une matiere qui doit intéresser tout le monde, puis qu'elle regarde l'amitié, & que l'union qui en est formée, est une des choses qui contribuent davantage au repos & à la félicité de la vie.





AUX DEUX

AIMABLES SOEURS,
ANG. ET CHRIST.

Vous estes éclairées de trop de lumieres , Aimables Sœurs , pour ne pas connoistre la nature de l'Amitié dans toute son étendue. Néanmoins puis que j'ay promis de vous écrire ce que j'en pensois , & que vous souhaitez de voir l'effet de cette promesse , il est juste de satisfaire à vostre desir , & à mon devoir. Sçachez donc qu'il en est , à mon avis , de l'Amitié , comme de l'Amour , ou du Mariage. On peut en proposer des Articles , en dresser des Contrâcts , y entrer en Communauté , y retenir des Propres , y lais-

ser des Doüaires , y employer la sainteté des Cerémonies , & y engager son Honneur & sa Foy. A la verité j'y remarque deux différences , qu'il n'est pas possible d'en retrancher , sans détruire leur nature. La premiere , que l'Amitié est une simple liaison des Esprits , au lieu que le Mariage unit les Esprits & les Corps ; & la seconde , que le Mariage est une liaison de deux Personnes , au lieu que l'Amitié peut estre légitimement celle de plusieurs. L'une de ces différences donne des bornes plus étroites à l'Amitié , qu'à l'Amour , & l'autre luy en accorde de plus étendues ; mais toutes deux ne laissent pas de retourner à l'avantage de l'Amitié ; la premiere , parce qu'en luy ôtant le commerce du Corps ; elle la rend pure , spirituelle , & moins capable de changement ; & l'autre , parce

qu'en luy laissant la liberté de s'attacher à plusieurs objets , elle l'affranchit des suplices de la contrainte , & des inquiétudes de la jalousie. Ainsi , Aimables Sœurs , l'Amitié me semble une liaison plus douce , plus noble & plus illustre que le Mariage , & c'est ce que j'en pense ; mais peut-estre n'est-ce pas ce que vous en pensez. Quoy qu'il en soit, je vous envoie les Articles & le Contrat que j'en ay dressé ; ils vous expliqueront amplement la manière dont j'entens que doit estre liée & entretenüe la véritable Amitié , & vous paroîtront peut-estre des portraits assez justes de l'idée que vous en avez conçüe. Vous les examinerez s'il vous plaist à loisir , & mesme à la rigueur ; mais je vous supplie d'avoir ensuite la bonté de m'apprendre , si vous ne jugeriez pas digne d'estre aimé de vous , un cœur

qui ſçauroit garder avec exactitude tous ces Articles de belle Amitié; afin que vous aſſurant apres cela, combien je ſens dans mon ame d'inclination & de diſpoſition à les obſerver, & combien je croirois recevoir de gloire & de bonheur, ſi j'auois l'avantage d'en paſſer Contract avec vous, il me ſoit permis de vous en demander la grace. Je ne vous envoie pas les Cerémonies de l'Amitié; ce ſera pour une autre fois. Je vous diray neanmoins par avance, que les principales conſiſtent à faire trois Sermons ſolemnels. Le premier, qu'on ſera Amy juſqu'aux Autels. Le ſecond, qu'on ſera Amy dans la mauvaiſe fortune, comme dans la bonne; & le dernier, qu'on ſera Amy juſqu'au tombeau. Ces trois Sermons eſtant faits ſur les Autels meſmes de la Probité, & de l'Honneur, on doit

entrer en confiance, & pratiquer ce qui est porté par les Articles dont voicy le modèle.

ARTICLES D'AMITIE.

IL y aura entre les Parties une extrême confiance, & elles se communiqueront jusqu'à leurs plus secrètes pensées; à la reserve de celles qui regardent les affaires particulieres de leurs autres Amis, desquelles il leur sera défendu de parler; & de celles qui se forment dans le Sanctuaire de l'Amour, dont il leur sera libre de se taire.

L'une des Parties goustera avec pleine satisfaction tous les sujets de joye que recevra l'autre, & sera de mesme sensiblement touchée de toutes ses douleurs, & de tout ses déplaisirs; & à la premiere nouvelle qui luy en sera portée, elle ne man-

quera pas de luy témoigner la part extrême qu'elle prend dans ce qui luy sera arrivé d'agréable ou de fâcheux.

Les Amis & les Ennemis de l'une deviendront les Amis & les Ennemis de l'autre ; & pour les connoître , elles s'en donneront une déclaration huit jours après leur Contrat signé , afin qu'on évite les béveües , & que s'il se trouve quelqu'un qui soit Amy d'une Partie , & Ennemy de l'autre , elles conviennent ensemble du rang où il devra estre placé. Ce pourra estre par accommodement , parmy les Personnes qui leur seront indifférentes.

Elles ne s'engageront jamais dans aucune affaire d'importance , sans se la communiquer ; disérent beaucoup aux sentimens l'une de l'autre ; ne manqueront jamais de complaisances honnêtes , éviteront la raillerie.

& la contradiction, & se témoignent en toutes sortes de rencontres & par toutes sortes de voyes, une mutuelle & particuliere estime.

Elles n'attendent priere ny demande pour se rendre service, mais elles en chercheront les occasions avec ardeur, & les ayant trouvées, elles les embrasseront avec ardeur, sans mesme en desirer de remerciement ny de reconnoissance, & s'accorderont ainsi avec générosité tout l'adoucissement & tout le secours qu'il leur sera possible de se fournir, dans les traverses & les disgraces que la mauvaise fortune leur suscitera.

Elles auront une fidelité inviolable à se garder le secret, & jamais une Partie ne fera rapport des discours de l'autre, sans sa permission, ny mesme de ce que les conjectures luy donneroient à juger de ses sentimens cachez.

Les plus petits mensonges, & les grandes flateries n'altéreront point la sincerité de leur commerce. Elles ne se feront point mystere de bagatelles, & la verité se débitera entre elles sans déguisement & sans fard.

Elles s'avertiront avec douceur & prudence, des fautes auxquelles elles pourront tomber par négligence, mauvaise habitude, fausse affectation, ou autrement; & tous les avis qu'elles s'en donneront, seront reçûs d'elles de bonne grace, écoutez sans répugnance, examinez sans passion, & employez, s'il est possible, à leur profit.

Elles parleront reciproquement à leur vantage, par tout où la bien-séance en approuvera le discours, faisant gloire de leur Amitié; & bien loin d'endurer jamais par leur silence les petites médisances & les railleries qu'on pourroit faire de l'une d'elles

d'elles en présence de l'autre , elles prendront hautement le party de l'absente contre tous.

Elles supporteront , cacheront , & excuseront de mesme leurs foiblesses & leurs défauts ; & néanmoins elles se les remettront de temps en temps devant les yeux , de crainte que l'habitude de se voir souvent ne les ébloüisse , & qu'elles ne tombent enfin dans les erreurs de l'Amour , dont la tromperie ordinaire est de faire former à l'imagination une idée belle & parfaite de l'objet même le plus imparfait & le plus difforme.

Enfin il y aura entre elles une familiarité respectueuse , sans aucun mélange de cérémonie. Elles expliqueront en bonne part tous leurs discours & toutes leurs actions. Elles auront soin de se voir souvent ; & au défaut des visites , elles emploieront les lettres à l'entretien de leur

Fevrier 1684.

B

commerce ; & pour achever en peu de mots, elles vivront ensemble avec la mesme bonté & le même esprit que les Personnes unies par les plus étroits liens du Sang, dans lesquelles l'envie ny l'intérêt n'étouffent point les sentimens de la Nature.

Je sçay bien, Aimables Sœurs, qu'il est de l'ordre dans les Mariages, que les Dames donnent les Articles ; mais il est indifférent d'où ils viennent dans l'Amitié. Je ne vous envoie pas ceux-cy comme des Loix, ce ne sont que des propositions ; vous y pouvez changer, retrancher, & ajouter tout ce qu'il vous plaira, & vous le devez mesme, afin qu'ayant vostre agrément, ils puissent estre signez de vous sans répugnance & sans repentir. Je n'y ay pas joint la déclaration de mes Ennemis, parce que je ne juge pas à propos de vous en éclaircir, avant que

de sçavoir si vous serez d'humeur à me faire part de vostre Amitié. Cette confiance demande de la précaution, & vostre prudence ne désapprouvera pas que je prenne mes sûretés. Apres les Articles accordés & signés, on peut passer le Contract qui suit.

CONTRACT D'AMITIÉ.

PArdevant ... comparurent en leurs Personnes ... lesquelles Parties, en présence & par l'avis de ... on dit & volontairement reconnu en faveur de la bonne estime qu'elle ont l'une pour l'autre, & encore de l'étroite bienveillance qu'elles se portent, avoir promis de se prendre en Amitié, & de la faire solemniser suivant les Cerémonies accoutumée, à la face des Autels de l'honneur & de la Probité, le

plutost que leur commodité le permettra; & cependant estre demeurez d'accord d'entrer en Communauté de Secrets, de Réjouissance & d'Affliction, d'Amis & d'Ennemis, & de garder inviolablement tous les autres Articles dont elles sont convenuës de l'aveu & consentement de leurs Amis, & en outre, de se prendre avec leurs perfections & leurs défauts, mœurs, actions & passions, telles qu'il leur en pourra appartenir; au jour qu'elles se jureront Amitié; sans toutefois que l'une des Parties soit tenue des faits de l'autre, du moins quant au passé; desquelles perfections, défauts, mœurs, actions & passions, elles ont accordé que les perfections & défauts leur demeureront en Propre, que les mœurs entreront en Communauté, & que des actions & passions, partie entrera pareillemens

en Communauté , & partie leur sortira nature de Propre ; étant enfin convenuës qu'arrivant la dissolution de l'Amitié , le Survivant aura pour Doüaire les Amis du Decedé , tant ceux qu'il aura au iour de l'Amitié contractée , que ceux qui seront venus depuis si comme ... promettant ... obligeant .. Fait & passé le ...

Voilà , Aimables Sœurs , la manière dont ie conçois qu'on se peut engager en Amitié par les formes du Mariage ; & si vous me répondez que la Signature des Articles & des Contracts ne peut - estre regardée que comme une chaîne qui captive , ie vous répliqueray que la captivité est douce quand on s'aime , & qu'on mérite d'estre puny par son lien , quand on cesse de s'aimer , puis qu'on a eu le choix de le prendre , ou de le refuser. C'est à vous à voir apres cela

ce qu'il vous plaist de faire. L'assurance que ie vous puis donner, est que ie ne suis point suiet au changement, & que si vous me recevez au nombre de vos Amis, la mort seule sera capable de me ravir cet honneur. Je sçay qu'il y a une Etoile qui se peut opposer au bien où i'aspire, mais ie sçay aussi que les Personnes sages sont au dessus des Astres. Il ne tiendra donc qu'à vous de triompher de cet obstacle; & i'ose esperer de vos bontez, que vous voudrez bien prendre ce soin en faveur de vostre passionné Serviteur,

LE BERGER DE FLORE.





AUX MESMES.

Après les Articles signez.

SE mettre au-dessus des Astres;
 C'est imiter les Divinites dont
 vous estes les vives images; & me
 donner vostre Amitié, c'est me fa-
 voriser d'une grace beaucoup au-
 dessus de mon mérite. Je la reçois
 aussi comme un bien venu du Ciel;
 & j'en feray un si bon usage, que
 vous n'aurez jamais de regret de me
 l'avoir accordée. Vos paroles m'au-
 roient tenu lieu de Contract, quand
 vous y auriez borné vos engage-
 mens; mais, trop aimables Sœurs,
 vous prenez plaisir à pousser la ge-
 nerosité aussi loin qu'elle peut aller,
 & vous me renvoyez mes Articles

B 4

signez de vous , sans y avoir rien
changé , avec assurance d'en passer
Contract avec moy , sans aucune
reserve ; c'est signaler vos bontez
d'une maniere qui n'a point d'égale.
Le commencement de reconnoissance
que je vous en puis témoigner , c'est
de vous apprendre quels sont mes
Amis & mes Ennemis , avec les ve-
ritables sentimens que j'ay d'eux ,
& pour eux. Recevez donc de la
sorte cette grande marque de con-
fiance que je vous envoie ; elle en
est aussi une d'estime , mais tenez la
secrete , & m'en ouvrez vos pen-
sées avec la même sincerité que je
vous explique les miennes , puis que
l'Amitié vous y oblige aussi bien que
moy.

HEX

Déclaration des Amis & des Ennemis du Berger de Flore.

JE vous avoueray, Aimables Sœurs, que je suis Amy de sept Belles, qui m'ont reçu dans leur Société Galante, & qui passent pour les sept merveilles de la Contrée que j'habite ; de la Souveraine, par devoir ; de la Spirituelle, par inclination ; de l'Officieuse, par reconnoissance ; de la Sage, par estime ; de la Fiere, par habitude ; de la Civile, par bienfaisance ; & de la Douce, par plaisir.

Je compte aussi au nombre de mes Amis, tous les Galans de la mesme Société, sans en excepter mon Frere, bien que l'Amitié fraternelle soit assez rare ; & je règle l'Amitié que j'ay pour ces chers Voisins, par celle dont je les juge.

B. 5.

capables , reconnoissant l'Epoux de la Souveraine pour un Amy d'honneur , comme aussi ad honores , (ce mot ne vous est pas inconnu , je vous l'ay ouy dire ;) le Généreux , pour un Amy au besoin ; le Divertissant , pour un Amy de Table ; l'Emporté , pour un Amy de débauche ; le Politique , pour un Amy de Cœur ; le Sincere , pour un Amy du cœur ; l'Intrepide , pour un Amy au-delà des Autels.

Scachez encore que j'ay quatre intimes Amis , Messieurs de dont je compare l'Amitié aux quatre Elemens. Celle du premier , au Feu , parce qu'elle est ardente ; celle du second , à l'Air , parce qu'elle est insinuante ; celle du troisième , à l'Eau , parce qu'elle est pure , agreable dans ses transports , & mesme bonne dans sa froideur ; & celle du quatrième , à la Terre , à cause de

sa solidité. Ajoutez à cela, que le premier est mon Conseil dans mes affaires ; que le second est le Confident de tous mes secrets ; que le troisième me sert de Miroir dans mes défauts ; & que le dernier seroit mon Azile, s'il m'arrivoit des disgraces...

Apprenez enfin, que je mets au rang de mes Amis toutes les Personnes de ma Maison, parce qu'il me semble que le bon sang ne doit jamais mentir, & que l'intérêt du Nom ne se doit jamais quitter.

Quant à mes Ennemis, les plus mortels sont mes Rivaux, & après eux les Jaloux, les Espions, & tous les Donneurs d'avis qui me traversent dans mes Amours. Je ne les marque point en particulier, puis que s'il est permis par nos Articles de taire l'Objet qu'on aime, il doit estre permis aussi, de cacher ce qui en

B. 6.

pourroit donner la connoissance. De plus, comme je fais gloire d'estre bon Parent, qui choque quelqu'un des miens m'offense, & je le tiens pour mon Ennemy. Vous connoissez assez ceux dont ma Parente a sujet de se plaindre, pour me dispenser de ce détail.

Outre ces Ennemis que mes passions & mon devoir me suscitent, j'ay encore ceux que me font mes inclinations naturelles. Ce sont les Médisans; & en verité je sens mon ame prévenue d'une si forte aversion pour ces lâches assassins de Gens endormis, s'il m'est permis de les nommer de la sorte, que je n'en souffre la conversation & la présence, qu'avec peine. On se garantit aisément de ses autres Ennemis, mais quel moyen de se défendre de ceux qui empoisonnent de cent lieues ?

Pour tous les autres, ils ne valent pas que je les marque ; la plupart me sont communs avec les Personnes qui ont un peu d'esprit ; & comme ces Ennemis ont plus d'envie que de malice, ie les juge aussi plus dignes de pitié que de haine, & c'est ce me semble toute la vengeance qu'on en doit tirer.

Voila donc, Aimables Sœurs, la déclaration de mes Amis & de mes Ennemis. Voyez s'il y en a quelqu'un parmi eux, qui ait le malheur de vous déplaire, afin que s'il est de mes Ennemis, j'augmente la haine que j'ay déjà pour luy ; ou que s'il est de mes Amis, & qu'il n'y enst pas moyen de le remettre en grace auprès de vous, je le regarde comme coupable, & que je cesse par là de l'aimer. J'attens une pareille déclaration de vostre part, pour vous en dire mon sentiment avec fran-

chise. Lors que toutes les racines de division sont ôtées, la liaison en devient plus étroite, & ne court jamais les dangers du refroidissement ny de la rupture. Ne différez donc pas, s'il vous plaist, à m'envoyer cette déclaration, afin de regler au plûtost de part & d'autre ce qui pourroit causer un jour du différend entre nous. Il ne manque à la mienne pour sa perfection, que d'y voir les Noms de la charmante Angel. & de la galante Christ, parmi ceux de mes belles Amies; & vous ne doutez pas que ie ne les y mette avec beaucoup de ioye; mais que j'en auray bien davantage de vous voir écrire le mien parmi ceux de vos vrais Amis. Mon impatience pour ces heureux momens ne peut s'exprimer; elle est trop grande excusez-là, c'est avec raison, parce qu'après cela,

Si le Ciel écoutant mes vœux,
Entretient dans nos cœurs une
ardent mutuelle,
Amour n'aura jamais formé de si
doux nœuds,
Et ses plus grands & plus illustres feux
Ne vaudront pas une étincelle
D'une Amitié si belle.

J'ay veu des Lettres, qui por-
tent que les Princes, & les Prin-
cesses d'Anspach, & de Doura-
lach, étant venus avec les Prin-
cesses leurs Sœurs à la Cour de
Monsieur le Duc de Vvirtem-
berg, sur la fin du mois de Do-
cembre, Monsieur de Bourgeau-
ville, Envoyé Extraordinaire de
Sa Majesté auprès des Princes
d'Allemagne, les régala à Stuttgart
d'un Ambigu magnifique, avec
ce Duc, & les deux Duchesses.

de Vvirtemberg. Quoy que la Salle où ce Régale se fit, fust assez petite, & mesme embarassée par un grand Poëlle selon l'usage de ce Pais-là, cet Envoyé trouva moyen d'y pratiquer une Table de trente-quatre pieds de long pour vingt-trois Couverts. Elle estoit en double portence avec un vuide au milieu, & il n'y avoit des Couverts que du seul costé du Mun, afin qu'il y eust liberté entiere de se voir les uns les autres. On servit tout à la fois; & pour épargner la place, au lieu de mêler le Fruit, on le fit regner en cordon le long de la Table, du costé où il n'y avoit point de Couverts. Cet arrangement faisoit un effet tres-agreable par les différentes figures, les pyramides, & les diverses sortes de Confitures qui composoient

ce cordon. On avoit mesme profité de deux Places, qui s'y étoient rencontrées plus grandes pour y mettre deux Orangers, qui chargez de Fleurs & de Fruits confits, faisoient d'eux mesmes une partie du Service. On ne releva ny les Viandes, ny les Entremets, mais on changea tous les Ragoufts, & toutes les Assietes volantes, que l'on avoit placées entre-deux. Il y avoit sans les Confitures, onze grands Bassins, douze petits Plats, & une vingtaine d'Assietes qu'on releva. Dans une Chambre voisine, & qu'on voyoit de la Salle, on avoit dressé une autre Table de quatorze Couverts. Elle fut également bien servie. Un petit passage servoit de Buffet pour l'une & pour l'autre. Tout cela, ainsi que les lieux où l'on s'estoit diverty au Jeu, estoit tres-bien

éclairé. Monsieur de Bourgeauville ne fit point d'aller à cause du Deuil. Les Princesses, & les Dames, ne laisserent pas de venir à cette Feste, parées de toutes leurs Pierreries, comme si le Bal l'eust dû terminer, & c'estoit la seule fois qu'elles s'estoient permis ces grands Ornemens depuis la mort de la Reyne. Monsieur l'Envoyé fut fort applaudy sur la propreté, & l'invention de ce Régale. Quelques-jours auparavant il avoit fait présent d'une Cassette de des-habillé, dont toutes les Pieces estoient de Vermeil doré, à la Fille du Grand Maréchal, à laquelle il avoit eu l'honneur de donner le nom, avec Madame la Duchesse de Vvirtemberg. Madame la Grand Maréchale, pour faire honneur à Monsieur de Bourgeauville,

montra ce Présent à toute la Cour, & il fut trouvé tout-à-fait galant.

Le Vendredy 7. de l'autre mois, Catherine de Longueval, Dame du Puy, Baronne d'Aurigny, & d'Encerre sous Vezelay, mourut à Avalon dans la soixante-seizième année de son âge. Elle estoit Fille de feu Messire Gabriel de Longueval, Baron d'Aurigny, Ancien Commandeur de l'Ordre de S. Michel, Capitaine de Cent Hommes d'armes, & Gouverneur de la Ville & Chateau de Busençois, & Veuve de Messire Clément du Puy, Lieutenant de l'Artillerie de France, tué d'un coup de Canon à la Bataille d'Avon pour le service du Roy. Elle avoit esté élevée auprès de feuë Madame la Duchesse de Vendôme, & ensuite choisie par feu

Charle-Amedée de Savoye, Duc de Némours, pour estre Dame d'Honneur de Madame la Duchesse de Nemours-Vendosme, qui la fit Gouvernante des deux Princesses ses Filles, auprès desquelles elle demeura jùsquès à leur Mariage. Elle les conduisit toutes deux, l'une en Savoye, l'autre en Portugal; & fit ce dernier Voyage en qualité de Dame d'Honneur de la jeune Princesse, qui en avoit épousé le Roy, ayant esté choisie pour cela par la feuë Reyne Mere. Elle s'acquita de cet employ avec toute la prudence imaginable, & à la satisfaction des deux Reynes, qui l'honorèrent de beaucoup de marques de leur estime, & de leur reconnoissance. Apres son retour de Portugal, elle donna tous les ordres nécessaires pour le bien de sa Famille, &

ensuite se retira au Convent des Filles de Sainte Marie d'Avalon, où elle a passé dix ans dans une continuelle retraite, y ayant mené une vie tres-exemplaire, & d'une Personne de la plus haute vertu.

Vous avez sceu que Monsieur l'Archevesque de Lyon a esté malade à l'extrémité d'une fièvre dangereuse. On l'a crû mort en beaucoup d'endroits, & en effet les accès de cette fièvre avoient tant de violence, qu'une Personne beaucoup moins âgée, n'eût pas eu la force de les surmonter. Cependant comme il est extrêmement aimé de son Peuple, les prières publiques qui ont esté faites pour sa santé dans toute l'étendue de son Diocèse, & sur tout dans la Ville de Lyon, ont paru si agréables à Dieu, qu'elles

ont obtenu la guérison de ce grand Prélat. C'est ce qui a donné lieu à Monsieur l'Abbé de Janorey , l'un des premiers Prédicateurs de la Province, de faire le Sonnet que ie vous envoie. Je ne vous dis rien de sa bonté, Vous avez le goust fin, & délicat; vous en jugerez. Cet Abbé est Frere de Monsieur de Janorey, ancien Officier de Cavalerie, qui commande un Escadron dans le Régiment de Florenfac, & vous avez veu de luy quantité de jolis Vers, sous le nom du Druyde Lyonnois.

SUR LA CONVALESCENCE
DE M. L'ARCHEVESQUE
DE LYON.

SONNET.

DE deux rudes Saisons cruelle
ressemblance.

Mélange intempéré de froid , & de
chaleur ,

Accès , qui sur nos fronts répandit
la peste ,

Et du cœur le plus ferme étonna la
constance.



Fièvre, Monstre odieux , malgré ton
insolence ,

Nous sommes échappés du plus fâ-
cheux malheur ,

CAMILLE vit encore , & demeure
vainqueur.

Des assauts violens de ta double puis-
sance.



Ce n'est pas que sa vie en un corps
consumé

Des travaux que luy donne un Peu-
ple trop aimé ,

Ne dût enfin céder à la Parque
cruelle.



*Trente horribles frissons, suivis d'au-
tant de feux;*

*Auroient pû luy donner une atteinte
mortelle,*

*Mais, quoy, que pouvoient-ils contre
cent mille vœux ?*

Voicy une Devise de Monsieur Rault de Rouën, sur la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou. Elle a pour corps une Colonne chargée de Fleurs-de-Lis, soutenue d'une Base chargée aussi de ces Fleurs, & portant en son Chapiteau une Couronne Royale. Ces mots qui luy servent d'ame, *Hoc fulcro perennis*, sont expliquez par ces Vers.

O France, quand tu vois qu'une
ferme Colonne

*Soutient aujourd'huy ta Couronne,
Tu*

*Tu peu bien te vanter, qu'entre tous
les Etats,*

Où sont les plus grands Potentats,

Tu vois ton Trône inébranlable ;

Et que malgré tant de revers,

*Qui peuvent troubler l'Uni-
vers,*

La Base en est solide & stable.



Cette Base est donc aujourd'huy,

Dé ton Roy l'invincible appuy,

*Et l'illustre faveur qui du Ciel t'est
donnée,*

Et qui rend nos Princes féconds,

Marque l'heureuse destinée,

*Qui s'attache au beau Sang des au-
gustes Bourbons.*

*Les Réjouissances que l'on a
faites pour la Naissance de ce*

*jeune Prince, ont fort éclaté dans
tout le Royaume. Le Dimanche*

*9. de Janvier ayant esté choisy à
Fevrier 1684.*

G

Grenoble pour le jour de cette Feste, une partie de la Milice s'assembla dans la Place S. André, & ensuite forma deux Hayes depuis le Palais jusques à l'Eglise Cathédrale, au milieu desquelles Messieurs du Parlement en Robes rouges, & Messieurs de la Chambre des Comptes, passerent pour aller à l'Eglise, Monsieur le Marquis de St. André Virieu estant à la teste du Parlement; & Monsieur de Sautereau, Premier Président en la Chambre des Comptes, estant à la teste de ce Corps. Ces deux illustres Compagnies, aussi vénérables par l'attachement qu'elles ont pour Sa Majesté, que par le mérite & la naissance de ceux qui les composent, estoient devancées par leurs Huissiers & Secretaires, & par la Compagnie de la Maréchaus-

lée, avec leurs Armes & leurs
Cafques. Les quatre Consuls s'y
rendirent aussi en Robes Consu-
laires, avec la suite de l'Hôtel de
Ville. Monsieur le Camus, Evê-
que de Grenoble, si recomman-
dable par sa piété, & par les soins
vrayment paternels qu'il a de son
Peuple, entonna le *Te Deum* qui
fut chanté en Musique, & suivy
de l'*Exandiat*, & des autres Prie-
res pour Sa Majesté; apres quoy
Monsieur de S. André marcha
vers la Place où estoit dressé le
Feu, precedé de son Gentil-
homme, & suivy de toute sa
Maison. Les Officiers de Milice,
tous fort proprement vestus,
alloient les premiers deux à deux
suivant leurs rangs; & immédia-
tement entre eux, & le Gentil-
homme de Monsieur le Premier
Président, estoit placé un Con-

cert de Hautbois , dans lequel un Enfant encore à la Robe , tenoit sa partie d'une maniere qui le faisoit admirer de tout le monde. Les Consuls , avec l'Huissier & le Valet de Ville , suivis des autres Officiers de cette Maison, & de quantité de Peuple , marchaient les derniers. Monsieur de S. André avec tout ce Corège , fit les trois tours ordinaires, apres lesquels le Premier Consul, Fils de Monsieur Pourroy, Président au Mortier de ce mesme Parlement , ayant pris le Flambeau qui estoit entre les mains de son Huissier , le luy présenta tout allumé. Ce Magistrat mit le feu aux quatre coins de la Machine , & alors tout le Peuple poussa mille cris réitez de *Vive le Roy*. Un moment apres, la Milice rangée dans la Place par monsieur

de la Frey, Major de la Ville, fit une décharge tres-juste, & le Canon de l'Arsenal n'eut pas plutôt tiré à l'approche de la nuit, que toutes les Fenestres parurent illuminée. Vous jugez bien qu'on n'oublia pas les Feux dans toutes les Ruës.

Il s'en est fait un de joye à Dijon, dont tout ce qui s'y trouve de Gens Connoisseurs, admirerent le dessein. Une Figure qui représentoit la France assise dans son Trône, estoit posée sur un Piedestal, au milieu d'un grand Théâtre, orné de Peinture, & d'Architecture. Elle tenoit sur elle Monseigneur le Duc d'anjou d'une main, & de l'autre un Sceptre, & aupres d'elle estoit Monseigneur le Duc de Bourgo-gne. Sur la Face antérieure de ce Piédestal, on lisoit ce Vers Latin.

*Nec olim
Romula se tellus tantis iactavit
alumnis.*

Il estoit expliqué de cette sorte , sur une des Faces de ce Piédestal à costé.

*Rome si fertile en Héros ,
Dont la haute valeur, & les fameux
travaux ,
Ont étendu si loin son nom , & sa
puissance ;
Rome , à qui l'Univers donna le premier rang ,
N'a jamais dans son sein rien formé
de plus grand ,
Que ces deux Nourrissons que possède
la France.*

Sur la Face postérieure du Piédestal , estoient ces paroles.

Magni spes altera Regni.

Ces Vers écrits sur l'autre Face à costé , les expliquoient.

GALANT.

*Que nostre espoir est grand ! Que
nostre fort est doux !*

*Le Ciel sur LOUIS, & sur nous,
Signale ses bontez par d'éclatantes
marques.*

*On demande un Dauphin, il l'ac-
corde à nos vœux.*

*On luy souhaite un Fils, il en fait
naître deux.*

*Est-il dans l'Univers de plus heureux
Monarques ?*

Est-il un Peuple plus heureux ?

*Quatre petits Amours sur les
Aigles à l'entour du Piédestal,
portoient, l'un un Caducée,
l'autre une Corne d'abondance,
l'autre un Laurier, & l'autre une
Ancre ; marques de la sûreté,
& de la félicité publique.*

*Sur les quatre coins du Théa-
tre, au milieu duquel estoit le
grand Piédestal, on voyoit qua-
tre grandes Figures opposées sur*

leurs Piédestaux proportionnez.

La premiere estoit un Hercule représentant le Roy avec ce Vers écrit sur son Piédestal.

*Ex me virtutem discent, verumque
laborem.*

Au bas, dans un Tableau, on lisoit ces quatre Vers.

*Pour les Héros passez on seroit in-
crédule,*

Si par des Exploits inouis

On ne voyoit le grand LOUIS,

Faire plus que ne fit Hercule.

La seconde estoit l'Immortalité, couronnée d'Etoiles, tenant d'une main la fleur nommée Immortelle, & de l'autre un Zodiaque. Cette Figure représentoit la Reyne défunte. Sur son Piédestal on lisoit le Vers qui suit.

*Illis nec metas rerum, nec tempora
ponam.*

Au bas dans un Tableau estoit ce Quatrain.

LOUIS partout triomphe , aux Con-
seils , aux Combats ,
Et si ses Descendans le prennent pour
Modelle ,
Ils rendront quelque jour , ayant sui-
vy ses pas ,
Leur Empire sans borne , & leur gloi-
re éternelle.

La troisième estoit un Apol-
lon , représentant Monseigneur
le Dauphin , avec cet Hémi-
stiche.

Eritque simillima proles.

Ces Vers en donnoient l'ex-
plication ; ils estoient au bas dans
un Tableau.

*Plein d'esprit & de cœur, l'air char-
mant , fait pour plaire ,*

*Enrichy des Vertus qui forment un
grand Roy ,*

*C'est par là qu'on me voit digne Fils
de mon Pere ,*

*Et qu'un jour on verra mes Fils di-
gnes de moy.*

La quatrième estoit la Fécondité , tenant des Lys dans ses mains , & représentant Madame la Dauphine , avec ces paroles ,

Manibus dabo lilia plenis,

Plus bas on lisoit ces Vers ,
*LOVIS est satisfait , mes vœux sont
accomplis ,*

Pour sa gloire & la mienne également féconde ,

*Je feray sur son Trône éclore assez
de Lys ,*

Pour en remplir un jour tous les Trônes du monde.

Il y avoit six Emblèmes autour du Théâtre entre les Tableaux. Le premier faisoit voir un Ciel , au milieu duquel estoit le Signe où le Soleil entre en Décembre pour retourner à nous ; & le petit Prince naissant , sur un Tapis Royal , venu au monde dans le mesme temps que le So-

leil commençoit une nouvelle Carriere. L'ame de l'Emblème estoit ,

Simul consurgimus ambo.

Dans le second on voyoit un Lys naissant parmy les neiges & les frimats , pour marquer la Naissance du jeune Prince au cœur de l'Hyver , & que la France n'a pas besoin d'attendre l'Eté , pour faire éclore des Lys.

Etiam inter frigora surgunt.

Le troisieme representoit une Lune qui se couche , & l'Etoile nommée Hesper , qui paroist immédiatement apres son coucher , pour marquer la Naissance du petit Prince peu de temps apres la mort de la Reyne.

Cum radit , exorior.

Dans le quatrieme estoit la Planete de Jupiter avec deux pe-

rites Etoiles , nommées par les Astronomes , ses Satellites , regardées par le Soleil , pour marquer que comme cet Astre donne à ces Etoiles toute leur vertu & leur lumiere , le Roy donne à son Fils & à ses Perits-Fils tout leur éclat.

Virtutem & lumen ab uno.

Le cinquième faisoit paroître un Dauphin sur une Mer tranquille, Hercule sur le bord , avec ses Colomnes , & des Monstres abatus , & dans le Ciel les deux Etoiles de Castor & de Pollux , qui marquent le calme , comme le Dauphin la sûreté , à cause qu'il écarte par sa présence les Monstres de la Mer , comme Hercule ceux de la Terre ; ce qui figuroit le Roy , Monseigneur le Dauphin , & les deux Princes ses Fils.

Dans le sixième estoit un Paon , qui avoit sa queue épanoïe. Ce bel Oyseau , qui a esté autrefois le Symbole de la fécondité , représentoit madame la Dauphine.

Me beat & formæ, & numerosa copia prolis.

SONNET

A LA FRANCE.

A Ton Auguste Roy tu dois , heureuse France ,
Le Bonheur, le Repos, les biens dont tu jouïs ;
Ses illustres Vertus, & ses Faits inouïs
Font par tout l'Univers éclater ta Puissance.



Nos Voisins contre toy font - ils une alliance ?

62 MERCURE

Au premier pas que fait l'invincible

LOUIS,

Il les voit dissiper aussi-tôt qu'éblouis,

*Et contraints à la fin d'implorer sa
Clémence.*



*Pour ce Prince & pour toy que peux-tu
desirer,*

*Toy dans cette grandeur qui te fait
admirer,*

*Luy chargé des Lauriers que produit
la Victoire ?*



*Demande seulement au Ciel par
mille vœux,*

*Que tous les ans on voye augmenter
ses Neveux,*

*Comme on voit tous les jours qu'il
augmente sa Gloire.*

On doit ce Sonnet, les autres
Vers, les Dèvises, les Emblèmes,
& enfin tout le Dessin de ce Feu

de Joye , à Monsieur Moreau Avocat Général de la Chambre des Comptes de Dijon , qui dans cette occasion , comme dans celle de la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne , a voulu donner des marques publiques de son zèle , & seconder celuy de Monsieur Joly son Parent & son Amy , Maire & Vicomte-Majeur de la Ville , Magistrat d'un mérite consommé.

Monsieur de Vaillant , Maire de la Ville de Chaulny , y fit mettre toute la Bourgeoisie sous les Armes. Elle fut conduite en tres-bon ordre à l'Eglise de Nostre-Dame , où l'on chanta le *Te Deum* en Musique. En suite , le Pere d'Antecourt , Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint Augustin , & prieur Curé de cette Eglise , donna une magnifique

Collation. Le soir de ce mesme jour, il y eut un tres-beau Feu d'artifice, & un autre composé simplement de bois, qu'alluma monsieur de Vaillant. Cette Cerémonie publique estant achevée, ce magistrat se retira dans l'Hôtel de Ville, suivy de tout ce qu'il y avoit de Personnes considérables, & il y fit un tres-beau Discours sur le bonheur que la Naissance de monseigneur le Duc d'Anjou causoit à la France, L'applaudissement qu'il en reçût, fit connoistre combien l'Assemblée en estoit contente.

La Ville de Joigny, qui a fait paroître sa fidelité & son zèle pour le Roy en toutes rencontres; en a donné d'éclatantes marques en celle-cy. Sur les Ordres qu'on y reçût de monsieur de Prâlin, Gouverneur de Cham-

pagne , tous les Bourgeois se mirent en armes. Chaque compagnie avoit son Drapeau & ses Tambours , qui joints avec le son des musettes , des Hauboits , des Flûtes & des fifres , composoient une harmonie des plus agréables. Ces Compagnies en formant leurs Défilez , se trouvèrent sur les deux heures devant le Château , du costé qui regarde la Riviere , vis-à-vis duquel on avoit dressé le feu. Elles s'y mirent en haye ; & se retirèrent ensuite les unes après les autres , lorsqu'elles eurent fait une Salve , pour revenir s'y rejoindre chacune selon son rang , pendant que l'on chanteroit le *Te Deum* à Nostre-Dame. Il y fut chanté solennellement , & suivy d'une Procession de tout le Clergé , assisté des Officiers de la Ville &

de la Justice, au bruit du Canon & de plusieurs Décharges redoublées. Cette Procession fut à peine faite, que les maire & Echevins se rendirent sur la Platte-forme, pour y allumer le feu. Il y avoit une Fontaine de Vin, dont le jet estoit de trente-six pieds de hauteur. Au-dessus de la Porte du Château on voyoit un Tableau sur un Tapis. Le Quadre en estoit environné de Laurier, & orné d'un nombre infiny de Rubans blancs & bleus, ces deux couleurs faisant la Livrée du Roy. Ce Tableau estoit remply de ce Sonnet de monsieur du Mas, avec cette Inscription.



SUR LE FEU DE JOYE

DE LA VILLE DE JOIGNY,

Pour la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou.

SONNET.

Que **LOVIS** est heureux, &
qu'il doit à la Gloire,
Qui couronnant ses soins, rend ses
vœux accomplis,
Lors que durant la Paix il voit que
LA VICTOIRE
Luy produit des moyens pour affermir
ses Lys!



Il remplit les endroits les plus beaux
de l'Histoire;
Mais que sera-ce un iour, quand il
verra son Fils.

68 MERCURE

*Pour donner de l'ouvrage aux Filles
de Mémoire ,
Vaincre par ses Enfans ses plus fiers
Ennemis ?*



*France, bény le Ciel qui te donne des
Princes ,
Qui doivent rétablir tes plus belles
Provinces ,
Et remettre sur pied la Bourgogne &
l'Anjou.*



*Tes Peuples sont charmez du dernier
qu'il t'envoie ;
Mais sur tout admirant ce précieux
Bijou ,
Joigny paroist tout feu, pour exprimer
sa joye.,*

Les mesmes Réjouïssances ont
esté faites à Nogent-le-Roy , où
le jour des Roys on chanta le
Te Deum à l'issuë de Vespres , par

l'ordre de Monsieur le Marquis de Cœuvres. On tira du Château quantité de coups de Canon, qui furent secondez d'un Jeu d'Orgues. C'est une Machine de Guerre, composée de plusieurs Tuyaux ou Canons, qui tirant tout à la fois, font autant de bruit & d'effet que six Arquebuses à croc. Les feux furent allumez le soir de toutes parts, & ce fut à la clarté de ces feux qu'on vit paroître un Bataillon d'Infanterie fort leste, qui apres avoir fait les Evolutions, l'Exercice du Drapeau, & plusieurs Décharges de Mousqueterie, voulut pour marque de reconnoissance & de soumission, offrir à Dieu un magnifique Etendart, écartelé aux Armes de France. Cela fut cause qu'on rentra dans l'Eglise où pour la seconde fois on chanta le Te

Deum au bruit des Tambours, aux fanfares des Trompettes; & au son des Fiffres, des Flûtes, & des Basses de Viole.

Les Carmes du Convent de la flèche, qui ont pour leur Eglise la Chapelle Royale nommée Nostre-Dame du Chef-du Pont, l'un des plus vénérables Lieux de toute la Ville, marquèrent leur joye pour cette mesme Naissance, le 16. du dernier mois. Ils commencèrent par un *Te Deum*, que la beauté de la Musique, jointe à l'agrément des Voix, fit admirer de tous ceux qui l'entendirent. Ils continuèrent par un feu qu'ils avoient fait élever au milieu de la Riviere du Loir. C'estoit une grande Pyramide portée par quatre Globes, & ornée d'une Devise, dont le corps estoit un Lys, avec un Sep de

Vigne entrelassé par le pied. Ce
 Sep avoit des feuilles & des grap-
 pes de Raisin, & au bas estoient
 ces mots, *Gloriosa Fœcunditati.*
 Quatre Obélisques ornées de
 Drapeaux de fleurs de Lys, & de
 branches de Laurier, accompa-
 gnoient cette Pyramide, au haut
 de laquelle estoit une Couronne
 Royale, & audessus, un Drapeau
 avec son Ecuillon Royal couron-
 né. M^r de la Crochliniere, Maire
 de la Ville, conduit par les Peres
 Carmes, alluma ce feu, qui fut
 suivy de quelques autres feux
 d'artifice, & de plusieurs Dé-
 charges d'Artillerie.

Ces Réjouissances ont don-
 né lieu à une Avanture des
 plus singulieres. Le jour qui fut
 choisy pour les faire dans une
 des principales Villes du Royau-
 me, chacun s'empressa de mar-

quer sa joye ; & les Bourgeois à l'envy de la Noblesse , n'épargnerent rien pour se signaler. Cette ardeur passa jusqu'aux Ecclesiastiques. On illumina beaucoup de Clochers , & il y eut des Convents , qui par des feux d'artifice ; firent éclater publiquement la part qu'ils prenoient au nouveau bonheur de Sa Majesté. Parmi ceux qui eurent le plus de zele , un jeune Religieux chercha à se distinguer. Il s'attachoit aux Mathématiques , avec la plus forte application ; & les lumières, qu'une étude de plusieurs années luy avoit fait acquérir dans cette Science , luy ayant fait croire qu'il estoit capable des choses les plus extraordinaires , il résolut d'en faire l'essay à l'occasion de cette feste. La gloire luy en devoit estre particuliere,

uis

puis qu'il n'y avoit que luy seul dans son Convent qui se mélast des Réjoüissances. Aussi voulut-il attendre à faire paroître les différentes merveilles dont il devoit donner le Spectacle que toute la Ville eust commencé à se mettre en joye. Il prenoit un temps tres-favorable pour luy. Il estoit d'une Maison, où l'on ne se levoit qu'à quatre heures pour chanter Matines, & il pouvoit agir sans obstacle, tandis que tout y dormoit. La crainte qu'il eut que les raretez dont il devoit régaler le Peuple, ne fussent pas dignes de la gravité de ses Anciens, luy fit tenir la chose secreete, & il aima mieux que le bruit qu'elles feroient dans la Ville les en instruisist, que de les prier d'en estre témoins. Sa Cellule, quoy que séparée par une Court,

Fevrier 1684.

D

d'une grande Place, où il pouvoit s'assembler quantité de Spectateurs, ne laissoit pas de se decouvrir de loin. Il en orna la fenestre de toutes les gentilleſſes que son Art luy put fournir. Le dedans estoit remply de Figures, auxquelles par le moyen de quelques Machines soutenues de contre-poids, il donnoit du mouvement. Quantité de petites Bouteilles de verre de différentes couleurs, & illuminées différemment, ornoient le dehors de cette fenestre. Astres, Chifres, Cœurs enflâmez, Fleurs-de-Lys, rien n'y manquoit. Sur tout, les Dauphins y brilloient de toutes parts. Le mouvement qu'ils recevoient des Machines, attira bientôt le Peuple. Chacun accourut pour voir cette nouveauté, & les acclamations qu'entendoit le Ma-

chiniste, luy ayant enflé le cœur, il redoubla tous ses soins pour donner plus de justesse à ce qu'il voyoit si digne de l'attention des Regardans. Jusques-là rien ne pouvoit aller mieux ; mais la figure de la Lune qu'il avoit placée au milieu de la fenestre, gasta ce brillant Spectacle. C'étoit un Globe de verre, rempli d'une Liqueur diaphane, & fort transparente, & qui approchoit de la couleur de cet Astre de la nuit. Cette figure estoit éclairée par le feu qui sortoit d'une Urne de terre, pleine d'une matiere combustible allumée. Poix-résine, Salpêtre, Esprit de Vin raffiné, & plusieurs autres ingrédiens de cette nature, composoient une espèce de Phosphore, qui ébloüissoit les yeux. L'Auteur de tant de merveilles s'applaudissoit en

luy-mesme de l'heureux succès de son entreprise ; & sur les cris qui luy marquoient l'admiration du Peuple atroupé , il s'estoit mis dans l'esprit qu'il l'emportoit sur Euclide , lors qu'un accident aussi triste qu'impréveu , trompa tout à coup ses espérances. Ce jeune Religieux voulant remuer un Piédestal sur lequel la Machine estoit posée , le Vase de terre, qui estoit élevé au dessus de luy , se fendit par le milieu ; & la matiere enflâmée se répandant dans son Capuce , & sur ses Habits , il fut en un moment tout en feu. Il s'enfonça soudain dans la Chambre , pour ne pas donner à rire à ceux qui pouvoient l'apercevoir ; mais il fit en vain tous ses efforts pour arrêter l'incendie. La composition estoit visqueuse , & tres-adhérente. Plus il la tou-

choit , plus il imprimoit ce qui le faisoit souffrir. Sa douleur estant trop sensible pour le laisser en repos , il n'oublia rien de ce qu'il croyoit pouvoir en ôter la cause , & fit pour cela toutes les contorsions imaginables. Enfin ne pouvant plus endurer l'ardeur du feu , il fut contraint de crier. C'estoit le plus court expédient. Il entra dans le Dortoir , & élevant sa voix de toutes ses forces , il demanda du secours ; mais minuit estoit sonné. Eh le moyen à cette heure-là d'éveiller des Religieux , qui fatiguez par l'austerité & par les prieres , peuvent dormir jusqu'à quatre ? Ses hurlemens estant inutiles, il frappa enfin à une Cellule. Pour vous faire concevoir cette circonstance dans ce qu'elle eut de plus remarquable , il faut vous appren-

dre qu'il estoit mort depuis peu de jours un Religieux de ce Convent, assez jeune encore, avec des convulsions si violentes, qu'un des Anciens qui ne l'avoit point abandonné jusqu'à son dernier soupir, en avoit pris des impressions qui le tenoient sans cesse en frayeur. Il l'avoit toujours devant les yeux, & cette image ne le quittant point, il soutenoit qu'il le voyoit paroistre toutes les nuits entouré de flammes, & demandant du secours d'un ton lamentable. Malheureusement pour le Machiniste, la Cellule à laquelle il s'avisa de fraper, estoit occupée par ce bon Pere, qui estoit persuadé que le Mort ne manquoit pas à luy apparaitre. Il entr'ouvrit en tremblant, & celui qui se brûloit eut à peine dit, *Eh, pour Dieu, secourez moy,*

que ce bon Pere, épouvanté de la vision, referma sa Porte brusquement, en luy disant qu'il se retirast, & qu'on feroit des prieres pour le repos de son ame. Ces mots luy firent connoistre qu'on le prenoit pour une apparition du Religieux défunt. Sa voix enrouée à force de cris, & ses lèvres toutes brûlées, le laissant à peine articuler, donnoient quelque lieu à cette créance. Il eut beau dire qu'il n'estoit pas mort, on ne le crut point sur sa parole; & apparemment le Pere qui refusoit de le secourir, avoit grand besoin qu'on le secourust luy mesme. Enfin le désolé Machiniste fit si bien par ses remuemens, & par les rudes secousses qu'il donna à cinq ou six Portes des autres Cellules, qu'il éveilla un de ses Confreres, un peu plus

hardy que le premier. Celuy-cy, qui n'avoit point le Défunt en teste, le reconnut pour vivant, & le secourut le mieux qu'il luy fut possible. Cependant comme son mal estoit fort considérable, & qu'il avoit la peau enlevée en beaucoup d'endroits, il fallut du temps pour luy en faire revenir une nouvelle, & on tient mesme qu'il n'est pas encore tout-à-fait guéry. Les vives douleurs qu'il a ressenties, l'ont fait renoncer aux Machines pour toujours, & il a juré que quelque Naissance qui arrivast, il laisseroit la Lune dans le Ciel, & les Dauphins dans la Mer, sans se mettre en peine de les montrer dans sa Chambre, à ceux qui ne les demandoient pas.

Comme j'ai ens toujours à vous marquer dans un seul Arti-

de, les Complimens que le Roy reçoit en cinq ou six mois dans les grands événemens ou de douleur, ou de joye, j'ay réservé jusqu'à aujourd'huy les noms de ceux qui luy en ont fait touchant la mort de la Reyne, selon l'ordre qu'ils ont eu l'honneur d'estre admis à l'Audience. Quoy que les premiers soient du mois d'Aoust, le dernier n'est que du mois passé. Je vous les envoie en corps, pour vous épargner la peine de les chercher séparément dans chacune de mes Lettres. Ce n'est pas que je ne vous aye déjà parlé de ceux, dont je vous ay envoyé les Harangues.

Le Parlement.

La Chambre des Comptes.

La Cour des Aydes.

La Cour des Monnoyes.

Les Ministres Etrangers qui

D 5

82. MERCURE

estoyent alors à Paris. Ils en usent toujours ainsi, en attendant que leurs Maîtres envoient extraordinairement.

Le Prevost des Marchands,
& les Echevins.

Le Grand Conseil.

L'Académie françoise.

Monsieur Spanheim, Envoyé
Extraordinaire de Brandebourg.

L'Université.

Monsieur le Comte de la Tri-
nité, Envoyé Extraordinaire de
Savoye,

Monsieur le Nonce.

Milord Dumbarton, Envoyé
Extraordinaire du Roy d'Angle-
terre.

Monsieur le Colonel Nicolas,
Envoyé de Monsieur le Duc
d'York.

Monsieur le Comte de Baum-
garten, Envoyé Extraordinaire
Baviere.

Monsieur Gerstorff, Envoyé
Extraordinaire de Dannemarck.

Monsieur le marquis de Stroz-
zi, Envoyé Extraordinaire de
Mantoüe.

Monsieur Lilleroor, Envoyé
Extraordinaire de Suede.

Monsieur Heinsius, Envoyé
Extraordinaire de Hollande.

Monsieur le Baron de Schutz,
Envoyé Extraordinaire de Zell.

Monsieur le marquis Antonio
Salvati, Envoyé Extraordinaire
de Toscane.

Monsieur le Chevalier Vallati,
Envoyé Extraordinaire de Han-
nover.

Monsieur le marquis de Mon-
tichielli, Envoyé Extraordinaire
de Parme.

Monsieur le Comte d'Altheim,
Envoyé Extraordinaire de l'Em-
pereur.

Monsieur le Comte Nigrelli,
Envoyé Extraordinaire de Modene.

La Reyne de Portugal a suivy de près le Roy Dom Alphonse son premier mary, dont je vous appris la mort dans ma Lettre du mois d'Octobre. Elle s'appelloit François-Elisabeth de Savoye-Nemours, & estoit fille de Charles-Amédée de Savoye, Duc de Nemours & d'Aumale, Pair de France, Comte de Genève & de Gisors, & d'Elisabeth de Vendôme. Ce Duc de Nemours estoit descendu de Philippe de Savoye, Comte de Genève, fils de Philippe Duc de Savoye, & Frere de Philibert II. & de Charles III. aussi Ducs de Savoye, auquel Philippe Comte de Genève, le Roy François I. donna le Duché de Nemours,

ce qui luy fit faire la Branche des Ducs de Nemours , de Genevois & d'Aumale. La Reyne dont je vous parle , n'a laissé qu'une Fille du Roy Dom Pédro son second Mary , née le 6. Juin 1669. & appelée Elisabeth marie Louïse Joseph , Infante de Portugal. Cette jeune Princesse est grande , tres-belle , bien faite , & pleine d'esprit. Elle s'est toujours trouvée auprès de la Reyne sa Mere dans toutes les Audiencés , & sçait tout ce qu'une Fille de son âge peut sçavoir de l'Art de regner. Cette Reyne est morte à Palhavam le 27. Decembre dans sa trente-huitième année , regrettée généralement de tous ses Sujets , pour ses grandes qualitez. Elle a soutenu une longue maladie avec beaucoup de constance & de résignation , & n'a

pas fait paroistre moins de fermeté dans tous les chagrins que son premier Mariage luy a causez , & qu'elle a soufferts avec prudence. Sa charité estoit vive, & elle s'est toujours fait voir très-zélée pour les Actions de Piété. Son Corps ayant esté exposé le 28. au milieu d'un tres-grand nombre de Cierges , fut porté au Convent des Capucines , qu'elle a fondé. Il y doit estre en dépost, jusqu'à ce qu'on ait achevé la Chapelle que l'on destine pour sa Sépulture.

Je vous ay promis une Réponse de Monsieur Crochat à celuy qui prend le party de l'Astrologie. Je vous l'envoye. Vous me marquez que les Sçavans de vostre Province l'attendent & je suis bien aise de satisfaire leur empressement.

REFUTATION DE LA
Réponse que Monsieur le Sec-
rurier de Chaalons en Cham-
pagne a faite à la Lettre que
Monsieur Crochat de Tor-
chefelon en Dauphiné, Pro-
fesseur des Mathématiques à
Patis, avoit adressée aux
Astrologues Judiciaires, de-
puis sept mois, faite par le
mesme Monsieur Crochat.

MONSIEUR,
*Si la Verité, qui a toujours fait
trionpher les Astronomes, n'estoit
pas à l'épreuve des traits enveni-
mez des Astrologues ; j'aurois lieu
de craindre que la Réponse inju-
rieuse que vous avez faite à moi*

Lettre du mois de Juin de l'année dernière, ne me fist passer, ou pour une Personne de mauvaise foy, ou pour un Professeur de peu de lumières; mais il y a long-temps que je scay que les Astrologues tâchent d'établir leur réputation, en noircissant celle des Astronomes, parce que se voyant dépourvus de l'autorité de l'Ecriture, de l'approbation de l'Eglise, du suffrage des Peres, de la raison des Philosophes, & de la démonstration des Mathématiciens, ils sont en quelque façon obligés, pour se maintenir dans la bonne opinion des Esprits insatuez de leurs erreurs, d'accompagner leur aveuglement de présomption, leur injustice de préjugé, & leur témérité d'emportement.

Tout ce que je viens d'avancer, Monsieur, se justifie par la Réponse que vous fistes au mois de Decembre.

à l'Obiection invincible que j'ay proposée depuis sept mois à tous les Astrologues de France, d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, de Dannemark, d'Espagne, & généralement de toute l'Europe; car bien-loin d'y avoir répondu solidement, vous avez au contraire blessé à mort vostre divine Astrologie (si l'on peut s'en rapporter aux plus beaux Esprits de Paris, qui n'ont pas moins trouvé de bile dans vostre Réponse, qu'ils ont remarqué de iustice dans mon Obiection;) & ce qui surprend également tout le monde, c'est de voir que vous vous érigiez tantost en Censeur, & tantost en Apologiste, & que vous souteniez si mal ces deux sortes de Personnages, par le grand nombre de bévenies que vous faites depuis la premiere ligne iusqu'à la dernière. Je finis mes Réflexions, pour passer aux vostres.

On s'étonne avec raison , que vous me disputiez les Principes de vostre Secte , & que vous mettiez si mal à propos sur le pied de Censeur , à l'égard du Pôle des Maisons Célestes. Je ne feray pas cependant un long Discours , pour justifier ce que j'en ay avancé. Les plus éclairés sçavent trop bien que par l'Intersection du Méridien avec l'Horizon , ie n'ay prétendu parler que du Point qui termine le Diamètre commun des Maisons Célestes , & que si je l'ay appelé Pôle , ce n'a esté que pour faire allusion aux deux Poles du Monde qui termine son Essien. Ce n'est pas d'aujourd'huy que je sçay que chaque Maison Céleste a un Pôle (pour parler dans la rigueur) lequel luy est commun avec son opposée, comme la 1. & la 7. qui ont pour Pôle commun le Zenith 3. la 4. & la 10. qui ont pour Pôle com-

mun l'interfection de l'Equateur du premier Vertical & du Cercle de six heures avec l'Horizon; & ainsi de la 2. avec la 8.; de la 3. avec la 9., de la 5. avec la 11. & de la 6. avec la 12. qui ont leur Pôle plus ou moins élevé, selon la latitude de du lieu où l'on est.

Quant à ce que vous avancez, que je ne connois pas le fameux Morin, je n'ay qu'à vous dire que son grand Ouvrage de l'Astrologie Française, ses Tables Rodolphines, son Astronomie Réformée, son Traité des Longitudes, sa Trigonométrie, & quelques autres Ouvrages qu'il a mis au jour, m'ont assez long-temps occupé, pour me faire connoître le génie de cet Auteur. J'avoüe ingénument que ie suis en partie redevable à ce grand Homme, du peu de lumière; que j'ay dans les Mathématiques; je luy ay mesme rendu

cette iustice dans plusieurs Traitez que j'ay donnez au Public; & particulièrement dans mon *Asterographie*, ou *Description des Constellations Célestes*, que les Sçavans ont vûe sans dédain, & lue sans regret. Je répons en peu de mots à quelques Propositions que vous avez avancées, & à quelques Demandes que vous m'avez faites.

Vous me demandez premièrement l'Heure de la Naissance dont il s'agit. Je répons, qu'il y a des instans successifs sous le Pôle comme ailleurs; c'est pourquoy je prens pour le moment de cette Naissance, celui auquel le Soleil entra l'année dernière au premier degré du Belier. Vous n'avez maintenant qu'à dresser votre Figure; mais ie crains fort que l'impossibilité ne vous en épargne la peine.

Vous avancez que l'expérience a

fait connoître que là où il ne se peut faire division de Maisons Célestes, là aussi il ne se peut faire de génération. J'attens de vous cette prétendue expérience; car si ce que vous avancez est vrai, il se pourra faire génération à une minute du Pôle, parce qu'il s'y peut faire division de Maisons Célestes; ce qui est ridicule.

Ensuite par une espece de rétraction vous revenez à vous, en disant que le Pôle estant un Point Mathématique, il ne peut naître personne sous ce Point. Je répons premièrement, qu'il s'en suivroit de là, qu'il ne pourroit naître personne sous l'Equateur, parce que ce Cercle est une Ligne Mathématique.

Outre que si vous exigez une si grande précision, pourquoy ceux qui sont nés à Paris sont-ils censés estre nés sous le Cercle de latitude 48.

deg. 51. min. ? Est-ce que ce Cercle n'est pas une Ligne Mathématique, qui ne peut répondre qu'à un espace indivisible ?

2. Si ce que vous dites estoit vray, en quel Climat pourrions-nous naître ?

Dic quibus in terris, & eris mihi magnus Apollo.

J'ay cent choses à dire, que ie suis obligé de remettre au mois suivant, la bienséance voulant que ie fasse place à des matieres plus Galantes, & moins Métaphysiques. Cependant, si vous m'en croyez, vous ne suivrez pas l'Astrologie jusque sous le Pôle, de peur d'y faire n'aufrage avec elle. Je suis, &c.

Le Jeudy 3. de ce mois, les Députés des Etats de Bretagne eurent Audience de Sa Majesté, dans la Chambre de laquelle ils

furent conduits par Monsieur le Marquis de Rhodes ; Grand-Maître des Cerémonies, & par Monsieur de Saintot , Maître des Cerémonies. Monsieur le Duc de Chaunes , Gouverneur de la Province, & monsieur Colbert de Croissy , Ministre & Secrétaire d'Etat , les présenterent. monsieur le marquis de Lavardin, Lieutenant Général de cette même Province , & monsieur de Coëtlogon , Lieutenant de Roy de la Haute Bretagne , les accompagnoient. L'indisposition de Monsieur le marquis de Rosmadec, Gouverneur de Nantes , & Lieutenant Général du Comté Nantois, ne luy permit pas de s'y trouver. Les Cahiers furent présentés au Roy par monsieur d'Evêque de Léon, Député du Clergé , qui fit connoître par

un excellent Discours, combien Il estoit digne du choix que la Province avoit fait de luy pour ce glorieux Employ. Il estoit assisté de Monsieur le Comte de Tronquedeq, Député de la Noblesse, & de monsieur le Senéchal de Vitré, Député du Tiers-Etat. monsieur de Coetlogon de méjusseauve, Syndic des Etats, estoit joint à la Députation. Ils furent ensuite conduits à l'Appartement de monseigneur le Dauphin, où le Discours de monsieur l'Evesque de Léon reçut encore un applaudissement général. De là, ils allèrent faire leurs Complimens à monseigneur le Duc de Bourgogne, & à monseigneur le Duc d'Anjou. A midy, ils eurent Audience de madame la Dauphine, qui répondit à monsieur de Léon, d'une maniere

re tres-spirituelle , & fort obligeante pour luy , & pour monsieur le Duc de Chaune. Apres la messe du Roy , ce Duc donna un magnifique Dîné à messieurs les Députez , & à toutes les Personnes de qualité de la Province , qui se trouvèrent à cette Cerémonie. Monsieur de Croissy en voulut bien estre , & témoigna à la Compagnie , que Sa Majesté luy avoit marqué au Conseil d'où il sortoit , qu'Elle estoit fort satisfaite du discours de monsieur l'Evesque de Leon. Ce Repas commença par la Santé de ce grand monarque. Le lendemain ils eurent Audience de monsieur au Palais Royal ; & le mardy 8. du mois , ils l'eurent de madame à Versailles.

Les Vers qui suivent vous paroistront galamment tournez ; ils sont de Monsieur de Losme.

Fevrier 1684.

E

A MADAME DES HOULIERES,

Sur sa dernière Ballade.

On n'aime plus comme on
aimoit jadis.

In demeure d'accord, charmante
DES HOULIERES;

Mais si chaque Beauté possédoit vos
lumières,

On reverroit bien-tôt le siècle d'A-
madis.

Le bon goût, la délicatesse,

Le sçavoir, & la politesse.

Règnent par tout dans vos Ecrits,

Quel cœur ne seroit point épris,

Voyant avec quelle finesse

Vous sçavez parler de tendresse?

Rien n'égale vos tendres dits.

Et comme vous toutes les Femmes

*Avoient l'art de toucher les ames,
On aimeroit bien-tost comme on aimoit jadis.*

Voicy d'autres Vers, qui ne vous déplairont pas. Ils m'ont esté envoyez d'Aix en Provence, comme venant d'un veritable Romain, qui n'est en France que depuis trois mois, & qui a passé une partie de ses plus belles années à la Cour de Savoye.

SUR UN BOUQUET
présenté à une Belle.

Vous vous plaignez, Amarillis,
Qu'au Bouquet que je vous présente

On ne voit ny Roses ny Lys.

Voulez-vous que je vous contente ?

Permettez, Belle, que ma main

Cueille des Lys sur vostre sein,

E 2

*Et que mes lèvres demy closes
 Sur vostre teint cueillent des Roses.
 Si rude Hyver ne souffre pas
 Qu'on trouve telles Fleurs écloses
 Ailleurs qu'en vos charmans appas.*

PRESENT D'UN COEUR
à I R I S.

Voulez - vous me faire une
 grace ?

*Iris , ayez soin de ce Cœur ,
 Donnez luy chez vous une place
 Qui soit digne de son ardeur.*



*Le Présent est petit selon mon im-
 puissance ;*

*Il est , ie croy , pourtant conforme à
 vostre humeur ;*

*Et ce qui me donne assurance
 Que vous luy ferez quelque hon-
 neur ,*

C'est qu'il est un Présent de Cœur.

SUR LE MESME SUJET.

IRis, les Cœurs indifférens.
 Ont moins de bonheur qu'on ne
 pense.

Leurs plaisirs ne sont i jamais grands,
 Et n'ont souvent que l'apparence.

Fuyons, fuyons le sort terrible
 D'un Cœur à l'amour fermé.

Le plaisir le plus sensible
 Est d'aimer & d'estre aimé.

Un Cavalier qui a infiniment
 de l'esprit, & qui l'a fait paroistre
 en plusieurs Ouvrages que le
 Public a fort estimez, est Au-
 theur des deux Madrigaux que
 j'ajoute icy. Ils ont extrêmement
 plû à toute la Cour. Le premier
 est sur un Pary qu'il avoit fait
 avec une tres belle Personne, de
 luy faire recevoir un Présent. Il
 fit relier tout ses Ouvrages avec

une entière propriété, & les luy envoya, accompagnez de ce Madrigal. Il n'y avoit pas moyen de refuser cette Etrenne. Aussi se résolut-elle à perdre la Discretion.

ETRENNES.

Vous refusez, ieune Climene,
 Tout ce qu'on ose vous offrir,
 Et vous ne voudriez point souffrir
 Que ie vous fisse quelque Etrenne,
 Mais il faut vous desabuser.
 Quittez cette rigueur extrême.
 Vous ne sçauriez me refuser,
 Lors que ie viens m'offrir moy-même.

ABSENCE.

IE ne vous vois donc plus, ieune &
 belle Climene,
 Un destin trop jaloux m'éloigne de
 vos yeux.

*Est-il rien de plus dur que la cruelle
peine*

*De ne voir nulle part ce qu'on cherche
en tous lieux?*

*Aux plus sombres ennuis mon ame
s'abandonne,*

*Je paye à chaque instant le tribut
d'un soupir,*

*Et je n'ay plus que le plaisir
De ne me plaire avec personne.*

Ce Madrigal d'Errennes me fait souvenir de celles qui ont esté données à Monsieur le Duc de Chartres, par un jeune Gentilhomme appelé Monsieur d'Armançay, qui luy fait sa cour avec beaucoup d'assiduité depuis trois ans, & qui n'en a encore que douze. Vous sçavez, Madame, que ce Prince, qui n'est que dans sa dixième année, est un prodige d'esprit. Il n'est pas seu-

lement admirable par sa vivacité, qui luy donne une pénétration & une facilité surprenante à apprendre tout ce qu'on luy montre; mais il l'est encore plus par un jugement fort au-dessus de son âge, & une application juste de tout ce qu'il sçait, selon les occasions. Ces Etrennes consistoient en un Ecran, dans le haut duquel estoit représenté le Soleil sur un Char brillant. Cet Astre en recommençant son cours, invitoit les quatre Saisons qui forment l'année, à faire leur cour à Monsieur le Duc de Chartres. Il s'expliquoit par ces Vers.

*S*aisons qui commencez une nouvelle Année,
 A ce Prince charmant offrez des
 jours heureux.

Parlez-luy de sa grande & belle
destinée,

Qui le rendra semblable à tous nos
Demydieux.



Sur les pas du grand Roy qui gou-
verne la France

Il sçaura s'acquérir un renom im-
mortel,

Et déjà le destin luy marque par
avance

De ces jours que PHILIPPE a fait
voir à Cassel.



Mille faits éclatans rempliront son
Histoire,

On verra sa prudence égaler sa va-
leur;

Et le Ciel fait bien voir qu'il a soin
de luy plaire,

Quand d'un Héros fameux il fait
son Gouverneur.

E S

Au-deffous de ces Vers estoient les Quatre Saisons , avec ce qui peut les faire connoistre , c'est à dire , le Printemps entouré de de Fleurs , l'Eté d'Epys , & l'Automne avec des Fruits. Il n'y avoit que l'Hyver , qui au lieu des tristes marques qu'on a de coûtume de luy donner , paroissoit environné de Lauriers , pour marquer que les François animez de l'exemple de leur auguste Monarque , & des Princes de sa Maison , ne font point de différence de cette Saison aux autres , quand il s'agit de la gloire. Voicy ce que les Saisons disoient à Monsieur le Duc de Chartres.

LE PRINTEMPS.

DE mes plus belles Fleurs le
charmant assemblée ,
Prince, peut bien donner des plaisirs
à vostre âge ;

Mais quand vous concevrez d'héroïques desseins,

Je mène au Champ de Mars aussi-bien qu'aux Jardins.

L'ÉTÉ.

Vous ferez tous les jours des Conquestes nouvelles,

Si de la France encore il est des Ennemis.

Prince, je vous verray terrasser ces Rebelles,

Comme les Moissonneurs abatent mes Epis.

L'AUTOMNE.

Celui qui vous apprend la divine Science,

Verra de beaux effets de ses soins assidus,

Et de mes Fruits divers la nombreuse abondance

Ne surpassera pas celle de vos Vertus.

L'HYVER.

L'On voit que les Héros de vostre
illustre Race
Se moquent de l'Hyver par leurs Ex-
ploits Guerriers;
Aussi, Prince, je viens, sans vous
parler de glace,
Comme une autre Saison vous offrir
des Lauriers.

Ces Vers sont de Madame
d'Armançay, Mere du jeune
Gentilhomme qui les présenta.
C'est une Dame d'un fort grand
mérite. Elle est Fille de feu mon-
sieur Sabathier, qui estoit de la
Famille de Messieurs Sabathier
d'Arles. Ce sont des Gentils-
hommes, dont l'Histoire de Pro-
vence fait une mention fort ho-
norable. Leur Ayeul Jean Saba-
thier, estant Consul de la No-

blesse , fut tué à une Sortie de la Ville pendant les Guerres civiles. Le Pere de Madame d'Armançay , l'un de ses Petits-Fils , estant Cadet , avec peu de Bien , & beaucoup d'esprit , prit party dans les Affaires , du vivant de Monsieur le Cardinal de Richelieu , qui luy ayant fait faire une fort grande fortune , le maria à une de ses Parentes , Sœur de Monsieur le Marquis de la Roche posée , & de Madame de S. Loup. Ces noms sont assez connus.

La lecture de ces Vers , vous fait connoître combien il y avoit sujet d'espérer que les Leçons de Monsieur le Duc de Navailles , contribueroient à faire un grand Prince de Monsieur le Duc de Chartres , dont il avoit plu à Sa Majesté de le faire Gouver-

verneur. Il paroïssoit dans une santé parfaite, & n'estoit encore que dans la 65. année. Qui auroit crû qu'il eust dû mourir un mois apres ? Sa perte a surpris toute la Cour. Elle est arrivée le 5. de ce mois. Un vomissement de sang a causé sa mort. On l'a ouvert, & on ne luy en a pas trouvé une goutte dans les veines. Tout estoit dans les intestins, & dans l'estomach, dont la membrane estoit toute corrodée. Il avoit le foye tout sec, une des lobes du poulmon de mesme, & une pierre dans la vesicule du fiel. On dit que les pierres que l'on trouve en cet endroit, ont les qualitez du Bézoïar. Monsieur du Belay, tres habile Medecin, & qui semble avoir des connoissances certaines, voulut le faire saigner, suivant ce que

dit Hipocrate , qu'il faut saigner dès que l'on vomit du sang. Un autre s'y opposa. Ainsi on peut croire que quelques-unes des Saignées , faites de trop à plusieurs Malades , luy auroient sauvé la vie. Lors que les Medecins vinrent, il se confessoit à un Capucin. On le pria d'interrompre sa Confession , mais il ne le voulut pas faire. Quand on résolut de le saigner , il n'estoit plus temps. Il estoit né de la Religion Prétendue Réformée , & fit abjuration de l'Hérésie de Calvin à l'âge de quinze ans. Sa conversion attira celle de Monsieur son Pere , & de la plus grande partie de sa Famille. Il a toujours donné depuis ce temps-là des marques d'une piété singulier , entendant régulièrement la messe tous les jours , & n'en passant

point sans faire une retraite de demy-heure , pour penser à l'affaire de son salut. Tous les matins il se faisoit lire l'Evangile , ou quelque Livre de devotion. Il faisoit chaque jour des Aumônes , & tres-souvent de considérables. Il fréquentoit fort les Sacremens , & il n'avoit point de plus grand plaisir que de parler des choses de l'Eternité. Il jouïoit assez souvent , & ne gaignoit jamais , qu'il ne fît part de son gain aux Pauvres. Il leur a laissé vingt mille Ecus par son Testament , dix mille Ecus à ses Domestiques , mille Ecus aux Capucins du Eauxbourg Saint Jacques , où il a voulu être enterré & il a encore ordonné trois mille messes.

Il s'appelloit Philippes de Montault-de-Benac-de-Navailles , & estoit Fils de Monsieur le Duc

de Benac, & de Dame Jaqueline de Gontault de Biron. La Famille de Navailles est une des plus illustres, & des plus anciennes de Bearn, & à esté toujours tellement attachée au service du Roy, que Louis XIII. a dit plusieurs fois à monsieur le maréchal Duc de Navailles, qu'il estoit un des Gentilshommes du Royaume de la meilleure Race. Il s'est élevé aux plus hautes Dignitez par tous les degrez de la Guerre, ayant esté Enseigne-Colonel du Régiment de la Marine, Capitaine, Colonel, Mestre de Camp, Sergent de Bataille, Maréchal de Camp, Lieutenant General, Capitaine General, Maréchal de France, & General des Armées du Roy. Il commanda l'Armée d'Italie sous Monsieur le Duc de Modene en 1658. en

qualité de Capitaine General ; & apres la mort de ce Prince en 1659. il la commanda en Chef, avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire vers les Princes d'Italie. Il a pareillement commandé en Chef, l'Armée que le Roy envoya au secours de Candie en 1669. & a eu aussi le Commandement en Chef sur toutes les Troupes qui estoient en Lorraine, Pais Messin, Alsace, Champagne & Bourgogne en 1673. & au commencement de 1674. auquel temps il prit Gray, qui fut l'ouverture de la Conqueste de la Franche-Comté. Dans la Campagne de 1674. il servit en Flandres sous monfieur le Prince, en qualité de Lieutenant General. C'estoit la Campagne du Combat de Senef. Il y avoit dans l'Armée quatre Lieu-

tenans Généraux ; & comme le Roy ne jugea pas qu'il put rouler agreablement avec les trois autres , à cause de son ancienneté, qu'il avoit commandé en Chef, Sa majesté ordonna à Monsieur le Prince de partager l'Armée en deux Corps , & de faire servir Monsieur de Navailles seul, dans l'un où estoit la Maison du Roy , & les trois autres Lieutenans Généraux , dans l'autre. En 1675. étant dans son Gouvernement de la Rochelle , le Roy l'honora du Bâton de Maréchal de France. Au mois de Janvier 1676. il fut envoyé en Catalogne. Il y a commandé en Chef l'Armée du Roy pendant trois années consécutives , & jusqu'à la Paix. Dans la première , il enleva le Gouverneur, & la Garnison de Figuières. Dans la se-

conde , avec huit mille Hommes qui formoient toute son Armée , il donna un Combat à celle des Espagnols , composée de quatorze mille Hommes de Guerre, & de quatre mille Hommes de milice, dans un Lieu appelé Spoüils. Il y fut tué trois mille Hommes des Ennemis, plus de deux mille mis hors de combat , & six ou sept cens faits Prisonniers, parmy lesquels il y avoit quatre Grands d'Espagne. Il demeura maître du chãp de Bataille.

Il a eu longtemps le Gouvernement de Bapaulme , quelque temps celui du Havre-de-Grace , & jusques à sa mort celui de la Rochelle du Païs d'Aunis, Broüage , & Isles adjacentes , aussi-bien que celui de Niort dans le Poitou , & celui de Lourdes aux Pirenées. Le Roy

fit Monsieur son Pere Duc & Pair en 1650. avec assurance de faire passer le Brevet en sa personne, ce qui a esté executé. Il eut celuy de Chevalier de l'Ordre du S. Esprit en 1651. & fut reçu dans l'Ordre en 1661. Il a esté long-temps Capitaine-Lieutenant des deux Cens Chevaux-Legers de la Garde du Roy, & fut nommé Gouverneur de Monsieur le Duc de Chartes, au mois d'Avril de l'année dernière.

Il avoit épousé Susanne de Baudean, Fille aînée de Charles de Baudean, Baron de Neüllan, Gouverneur de Niort, & de Françoise Tiraqueau. Il en a eu Monsieur le Marquis de Montault, mort à Perpignan, au retour de Prücerda, que Monsieur le Duc de Navailles son Pere

venoit de prendre ; Madame la Marquise de Rotelin , & Mesdemoiselles de Navailles & de la Valette. Il y a encore une Fille Religieuse à Sainte Croix de Poitiers. Quelques-jours apres cette mort , Monsieur fit l'honneur à Madame de Navailles de l'aller voir.

L'accident que je vay vous raconter est digne des pleurs de tout le monde. Aussi en a-t-il fait répandre à tous ceux qui ont connu Mademoiselle Suson de Tinnebac de Saumur. Cette aimable & jeune Personne , l'une des plus belles de toute la Ville, alla le Lundy 7. de ce mois se promener sur la glace avec une de ses Amies. Elle estoit accompagnée d'un de ses Frere , & cette Amie avoit aussi son Frere avec elle. Elles se divertirent long-

temps à rouler dans un Traîneau, que les Freres conduisoient chacun à son tour. La Loire n'estoit point glacée dans le milieu de son cours, & la glace de ses bords, quoy que fort épaisse, ne s'étendoit pas fort loin. Le Traîneau, apres avoir glissé quelque temps sans faire craindre aucun accident, roula enfin trop pres du courant de la Riviere, & tombant dans l'eau, y précipita les deux Demoiselles. Le Frere de Mademoiselle Tinnebac se jeta aussi-tost à la nage, & fit si bien aidé du secours de l'autre Frere, qui estoit demeuré sur le bord pour leur donner la main, qu'il y remit une Personne à-demy-noyée. Il ne peut ressentir la joye de l'avoir sauvée, lors qu'il s'aperçeut que ce n'estoit pas sa Sœur. Il exposa de nouveau sa

vie pour la secourir , mais il luy fut impossible de la rencontrer. Cette belle Personne , regrettée de tout Saumur , périt dans la Loire , d'où quelques-jours apres elle fut retirée morte , toujours éclatante d'une beauté extraordinaire , & n'ayant sur son visage aucune marque d'une violente mort. Ses bras estoient entrelacez l'un dans l'autre , & pressez contre son estomach. Un galant Homme qui a beaucoup de talent pour la Poësie , mais qui ne fait jamais entendre sa Muse que dans des événemens d'une grande joye , ou d'une grande tristesse , n'a pû se taire dans l'occasion de cette mort. Voicy ce qu'il en a dit.



La

LA MORT DE M^{lle} SUSON
TINNEBAC.

TEmoin infortuné d'une lugubre
Histoire ,
J'en entreprends en Vers le lugubre
récit ;
Et si dans son projet ma Muse
réussit ,
Je suis sincère , on doit m'écouter , &
me croire.



Sur les Bords glacez de la Loire
Couroit dessus un Char , comme un
Trait emporté ,
Avecque Célimene une rare Beauté,
Le Chef d'œuvre du Ciel, de la Terre
la gloire ,
Iris est le nom feint , par son choix
emprunté.

Chaque Berger
Au lieu d'Amant avoit un Frere,
Fevrier 1684.

F

*Et pour donner au Char plus de le-
gereté*

*Chacun d'eux, tour-à-tour ne son-
geant qu'à leur plaisir ,*

Le poussoit de quelque costé.

Il alloit & venoit sans cesse ,

*Et la Loire en son cours avoit moins
de vitesse.*

*Longtemps la Troupe sur ce Bord,
Sans qu'aucun péril la menace ,*

Va , revient sur la mesme glace ,

Et toujours arrive à bon port ;

*Mais enfin d'une course imprévueë,
& subite ,*

*Le Char change de route, & dispa-
roist aux yeux ,*

*Et dans l'Onde courant entraîne, &
précipite*

*Iris & Célimene , Ornemens de ces
Lieux.*

*Dàmon , Frere d'Iris , & de ce nom
seul digne ,*

*À l'Amie, à la Sœur offrit un prompt
secours ,*

*Et dans l'Onde exposant ses jours,
Signala sa tendresse insigne.*

*A la fin d'une proie heureusement
chargé,*

*Nageant sous ce doux Fais, vers le
bord il s'avance,*

Et plein d'impatience

*Veut voir quel est ce Corps du péril
dégagé;*

*Mais enfin sur le bord, sans poulx,
& sans halaine,*

*Déjà demy noyée il connut Céli-
mene,*

*Et par elle jugeant du triste état
d'Iris,*

D'une nouvelle ardeur épris

*Il retombe dans l'Onde où sa pitie
l'entraîne;*

*Mais inutile ardeur d'un Frere ge-
néreux!*

*L'Onde refuse Iris à ses soins, à ses
vœux;*

*Iris par d'autres mains à la Loire
ravie.*

Fut retrouvée enfin sans vie.



*Du funeste accident par ma Muse
conté,*

Telle est l'exacte verité.

*On peut dans un récit , plus briller
& plus plaire ,*

*Mais un récit brillant rarement est
sincere.*

Comme cette Belle avoit quantité d'Amans , l'un d'eux a fait ainsi parler sa douleur.

SUR LA MESME MORT.

O *Nimphe de la Loire , en ses
Ondes cachée ,*

*Comment as-tu pû voir sans en estre
touchée*

*Iris , l'aimable Iris , finir ses tristes
iours*

*Dans le sein de ces eaux dont tu re-
gles le cours ?*

Si ton cœur a pris part à son sort déplorable ,

Pourquoy n'arrêter pas ton Onde impitoyable ?

Pourquoy de sa fureur ne la pas garantir ?

A cette mort funeste as-tu pû consentir ?

Puis que tu voulus bien qu'elle te fust ravie ,

Pourquoy la rendre morte , & non encore en vie ?

Pourquoy toy-mesme enfin , volant à son secours ,

N'as-tu pas conservé de si précieux jours ?

Hélas ! bien loin qu'Iris , à tes yeux froide & blême ,

Eprouvast ton secours dans son malheur extrême ,

Son Frere dans tes eaux, digne objet de pitié ,

Cherchant à signaler une tendre amitié ,

*En vain demande à l'Onde une si
chère proie ,*

*L'Onde luy cache Iris ; Iris fuit , &
se noye ;*

*Et Saumur voit périr sur les bords
de ton eau ,*

*De tous ses Ornemens l'Ornement le
plus beau.*

*Iris n'est plus à nous , & pour jamais
la Parque*

*L'a forcée à passer dans la fatale
Barque.*

*Pour jamais ! Ah , ce mot épouvante
mon cœur.*

*Destins , cruels destins , quelle est vôtre
rigueur ?*

*Quoy , mes yeux condamnez à d'éter-
nelles larmes ,*

*De l'adorable Iris ne verront plus les
charmes ?*

*O Bords , funestes Bords , témoins de
son malheur ,*

*Soyez aussi témoins de ma vive dou-
leur.*

Pour jamais la lumière icy luy fut
ravie ,

Icy je veux pleurer le reste de ma
vie.

Je veux par mes sanglots , & mes
lugubres cris ,

Nimphe, te reprocher la mort de mon
Iris ,

Et les jours, & les nuits pleurant mon
infortune ,

Eteindre dans mes pleurs une vie
importune.

Un trépas imprévu d'Iris m'a sé-
paré ,

Mais par le mien dans peu je m'en
raprocheré.

En vain en l'entraînant dans la nuit
éternelle ,

La Parque pour longtemps crut me
séparer d'elle.

Mes pleurs vers le tombeau précipi-
tent mes pas ,

Et mes jours malheureux ne s'entaf-
seront pas.

*Bien-tost connu des Morts j'iray croître
leur nombre,*

*Et comme Iris bien-tost ie ne seray
qu'une Ombre.*

*Si tost qu'un doux trépas m'aura
ravy le iour,*

*Je voleray vers elle avecque mon
amour,*

*Et l'on verra là bas, sans que rien
me retienne,*

*Mon Ombre incessamment rendre
hommage à la sienne;*

*Et cependant mes pleurs, & mes cris
douloureux,*

*Comme la mort d'Iris, rendront ces
Bords fameux.*

*Je veux que mon Histoire à la sienne
meslée,*

*Peigne à tout l'Univers mon ame
désolée,*

*Et que sans séparer mon destin de
son sort,*

*On parle de mes pleurs en parlant de
sa mort.*

J'avois d'autres Vers à vous faire voir sur cette triste matiere, mais je les ay confiez à un Amy qui les a perdus. J'espere que l'Autheur me les renvoyera.

Les Nouvelles publiques vous ont appris la Mort du Seigneur Aluise Contarini, Doge de Venise, arrivée le 15. Janvier. Il estoit âgé de quatre-vingts-trois ans, & le neuvième de sa Famille, qu'on eust élevé à la Dignité de Doge. Il y en avoit eu trois élus dans ce siècle; sçavoir Nicolo Contarini en 1629. Carlo Contarini en 1655. & Doménico Contarini en 1659. Aluise Contarini qui vient de mourir, avoit succédé au Doge Nicolo Sagredo en 1676. apres avoir servy la République en quatre Ambassades, & en plusieurs Emplois considérables, qui l'avoient mis dans

F 5

une tres-grande estime auprès du Sénat & des Princes Etrangers. Toutes les Cloches de l'Eglise de S. Marc , & celles des autres Eglises de la Ville , annocèrent cette Mort dès ce mesme jour , & le lendemain 16. le Corps du Doge défunt fut porté le soir sans Cérémonie à l'Eglise des Religieux de S. François, où est la Sépulture de ceux de cette Famille. L'Effigie demeura exposée pendant trois jours dans la grande Salle du Palais de S. Marc , revestue de la Robe Ducale de Drap d'or , avec le Bonnet Ducal , & les autres marques de sa Dignité ; apres quoy on la porta à l'Eglise des Dominicains , où l'on fit un magnifique Service, & une Oraison Funébre. C'est ordinairement le Corps mesme que l'on expose pendant ces trois

jours dans cette Salle sur un Lit de Drap d'or, avec l'Epée & les Eperons, que par un usage tout particuliers on luy met à la renverse. Le temps de cette Exposition n'est pas seulement pour donner lieu au Peuple d'aller rendre les derniers devoirs à son Prince, mais il est encore destiné à recevoir les plaintes qu'on pourroit faire contre sa conduite. On reçoit aussi toutes les demandes de ses Creanciers, auxquelles on oblige les Héritiers de satisfaire aussitôt; autrement il seroit privé des honneurs des Funérailles, qui se font aux dépens de la République. Ainsi le Doge n'est pas si tost mort, qu'on élit trois Inquisiteurs, qui doivent informer de son Administration, & en faire rapport au Sénat, qui rend Justice sur les moindres choses.

aux dépens de la Succession , s'il se trouve que les Doges aient abusé de leur autorité, ou agy contre les Loix. Les trois Inquisiteurs que l'on élût pour cette recherche apres la mort de celuy dont je vous parle , furent les Nobles Doménico , Mocénigo ; Giovanni Baptista Gradénigo , & Nicolo Cornaro. Les Doges sont ordinairement enterrez avec de fort grandes Pompes ; & ce qu'il y a de remarquable , c'est que les Sénateurs assistent à leurs Funérailles en Robes Rouges, pour faire connoître que si leur Duc est mortel , leur République est éternelle , & ne souffre aucune altération en elle-mesme ; que l'Eternité de leur Empire réside dans le Corps du Sénat, d'où dépend le salut des Peuples qui luy sont soumis , & que c'est

aux Particuliers à pleurer , & non pas au Public. Les Obsèques du Doge ne sont pas plutôt finies , que tous les Nobles au-dessus de trente ans s'assemblent dans le Grand Conseil , & élisent cinq Correcteurs , qu'on charge de corriger les Promesses du Doge , c'est à dire les Statuts ; dont il doit jurer l'observation aussi-tôt qu'il est élu. Ces cinq Correcteurs , qui ont le pouvoir d'ajouter à ces Statuts , ou d'en retrancher ce qu'ils jugent nécessaire pour le bien de l'Etat , furent élus le 10. de Janvier , & ce choix tomba sur les Procureurs Mosto & Gradénigo , Antonio Giustiniani , Andrea Valier , & Nicolo Michiéli. Après cette élection , on fit les préliminaires de celle d'un nouveau Doge. Voicy de quelle maniere elle se

fait. On met dans une Urne^e autant de Balles, qu'il y a de Nobles qui forment le Grand Conseil. Parmy ces Balles il y en a seulement trente dorées, & toutes les autres sont d'argent. Les trente qui tirent les Balles dorées, demeurent pour balloter. La Ballotation se fait avec vingt-une Balles d'argent, & neuf dorées. Ceux qui tirent les neuf dorées, nomment à leur gré quarante Nobles, tous de Familles différentes, parmy lesquels il leur est permis de se comprendre eux-mêmes, & la Nomination se fait suivant les chiffres différens qui sont marquez sur chacune de ces Balles, en sorte que tous ces chiffres ne font en tout que le nombre de quarante. Ces 40. ballotent avec vingt huit Balles d'argent & douze dorées. Ceux qui

tirent les douze dorées , nomment vingt-cinq Nobles , le premier trois , & les onze autres chacun deux. Ces vingt-cinq balloient avec seize Balles d'argent , & neuf dorées. Ceux qui tirent les neuf dorées , nomment cinq Nobles chacun , qui font le nombre de quarante-cinq. Ces quarante-cinq Ballotent avec trente-quatre Balles d'argent , & onze dorées. Ceux qui tirent les onze dorées , nomment quarante-un Nobles ; & ceux-cy , apres avoir esté approuvez & confirmez par le Grand Conseil , s'enferment dans le Palais de S. Marc , d'où ils ne sortent point qu'ils n'ayent élu le Doge. Quoy qu'il soit rare que cette Election tire en longueur , les Electeurs ont esté quelquefois cinq ou six mois sans se pouvoir

accorder , à cause que des quarante-une voix il en faut avoir vingt-cinq pour estre fait Doge Pendant qu'ils sont enfermez, on les observe tres-soigneusement , & on les traite à peu près comme on fait les Cardinaux dans le Conclave. Ces divers changemens d'Electeurs rompent toutes les mesures des Particuliers ; & comme l'Electi^on dépend du choix des quarante-un qui demeurent les derniers (ce qu'il est impossible de deviner) toutes les cabales sont inutiles. D'ailleurs , c'est un moyen de contenter presque toutes les Familles , par la part qu'elles ont à l'Electi^on de leur Prince.

La République de Venise est tres - ancienne. C'estoient des Consuls de Padouë qui gouvernoient cet Etat dans sa naissance,

qui fut en 421. Les Tribuns leur succédèrent, & leur domination dura près de trois cens ans, jusqu'à Paul-Luce Anafeste, qui fut le premier Doge élu à Eraclee en 697. Depuis cette élection jusqu'à celle de Sebastien Ziani, les Doges régnèrent avec une autorité absoluë. Ils estoient élus par la seule acclamation du Peuple; mais comme cette Election estoit confuse & tumultuaire, on en établit une autre apres la mort de Vital Michieli II. dont le Successeur fut nommé par onze Electeurs. Le nombre en fut augmenté jusques à quarante dans l'Interregne suivant; & pour éviter la difficulté qui se rencontroit lors que les Voix estoient my-parties, on le fixa soixante ans apres à quarante & un. Cet ordre a esté observé

depuis le Doge Marin Morosin, jusques à présent. La seule différence qu'il y a, c'est qu'il suffisoit alors d'avoir vingt-une Voix, pour estre élu, & qu'il en faut vingt-cinq aujourd'huy.

Si les anciens Ducs de Venise ont eu un pouvoir absolu pendant plusieurs siècles, il est très-borné depuis quelque temps. Le Sénat, qui connoist parfaitement que la liberté de la République est incompatible avec un Prince qui seroit au-dessus des Loix, n'y a pas seulement assujetty le Doge sans aucune réserve, mais encore il en a fait à son égard de particulieres, qui l'ont rendu en beaucoup de choses inférieur à la condition des Sénateurs. Il préside à tous les Conseils; mais il n'est reconnu Prince de la République, qu'à la teste

du Sénat , dans les Tribunaux où il assiste , & dans le Palais Ducal de S. Marc. Hors de là , il a beaucoup moins d'autorité qu'un Particulier , puis qu'il n'oseroit se mesler d'aucune affaire. Lors que la Seigneurie marche dans quelque Cerémonie publique , le Doge est toujours suivy d'un Noble qui porte devant le Sénat une Epée dans son fourreau , pour faire entendre que la Puissance de l'Etat est entre les mains des Sénateurs. Aussi lors qu'on le couronne , on ne luy ceint point l'Epée au costé , & on ne la luy met qu'à ses Funérailles , avec les Eperons d'or que l'Empereur Basile envoya au Duc Orso Participatio , en le créant Grand Ecuyer de Constantinople. Le Doge quitte rarement la Ville , & ne le peut faire , sans en de-

mander une espèce de permission à ses Conseillers. Lors qu'il sort ainsi , il ne porte aucune marque extérieure qui le puisse faire distinguer des autres Gentilshommes. Il va vestu de gris , en Juste-au-corps , & avec l'Epée ; & si quelque Noble le rencontre , il feint de ne le pas reconnoître , pour se dispenser de luy rendre les respects qui ne luy sont dûs que lors qu'il est avec la République. S'il fait quelques visites particulieres , il n'a comme les autres Nobles que deux Gondoliers , avec un Valet de Chambre , & sa Gondole n'est reconnoissable que par un Tapis , & deux Carreaux de Satin cramoisy. Il est vestu dans ces sortes de Visites , ainsi que le sont les Conseillers , c'est à dire de Pourpre ; mais il porte un Bonnet de Géné-

ral, de la même couleur que la Veste. Il est rond, fait de carte en dedans, & n'a que quatre doigts de hauteur. La partie supérieure, qui est plate comme une grande assiette, a une fois plus de circonférence que l'entrée de la teste. Quoy que les Familles qui n'ont point encore donné de Doges à la République, employent tous leurs efforts pour parvenir à cet honneur, le Dogat ne laisse pas d'estre une dignité à charge à celui qui la possède. Ses Enfans & ses Freres sont exclus de toutes les principales Charges de l'Etat pendant sa vie, & ne peuvent avoir aucun employ considérable dans la République, qui ait rapport au Gouvernement. Ainsi s'ils en ont quelqu'un, ou la qualité d'Ambassadeurs, ils sont obligez de s'en démeure

aussi-tost que l'Élection est faite. Ils ne sçauroient non plus impétrer aucun Evesché, Abbaïe, ou autre Benéficé de la Cour de Rome, non pas mesme l'accepter, quand il leur seroit offert par le propre mouvement du Pape. Si le doge, qu'on élit toujours dans un âge tres-avancé, a sa Femme au temps de son Election, elle est seulement honorée comme la premiere Gentil-donne de l'Etat, & non pas comme Princesse. Les Venitiens en couronnerent deux au siècle passé, sçavoir Julie Dandole, Femme de Laurens Priuli, en 1557. & N. Morosin, Femme de Marin Grimani, en 1595. Mais ils firent une si excessive dépense pour l'Entrée de cette derniere, que pour éviter de si grands frais, ou plustost pour faire perdre à ces Dames la pensée

qu'elles avoient d'estre Souveraines , ils publièrent un decret , par lequel ils abolirent la coutume de ce Couronnement. On donne au doge le Titre de *Vostre Serénité* , & de *Serénissime Prince* ; mais pour luy faire sentir que ce ne sont pas des qualitez attachées à sa Personne , les Ambassadeurs se servent des mesmes termes en son absence , & prononcent rarement le mot de *Vostre Serénité* , sans y joindre celui de *Vos Excellences* , comme des Titres confondus , entre lesquels on ne doit pas faire de différence dans un Tribunal où la Majesté de la République est comme répandue sur tous les Sujets qui composent le Collège. Quoy que les Dépêches se fassent au nom du Prince , & que toutes les Réponses des Ambassadeurs luy soient adressées , il ne

luy est pas permis de les ouvrir. Cependant on le peut faire sans luy, & y répondre de mesme; & pour le faire continuellement souvenir qu'il ne fait que prêter son nom au Sénat, on ne délibère sur les propositions que les Ambassadeurs & les autres Ministres vont faire au College, qu'après que le doge s'est retiré avec ses Conseillers. Alors on examine la chose, on prend les avis des Sages, & après qu'on a dressé la délibération par écrit, elle est portée à la premiere Assemblée, où le doge, qui s'y trouve avec ses Conseillers, n'a que la Voix, ainsi que les Sénateurs, pour approuver, ou desapprouver les résolutions qui ont esté prises en son absence. Le doge ne reçoit les Visites des Cardinaux, ou des Ambassadeurs, que dans des occasions

casions extraordinaires , & avec la permission du Sénat , que l'on demande au Collége. Il ne leur peut faire que des réponses générales sur leurs propositions ; & s'il leur parloit d'une manière qui mist le Sénat dans le moindre engagement , il n'auroit pas seulement la honte d'en estre desavoué , mais il s'exposeroit encore à de sensibles & fâcheuses réprimandes. Cependant si les propositions d'un Ambassadeur bleissoient la dignité de la République , on le tient peu digne du rang où il est placé , s'il ne luy répond avec vigueur. Comme la République force quelquefois ses Princes à accepter , & à retenir leur dignité , elle a aussi le pouvoir de les déposer , lors que l'âge ou les infirmités les ont rendus inutiles au service de l'Etat.

Fevrier 1684.

G

Cette raison oblige le Doge d'aller au College, & à tous les Tribunaux où il est appelé par le devoir de sa Charge, à moins qu'il ne se sente entièrement hors d'état de le faire. Tous les Magistrats se levent, & le saluent quand il entre dans les Conseils & les Tribunaux, & luy il ne se leve pour personne, si ce n'est pour les Ambassadeurs qui viennent à l'Audience, mais il ne se decouvre point, parce que la Corne Ducale qu'il a sur la teste, est le symbole du Domaine, & de la puissance absolüe de la République. Ainsi le Duc n'estant pas Souverain, ne doit pas lever la Corne à qui bon luy semble. Le Duc a sous son Bonnet Ducal une Coëfe blanche de Lin, en maniere de diadème. Il a la nomination de tous

les Benéfices de l'Eglise de S. Marc, dans laquelle il y a vingt-six Chanoines, & un doyen qui est toujours un Noble Venitien, appelé *Frimocirio di San Marco*. Cette Eglise ne reconnoist point d'autre Jurisdiction que celle du Doge qui en prend possession, & entre les mains de qui le Primicier, ou son Grand Vicaire, jure de garder soigneusement la dignité du Temple. Les trois plus anciens Procurateurs luy prêtent serment de la mesme sorte, pour la garde du Trésor, & l'administration des deniers qu'ils manient. Le doge est encore Patron & Protecteur du Monastere *delle Vergini*, fondé par le duc Pierre Ziani, & la duchesse sa Femme pour les Gentildonnes Venitien-
 nes. L'Abbesse n'a point d'autre Juge que luy, non pas mesme le

Patriarche de Venise ; & s'il arrive quelque désordre parmy ces dames , c'est au doge seul à y pourvoir , comme s'il estoit leur Evêque. Il donne de petites Charges de son Palais que l'on appelle *Comandadori del Paluzzo*, qui sont proprement des Huissiers , & a un droit sur les Gondoliers de trajet. Ce sont Gens qui se tiennent à la rive des Canaux pour la commodité des Passans. Il fait des Chevaliers à sa promotion , & ce sont d'ordinaire les députés qui le viennent féliciter , & ceux qu'on appelle *Virtuosi* , c'est à dire , Gens de Lettres. Sa Famille n'est point sujette au Magistrat des Pompes, & il est permis à ses Enfans d'avoir des Estafiers & des Gondoliers vêtus de Livrée , de se faire accompagner lors qu'ils marchent dans la

Ville , & de porter une Ceinture à Boucles dorées. La République donne au doge , environ douze mille Ecus d'appointemens , tant pour l'entretien de sa Maison , que pour les frais de quatre Festins qu'il fait tous les ans , & où tous les Nobles sont invitez à leur tour , sans aucune distinction de riches & de pauvres , d'anciens & de nouveaux. Ces Festins se font le lendemain de Noël , le jour de S. Marc , le jour de l'Ascension , & le 15. de Juin , à cause d'une Conspiration découverte ce jour-là en 1310. Le Train ordinaire du Doge , consiste en deux Valets de Chambre, quatre Gondoliers , & quelques autres domestiques. La République paye tous les autres Officiers , qui ne le servent que dans les Cerémonies publiques. Je viens

à l'élection qui a esté faite du dernier Doge.

Après les Ballotations ordinaires , les quarante-un Electeurs qui demeurerent ayant esté confirmez par le Grand Conseil le 25. Janvier dernier , ils s'enfermerent dès le jour mesme , & balancerent longtemps entre huit Sujets d'un grand mérite qui partagerent les voix. Ce furent

Le Seigneur Silvestre Valier, Chevalier & Procurateur de S. Marc.

Le Seigneur Pierre Dona , Procurateur.

Le Seigneur André Cornaro, Procurateur.

Le Seigneur Aluise Mocenigo-Secondo.

Le Seigneur Antoine Grimani, Chevalier & Procurateur.

Le Seigneur François Moro-

fini, Chevalier, & Procureur.

Le Seigneur pierre Basadona
procureur.

Le Seigneur Aluise da Mosto,
Procureur.

Ces Electeurs n'ayant pû s'accorder sur ces huit, convinrent le lendemain 26. d'élire le Seigneur Marc-Antoine Iustiniani, Chevalier & Procureur, qui estoit Ambassadeur en France il y a quelques-années. On alla d'abord chez luy, pour luy annoncer la nouvelle de son élection. Il en fut surpris, parce qu'il ne s'y attendoit pas. On l'amena au Palais; & comme la République ne laisse jamais goustier à ses Princes aucune joye, qu'elle ne la mesle de quelque amertume, qui leur fasse ressentir le poids de la servitude à laquelle leur condition les engage, on le fit passer selon la coutume par la Salle où son

Corps doit estre exposé apres sa mort. Ce fut-là qu'il reçut par la bouche du Grand Chancelier les complimens de son exaltation, pour le faire souvenir que ce sera dans ce mesme lieu que l'on examinera quand il sera mort , si pendant sa vie , il aura réglé ses actions sur l'équité. Le 27. on fit la cérémonie de le couronner. Ce nouveau Doge , en Veste d'Ecarlate , avec une espee de Toque rouge sur sa teste , descendit d'abord dans l'Eglise de S. Marc , accompagné de la Seigneurie , & des quarante-un Nobles qui l'avoient élu. Ensuite il monta dans une maniere de Jubé qui est assez grand , & là il se montra , & parla au Peuple , qui cria aussitost , *Viva Giustiniani*. Cela fait , il descendit du Jubé , & alla au Maître Autel , où le Primicier , revestu des Habits Pontificaux ,

luy présenta le Livre des Evangelles , sur lequel le doge mit la main , pour marquer qu'il promettoit d'observer , & de faire observer les Loix de la République. De-là il vint au milieu de l'Eglise , où il y avoit une Machine en forme de Galere , dans laquelle il se mit avec le Sénateur Zuanne Giustiniani son Frere , & un de ses Neveux. Derriere eux , estoit l'Amiral de l'Arsenal , qui se tint debout. Si-tost qu'ils furent ainsi placez sur cette Machine , cinquante Ouvriers de l'Arsenal l'éleverent sur leurs épaules , & la porterent hors de l'Eglise , & tout le long de la Place. Elle estoit remplie d'une infinité de monde , accouru de toutes parts , pour voir passer le nouveau Doge , qui dès la Porte de l'Eglise jetta continuellement des

Pieces d'argent de toutes sortes. Son Frere & son Neveu en userent comme luy, jusqu'à ce qu'il fut de retour à la Porte du Palais, où il jeta quantité de Sequins aux pauvres Nobles qui s'y trouverent. Il entra ainsi dans la Court du Palais, où il descendit de la Machine, sur le grand Degré qu'on appelle *la Scala de Giganti*. Il y fut reçu par tous les Sénateurs qui l'avoient accompagnés dans l'Eglise, & lors qu'il fut au haut du Degré, où il y a une Galerie, on luy mit sur la teste la Corne Ducale, qui est tres-belle & tres-riche, par le grand nombre de Pierrieres dont elle est toute couverte. Dans cet état, il se montra de nouveau au Peuple par un Balcon de la Galerie, d'où il luy parla encore, & ensuite il monta en son Aparte-

ment. Tout autour de la Machine dans laquelle il fut porté par toute la Place, il y avoit quantité de Gens de l'Arsenal, ayant chacun un Baston rouge à la main. Monsieur Amelot, Ambassadeur de France à Venise, a complimenté ce nouveau Doge. C'est le 106. qui ait esté reconnu pour Prince, depuis qu'on a érably cette Dignité. Pendant les trois jours qu'a duré la Feste, on a fait des Feux des joye dans la Place, & jetté beaucoup de Pain & de Monnoye par les Fenestres.

Il court icy de nouvelles Balades, ajoûtées depuis peu aux premieres par Monsieur le Duc de S. Aignan, & je vous avouë, Madame, qu'elles m'ont embarrassé. J'ay crû qu'il y auroit de l'injustice à refuser aux Curieux, ce qui a esté si agreable à toute

la Cour, & j'ay crainc en mesme-
 temps de faire souffrir la modestie
 de ce Duc, comme cela m'est
 arrivé plusieurs fois; mais enfin
 je me suis déterminé à les rendre
 publiques dans cette Lettre,
 voyant qu'elles le sont déjà, par
 le grand nombre de Copies qui
 en ont esté faites, la plûpart
 pleines de fautes, aussi bien que
 de celles de Madame des Hou-
 lieres.

SECONDE BALLADE DE MONSIEUR

LE DUC DE S. AIGNAN,
 Pour réponse à celle qui com-
 mence par ces mots, *Duc plus*
vaillant, &c.

O *L'heureux temps; où les fiers*
Paladins,

Alloient par tout cherchant les
 aventures,

Où sans dormir non plus que font
 Lutins,

Sans estre las de porter leurs armu-
 res;

Princes & Roys, de Vins & Con-
 fitures:

Les régaloient au sortir des Festins !
 Dames, à bon droits des beaux Es-
 prits chérie,

Qui faites cas de Guerriers valeu-
 reux,

Est-il rien tel qu'Art de Chevalerie ?
 Eut-il jamais un Métier plus heu-
 reux ?



Ces Damoisels s'ébatoient aux jar-
 dins:

Bien atournez de pompeuses vestures.
 Là plus vermeils qu'on ne peint Ché-
 rubins,

Chapeaux de Fleurs mis sur leurs
 chevelures,

*Se déduisoient en superbes parures,
Gentils surcots, toiles d'or & satins.
De les voir tels toute ame estoit ravie,
Tant avoient l'air de Gens victorieux.
Dame sans pair, dites-nous, je vous
prie,*

Fut-il jamais un Métier plus heureux ?



*S'il avenoit que félons Assassins
En dur combat leur fissent des blessures;
Ivanul métier n'avoient de Médecins,
Filles de Roys, moult belles Créatures,
Qu'on renommoit pour leurs sçavan-
tes cures,*

*Sur Lits mollets & sur riches Coussins,
Chacune à part de leur douleur mar-
rie,*

*Les consolant & se tenant près d'eux,
Rendoient bien-tost leur Personne
guérie.*

Fut-il jamais un Métier plus heureux ?



Moy, qui toujours surpassant maint
Blondins

En vrais effets ainsi qu'en Ecritures,
Ay depuis peu mis au iour deux
Bambins,

Dont on feroit d'agréables peintures,
Dans la vigueur qu'on voit en mes
allures,

Je veux encor par moult nobles des-
seins

Des Ennemis voir la face blêmie,
Et leur donner un assaut vigoureux,
Puis tost apres retourner vers m'amie..
Fut-il jamais un Métier plus heu-
reux ?

E N V O Y.

Que puissiez-vous, Dame au cœur
généreux,

Voir en honneurs toujours vôtre Mes-
gnie,

Et qu'un Germain bien digne de vos
vœux.

160 **M E R C U R E**

*Buisse bien-tost posséder Abaïe,
D'un bon raport, commode, & fort
nombreux,
Si que mîtré, content & glorieux,
En tel déduit quelquefois il s'écrie,
Eut-il jamais un Métier plus heu-
reux ?*

Vous remarquerez, Madame,
que dans la Ballade à laquelle cel-
le-cy sert de Réponse, & que je
vous envoyay le dernier mois,
on a mis par mégarde,

*D'encombriers vous sortez sans
furie..*

Il falloit mettre,

*D'encombriers vous sortez sans
saërie..*



TROISIEME BALLADE
DE MADAME
DES HOULIERES,

A M^r le Duc de S. Aignan,

Lors immortel que parfait héraut
que
Chevalerie en tous lieux acqueroit.
Vous fait aimer ce tēps hyperbolique.
Quant est de moy, ce qui plus m'en
plairoit,
Ce n'est combat, vesture magnifique,
Tournoy fameux, mais bien Amour
antique,
Dont triste mort seule voyoit le bout.
Bon Chevalier, que tout craint &
revère,
Ainsi le monde en sentimens difère;
Opinion chez les Hommes fait
tout.



L'un rit de tout; l'autre mélancolique.

*D'Arlequin mesme en mille ans ne
riroit.*

*L'un pour iouër fait devenir hétique
Son train & luy; l'autre ne trocqueroit
Pour mines d'or sa verve Poétique.
L'un de toute œuvre entreprend la
Critique,*

*Et fait souvêt conte à dormir debout.
L'autre à son gré réglât le Ministère,
De se régler ne s'embarrasse guere;
Opinion chez les Hommes fait
tout.*



*Espoir de gain fait faire aux flots
la nique,*

*Désir de gloire en périlleux endroit
Conduit Guerriers. Nature pacifique
Aux Magistrats met en tête le Droit.
Ambition fait que le coffre on pique.
Vanté fait que Philosophe explique
Comment tout vient, en quoy tout se
résout.*

Chaque Mortel coiffé de sa chimere,

*Croit à part - soy que mieux on ne
peut faire ;*

*Opinion chez les Hommes fait
tout.*



*Non moins diverse en chaque Répub-
lique*

*Est la Coustume ; icy punir on voit
Sœur avec qui son Frere prévarique,
Et la Persane en son Lit le reçoit.*

*Germain font cas de la liqueur Ba-
chique ,*

*Le Musulman en déféd la pratique.
Subtil larcin Lacedémone absout.*

*Où le Soleil monte sur l'Hémisphere.
Par piété le Fils meurtrit son Pere ;*

*Opinion chez les Hommes fait
tout.*

ENVOY.

*DKC, dont le los vole du sein Persique
Jusqu'ou Phébus finit son tour oblique
De mon Germain point ne sçavez le
gout.*

*Grosse Abbaïe à la Mitre il préfère,
Trop lourd, dit-il, est sacré Caractère.
Opinion chez les Hommes fait
tout.*

Monfieur le Duc de S. Aignan
a répondu à Madame des Hou-
lières par ce galant Madrigal.

PUIS qu'aupres de vos Vers tous
les autres font fades ,
Aujourd'huy pour longtems je re-
nonce aux Ballades.
Et ne fais qu'applaudir à celle que
je voy.
Les plus charmans Ecrits ne valent
pas les vostres ;
Mais tous les beaux Esprits jugeront
comme moy ,
Qu'estant vaincu par vous , on peut
vaincre les autres.

Ce n'est pas tout ce que je
vous diray de ce Duc. Je ne puis

m'empescher d'ajouter icy un divertissement , qu'il a donné à Madame la Dauphine dans les derniers jours du Carnaval. C'a esté par un Concert de Voix & d'Instrumens , pour lequel il fit quelques Paroles, & mesme un des Airs, de naturel seulement sans qu'il sçache la Musique. Ce petit Concert eut tout le succès qu'il en pouvoit esperer. En voycy les Vers.

RECIT DE LA VICTOIRE.

MOY qui dans ses fameux
Exploits

*Ay suivy le plus grand des Roys,
Et l'ay fait triompher sur la Terre
sur l'Onde ,*

*En le rendant l'amour ou la terreur
du monde ;*

*Après avoir chargé le front de ses
Guerriers*

*D'un nombre infiny de Lauriers.
 Je mets enfin toute ma gloire
 En mon attachement pour une autre
 VICTOIRE.*

UN DES SUIVANS de la Victoire.

Elle joint la sagesse à de si doux
 appas,
 Qu'il n'est rien de tel icy-bas;
 Elle impose des Loix à tout ce qui
 respire;
 Et m'engage à luy dire

GAVOTE.

Incomparable Dauphine,
 Qui charmez toute la Cour,
 Donc, par la bonté Divine,
 Un second Fils voit le jour.



*Que de bonheur, que de gloire
 La France reçoit de vous,
 Et que l'aimable VICTOIRE*

Plaist à son Auguste Epoux !



*Que vostre grace charmante
A vostre abord nous surprit ;
Et qu'une clarté brillante
Eclata dans vostre Esprit !*



*Que d'un bonheur sans limite
Le Ciel comble vos souhaits ;
S'il est égal au mérite,
Il ne finira jamais.*



*Que vos deux aimables Princes
Fassent un jour leur devoir ,
Et que toutes les Provinces
Reconnoissent leur pouvoir.*

UN AUTRE DES SVIVANS
de la Victoire.

Fasse le Ciel que suivant nos dé-
sirs

*La gloire, & les plaisirs,
D'une prospérité qui surpasse l'envie,*

Couronnent vostre belle vie.

MENUE T.

Que de biens cette VICTOIRE
donne !

Que le Ciel favorise nos vœux !

*Voyez , Mortels , l'éclat qui l'envi-
ronne ,*

*En la servant vous serez trop heu-
reux.*



*Si le feu de ses yeux vous enchante,
A les voir bornez tous vos desirs ;
Ce seroit trop qu'une flamme innocente,
Et sa Vertu défend jusqu'aux soupirs.*

TOUS ENSEMBLE.

Qu'un grand Prince digne de
vous ,

Et d'un aimable Epoux ,

*Confirme de nouveau bientôt par sa
naissance*

Le bonheur de la France.

Quoy

Quoy que tous les Airs ayent esté fort applaudis , estant de la Composition du Sieur Daches , de la Musique du Roy , ceux de la Gavotte & du Menuet ont paru si agreables , & si propres aux Paroles qu'on voudra faire dessus , que je vous les envoie noter , afin que vos illustres Amies ayent dequoy vous divertir par une chose qui à esté trouvée si galante.

Voicy un Madrigal Italien adressé au mesme Duc , sur la Réponse à la Ballade de Madame des Houlières , dans laquelle sont ces deux Vers.

*Don de mercy seul il n'a pas en
veüe ;
On n'aime plus comme on aimoit
jadis.*

Fevrier 1684.

H

MADRIGALE
DEL SIGNOR MARCO-
Antonio Campo Pio.

Appena appena intriso
Era ne l'oro uno amoroso strale ;
E facea tempo fa piaga mortale ,
E la piaga sanava un guardo un riso.
Ora il dardo di Amore ,
S'ei tutt'oro non è , non guigne al core.
Così cantava su la dotta Cetra
Saffo novella ; e fea l'amor venale,
Quando il gran Titiro , in cui la sua
faretra
Vuotò spesso l'Amore , in lei si affisse.
O saffo taci ! e dame apprendi or, disse,
Che nostra età non vende no il decoro,
E la fede , e l'amor non è ne l'oro.

Je vous appris il y a quelque
temps, que le Roy avoit donné

la Charge de Premier Valet de
Chambre de Madame la Dauphi-
ne, qui n'avoit point encore esté
remplie , à Monsieur Moreau,
Premier Valet de Garderobe de
Sa Majesté , dont la probité &
la sagesse luy estoient connuës.
Il obtint quelques mois apres la
permission de la vendre , pourveu
qu'il proposast un Sujet qui fust
agreable. Le choix est tombé sur
Monsieur de Chesnedé. C'est
un jeune Gentilhomme qui ac-
compagna Monsieur de Croissy
à Munic , lors que ce Ministre y
alla pour travailler au Mariage
de Monseigneur le Dauphin. Il
eut mesme l'honneur à son re-
tour , de dire au Roy des nouvel-
les de la célébration du Mariage,
& du départ de Madame la Dau-
phine pour venir en France ; &
il fut si exact à remarquer tout

ce qui regardoit cette grande affaire, que ce fut sur les Mémoires que je vous en envoyay une Relation au mois de Mars 1680. qu'on a depuis imprimée, & qui contient un Volume entier. Le mérite du Pere & du Fils, a fait obtenir du Roy l'agrément de la Charge que je vous viens de marquer, & Monsieur le Contrôleur General qui le connoist particulièrement, en rendit témoignage à Sa Majesté. Le Pere qui est Avocat, & Procureur du Roy en l'Election de Paris, a esté Substitut de la Chambre de Justice jusqu'en 1669. qu'elle finit. Il fait encore aujourd'huy la fonction de Procureur du Roy dans la Commission établie par Sa Majesté, pour la recherche des abus commis par les Trésoriers Provinciaux de l'Ex-

traordinaire des Guerres. Il a eu plusieurs autres Commissions importantes pour le service de Sa Majesté.

Monsieur le Marquis de Cheverny ayant esté nommé pour Envoyé Extraordinaire à la Cour de l'Empereur , en la place de Monsieur le Marquis de Seppeville est party depuis quelques jours pour se rendre à Linz. Il est Fils de feu monsieur de Monglas, maistre de la Garderobe du Roy. Madame de Monglas sa Mere, a l'esprit si pénétrant & si éclairé, qu'on ne doit pas s'étonner des vives lumieres que le Fils possède.

Monsieur le Comte de Roucy, fils aîné de monsieur le Comte de Roye, ayant esté instruit des veritez de la Religion Catholique par monsieur l'Evesque de

meaux, si sçavant dans ces matières, a fait depuis peu abjuration de l'Hérésie de Calvin, entre les mains de ce grand Prélat.

La mesme abjuration a esté faite par monsieur le Marquis de Vauſſieux, & Mademoiselle de Vauſſieux sa Sœur. L'exemple de Madame la Marquise de Vauſſieux leur Mere, qui fit profession de la Religion Catholique il y a un an, ayant commencé à les ébranler, Sa Majesté ordonna par Lettres de Cachet à Monsieur de Morangis, Intendant en Normandie, de les faire venir auprès de Monsieur de Beringhen, son Premier Ecuyer, & leur Grand Oncle, pour les faire instruire pendant six mois, & leur laisser ensuite le choix du party qu'ils voudroient prendre. Apres plusieurs conférences qu'ils

ont euës avec Monsieur l'Abbé du Pin, ils se sont trouvez persuadez , & ont abjuré entre les mains de Monsieur l'Archevesque de Paris , en présence de Monsieur le Curé de S. Germain l'Auxerrois , leur Paroisse. Monsieur le Marquis de Vauffieux est de Normandie.

Le premier jour de ce mois , M^r de la Feuille-Merville, Inspecteur du grand Canal Royal de la communication des deux mers, & des Travaux dans le Languedoc & la Guyenne , mourut chez M^r le Comte de Bapaulme son Beau-frere. C'estoit un Homme d'un mérite singulier ; & l'un des plus habiles ingénieurs de son siècle.

Messire François Lotin de Char-ny , Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement, & au-

paravant Président aux Enquêtes , est mort aussi depuis peu de jours. Il avoit esté reçu Conseiller le 12. Mars 1632.

J'oubliai à vous mander la dernière fois que la fille de Monsieur le marquis de Montandre, apres avoir fait son Novitiat au Convent des Religieuses Ursulines de S. Jean d'Angély , y a fait ses Vœux depuis deux mois, entre les mains de monsieur l'Evesque de Xaintes , avec une résignation & une constance , qui firent connoître combien sa Vocation estoit parfaite. L'Assemblée étoit composée de la Noblesse voisine , & de plusieurs Personnes de qualité , entr'autres de Messieurs les marquis d'Aubertre , & de Pont , de mesdames leurs femmes , de madame de S. Martin de la Coudre , & de beaucoup d'autres. Monsieur Rousse-

let, Chanoine de la Ville de
 Xaintes, qui avoit presché cette
 illustre Professe dans le temps
 qu'elle prit le Voile blanc, la
 prescha encore dans cette der-
 niere Cerémonie. Il répondit à
 l'attente qu'on avoit de luy. Le
 grand talent qu'il a pour la Chai-
 re, le fait souvent employer en
 ces sortes d'occasions, & dans les
 solemnitez les plus éclatantes,
 comme vous l'avez pû voir par
 ce que je vous en ay dit au mois
 de Juin dernier. Je vous appris
 alors qu'il est frere du Lieute-
 nant Criminel de S. Jean d'Ange-
 ly; & je croy devoir ajoûter icy,
 que si ce Chanoine a beaucoup
 de zele en ses Prédications, ce
 Magistrat n'en a pas moins pour
 faire observer les Déclarations
 du Roy, touchant la Religion. Il
 en a donné une nouvelle preuve.

H. S.

en rendant une Sentence, par laquelle il a interdit l'exercice de la R. P. R. à Thors, & le Ministre de ce Lieu, pour y avoir reçu plusieurs Relaps, qu'il a aussi condamnez aux peines portées par les Déclarations. On doit admirer l'effet de la Grace dans la Profession de la Religieuse dont je vous parle, puis qu'outre les belles qualitez d'esprit & de Corps qu'elle a si généreusement cachées sous le Voile, elle a fait voir un noble mépris des grandeurs du siècle en renonçant aux avantages qu'elle pouvoit espérer de sa naissance qui est tres-considérable. Monsieur son Pere porte le nom de la Roche-foucault, avec celui de Fonseque, à cause qu'un de ses Prédecesseurs a épousé une Fonseque, qui est d'une Maison des plus distin-

guées parmy les Grands d'Espagne. Madame sa Mere est proche Parente de Monsieur le Pelletier Controlleur General des Finances.

Le 15. de ce mois , Messire François-René le Tellier , Conseiller en la Cour des Aydes , épousa mademoiselle mariane Chevalier , Fille de messire Jacques Chevalier , Seigneur du Baucher , Vicomte de Courta-vant & de la Montagne , & de Dame Anne Olier de Bourzeis , Nièce de feu Monsieur l'Abbé de Borzeis de l'Accadémie Françoisise, l'un des plus sçavans Hommes de ce siecle. Cette nouvelle mariée n'a que treize ans & demy , & est encore fort petite , mais il seroit mal-aisé d'avoir plus de belles qualitez qu'elle en a. Il n'y a presque point d'Art qu'elle

ne sçache ; & une Personne de grand mérite qui la connoist à fond , a dit fort agreablement d'elle , qu'il ne falloit pas demander ce qu'elle sçavoit , mais ce qu'elle ne sçavoit pas. Comme elle a l'esprit extrêmement vif , & l'imgination tres-prompte , on a eu fort peu de peine à luy apprendre presque en mesme temps , l'Histoire , la Langue Italienne , le Blason , la Geographie ; l'Arithmétique & la Musique. Elle dance finement , joue du Clavessin comme les plus habiles maistres , peint assez bien , & ne s'entend pas mal à dessigner. Il seroit mesme assez dangereux de parler Latin devant elle , si on ne vouloit pas en estre entendu. Cependant elle seroit fâchée qu'on crût dans le monde qu'elle eust appris cette Langue , qu'elle

abandonne aux Scavans.

Il s'est fait ce Carnaval une Société entre un certain nombre d'honnêtes Gens, dont les plaisirs, quoy que sans éclat, ont esté fort agreables. Ils se traitoient tour à tour, & la Compagnie se rendoit dès le matin chez celui qui devoit estre le Héros de la Feste. Le Déjeûné par où l'on commençoit, & qui ordinairement servoit de Dîné, duroit depuis neuf heures jusqu'à onze. On quittoit la table pour entrer dans une Chambre, où plusieurs Bureaux estoient disposez pour le jeu; & comme en établissant la Société, ceux qui la composoient s'estoient fait des regles pour leurs divertissemens, il avoit esté résolu que l'on ne joueroit que jusqu'à trois heures, & que les Plaisirs de l'aprèsdînée seroient tou-

jours différens. Ainsi, l'Opéra, la Comédie, le Bal, & les Concerts, succédoient les uns aux autres, & par cette charmante diversité, chaque journée se passoit d'une manière agreable. Quoy que tous ceux qui avoient à régaler, s'en acquittassent tres-bien, Monsieur de.... l'emporta sur tout les autres. Il s'estoit commencé chez un des premiers qui avoient traité, une Plaisanterie qui luy fournit le sujet d'un nouveau plaisir. Il le voulut donner à la Compagnie, & en fit part à quelques-unes des Dames, qui s'engagerent à y tenir leur partie. Ces Dames ayant trouvé à un des Repas qui s'étoient faits, un Gentilhomme qui n'étoit point de leurs plaisirs, & qu'elles sçavoient n'être pas d'humeur à faire aucune dépense, elles le tournèrent en tant de façons,

quelles l'obligerent à prendre jour pour leur donner un divertissement semblable à celui dont il estoit le témoin. Elles poussèrent la plaisanterie jusqu'à luy demander une Caution, & il falut que le Maistre du Logis luy en servist; mais au jour nommé pour le Régale, le Gentilhomme fit dire qu'il ne pouvoit pas se dispenser de partir en diligence pour aller en Province, où l'appelloient des affaires qui ne souffroient point de retardement. Les Dames se plaignirent à sa Caution, qui blâma comme elles la honteuse excuse du Gentilhomme, sans songer pourtant à satisfaire pour luy. Ce fut sur cela que le divertissement qui fut résolu. Le jour qu'il se donna, avoit esté marqué pour un Concert. Ainsi l'heure estant venue de quitter le Jeu,

toute la Compagnie se rendit dans une Salle, où elle trouva une nuit tres-agréable. Les Rideaux estoient tirez devant les Fenestres, & un fort grand nombre de Bougies éclairoit la Salle. Chacun fut surpris de n'y point voir de musiciens, ny mesme de préparation pour un Concert. Cet étonnement duroit encore, quand une espece de Cloison que couvroit une tapisserie, se séparant en deux, laissa voir une Décoration telle que celle de l'Acte d'*Arlequin Protégé*, dans lequel on plaide la Cause du Chien du Docteur. On voyoit une Tapisserie & des Sieges FleurdelYZez, & tout ce qui pouvoit faire connoître que cet endroit estoit disposé pour y rendre la Justice. Audessus du Siège du principal Juge estoit une Carte, sur laquelle

estoit écrit en Lettre d'or. *Tribunal de la Bonne - Foy*. La même Cerémonie qui s'observe dans l'endroit où l'Arlequin fait le Personnage d'Avocat fut observée sur cette maniere de Théâtre. On entendit un *Paix-là*, & l'on vit en mesme temps paroistre nombre de Personne toutes en Robes, qui prirent leurs places. La Cause du Clerc fut appelée, & deux jeunes Garçons la plaidèrent avec applaudissement. Cela estant fait, les Dames qui avoient part à la plaifanterie, allèrent aux pieds du Juge, & luy présentèrent une Requête qu'une d'elles tenoit en sa main. Il la répondit, & un Sergent l'ayant prise, alla sur le champ la signifier à la Causion du Gentilhomme dont il a esté parlé, qui ne sçavoit pas à quoy devoient aboutir toutes ces

Cerémonies. On luy en donna bien-toft l'éclaircissement, par la lecture de la Requête, de l'Ordonnance du Juge, & de l'Assignation. On trouva cette plaisanterie admirable, & chacun, aussi-bien que le Juge, condamna la Caution à satisfaire les Dames. Le Cavalier estoit trop galant pour ne pas recevoir de bonne grace tout ce qu'on luy dit sur ce sujet. Il pria qu'on ne fist plus de poursuites, & promit qu'il se tireroit d'affaire; ce qu'il fit quelques jours apres, une nouvelle Feste. Aussi-toft que le Sergent eut remply sa fonction, la Cloison se referma, & tous ces Juges, qui estoient autant de Musiciens, ne tardèrent pas à se mettre en état de divertir la Compagnie par un Concert dans ce mesme endroit, qui pour seconde Déco-

ration fit voir une Alcove d'une grande propreté. Jugez des loüanges qu'on donna au maître de la maison, sur la maniere galante dont il avoit assaisonné le Régale.

Le Gouvernement de Niort ayant vaqué par la mort de monsieur le maréchal Duc de Navailles, Sa majesté en a gratifié monsieur le Chevalier de la Hoguette, Enseigne de la Première Compagnie des mousquetaires. Il est Neveu de feu monsieur de Pérézize, Précepteur de Sa majesté, & Archevesque de Paris, & Frere de monsieur l'Evesque de Poitiers. A peine avoit-il la force de supporter les fatigues de la Guerre, qu'il se mit dans le Service. Il est aussi sage qu'il est brave; & l'on ne scauroit douter de son intrépidité, puis qu'il fut un des

premiers qui entrèrent dans Valenciennes , lors que cette Place fut conquise l'Epee à la main.

Quoy que la France soit le plus riche & le plus florissant Royaume du monde, & qu'elle fournisse au Roy plusieurs fois chaque jour dequoy récompenser ceux qui ont l'avantage de se distinguer par leurs services , le Roy qui a l'ame toute libérale , ne laisse pas de donner souvent de son propre Trésor , des gratifications & des Pensions. Monsieur le Maréchal d'Estrées , Vice-Amiral de France, en a eu cent mille francs depuis peu de jours , & Monsieur le Comte d'Estrées son Fils , Capitaine de Vaisseau , une Pension de quatre mille livres. Comme leurs services parlent, il n'est pas nécessaire d'en rien dire.

Monsieur le Pelletier , Con-

trolleur Général des Finances , a
 esté aussi gratifié de la somme de
 cent mille francs , en considéra-
 tion du Mariage de Mademoiselle
 le Pellerier sa Fille , avec Mon-
 sieur d'Aligre , Petit-Fils du
 dernier Chancelier de ce nom.
 Comme il en a une mariée à
 Monsieur d'Argouges , il a prié le
 Roy de trouver bon qu'il luy don-
 nât la moitié de cette somme,
 afin que ses deux Gendres & ses
 deux Filles eussent une part égale
 aux bienfaits de ce grand Prince.
 Tant de bonté , de prudence , &
 de conduite , fait connoître ce
 que l'on doit espérer de luy
 dans l'Administration des Finan-
 ces. Monsieur Magnin a eu beau-
 coup de raison de joindre ces
 mots pour ame , *Quis amantior*
equi ? à un Equerre dont il fait le
 corps de sa Devise. Il l'a expli-
 quée par ce Madrigal.

M *A droiture réguliere
 Dans tous mes emplois di-
 vers ,
 D'une sensible maniere
 Me distingue quand je sers.
 Je ne puis rien souffrir d'inégal ny
 d'oblique ,
 Et je montre avec succès
 Ou le defaut , ou l'excès
 Des choses où l'on m'applique.*

Monfieur le Maréchal de Bel-
 lefond , & Monfieur le Comte
 de Choifeüil , qui doivent com-
 mander en Chef des Armées de
 Sa Majefté, en ont auffi eu des gra-
 tifications en argent comptant.

Ce Monarque, qui en toutes
 fortes d'occasions a donné des
 marques de la confidération , de
 l'eftime , & de la tendrefle qu'il
 avoit pour la Reyne , a voulu

faire connoître combien son souvenir luy estoit cher, en gratifiant Madame Devizé de la somme de quarante mille livres d'argent comptant, & de deux mille écus de Pension, à cause de l'amitié dont cette Princesse l'honoroit, & des services qu'elle en avoit reçus depuis qu'elle estoit en France.

Monsieur Clément, qui a eu l'honneur d'accoucher Madame la Dauphine des deux Princes dont la Naissance a donné tant de joye à tous les François, & qui avoit eu déjà des gratifications considérable à celle de Monseigneur le Duc de Bourgogne, vient aussi d'avoir quatre cens écus de Pension de Sa Majesté, & deux mille écus d'argent comptant. Il s'est fait encore d'autres libéralité, dont je ne suis pas in-

struit. Je vous en dis cependant assez , pour vous faire voir que c'est avec beaucoup de raison que je répons à l'Autheur des Feüilles Satyriques, qu'il se trompe lors qu'il prétend persuader à toute l'Europe , que les Finances de France sont épuisées, puis que tout y va d'un pas égal depuis le Regne de LOUIS LE GRAND , & que la magnificence & les dons de ce Monarque font voir chaque jour la mesme chose.

Puis que cette Réponse vous a plû , je vay la continuer. Ces Nouvelles secrettes , mais pourtant publiques , qu'on envoie de Hollande en France deux fois la semaine, n'ont pour titre que la Date qui est au-dessus, mais elles ne laissent pas d'être connues dans toute l'Europe , par le nom de *Lardons* qu'on leur a donné.

J'avois

J'avois voulu éviter ce mot dans ma Lettre de Janvier ; mais comme il est icy aussi commun que chez tous les Etrangers , & que l'usage semble avoir adoucy ce qu'il a de rude & de grossier , je croy ne le devoir plus enveloper , pour n'estre pas obligé d'user si souvent de circonlocution. Apres vous avoir dit le nom de ces Feuilles , je vay vous apprendre en général , & une fois pour toutes , quel en est le but. Elles n'en ont qu'un , sur lequel elles roulent toutes. C'est de faire croire à tous les Princes , aussi bien qu'à tous les Peuples , par des raisonnemens sur toutes les choses qui arrivent , qu'on doit faire la guerre au Roy. Que cette conclusion soit juste ou non , ces Feuilles sont faites pour conclure ainsi ; & quoy qu'elles parlent d'affaires.

Fevrier 1684.

I

diverses , & dont les conséquences doivent estre différentes , parce que les matieres sont opposées , tout se termine toujours à cela , soit qu'il y ait de la vray-semblance , ou non. Il est pourtant tres-certain , que cette conclusion est presque toujours aussi peu vray semblable , que si on vouloit soutenir que deux Personnes qui seroient parties le matin de Paris en se tournant le dos , & marchant toujours sur une ligne droite , seroient arrivées le soir au mesme lieu.

On trouve aussi quelques Nouvelles dans ces feuilles , dont la plupart , pour ne pas dire toutes , ne sont fondées que sur *On dit* , & ces Autheurs n'en rapportent que de celles qui sont avantageuses au Party qui les fait parler. Jugez par là de la solidité des

raisonnemens de ces Ouvrages, & de la feûreté des Nouvelles qu'ils contiennent. Je n'expose rien touchant le fujet de ces Feüilles, qui ne foit de fait constant, & l'on n'en a jamais vû une, fur tout de celles qui s'appellent *Le grand Lardon*, qui n'ait conclu à la Guerre contre le Roy, apres des Articles mefme dont naturellement la conclusion devoit eftre toute contraire.

Je vay féparer mes Réponfes felon les Dates de ces Nouvelles, afin de ne point jeter d'embaras dans l'efprit de ceux qui les liront, & que ceux qui les ont lûës, connoiffent plus facilement, que je ne fais dire à leurs Auteurs, que ce qu'ils difent effectivement dans leurs Nouvelles.

Les Feüilles du 27. & du 28. Janvier contiennent beaucoup de

choses auxquelles j'ay déjà répondu. On veut persuader dans l'une de ces feuilles, que l'Espagne n'a point déclaré la guerre à la France en Italie, afin de n'ôter pas à l'Italie les moyens de s'unir contre le Turc. Cette générosité est bien fausse, & ne sçauroit ébloüir personne. L'Espagne qui n'a jamais connu sa foiblesse au point qu'elle la ressent présentement, voyant qu'avec toutes les forces de ses Alliez, elle ne peut soutenir la Guerre contre la France en plusieurs endroits, voudroit ne la point avoir en Italie, & que la Chrétienté luy eust obligation de ce qu'elle n'y porte pas ses Armes; mais si elle est si charitable, elle ne devoit point du tout déclarer la Guerre. C'estoit un sûr moyen de porter tous les Princes de l'Europe à se liguier contre les forces

du Turc. Ce n'est pas là tout le ridicule de cet Article. On y suppose, que parce qu'on n'a point nommé l'Italie dans la Déclaration, la Guerre n'y est point déclarée; comme si lors qu'on déclare la Guerre à un Prince, il n'estoit pas libre à ce Prince de combattre ses Ennemis dans tous les lieux qui sont sous leur Domination.

On trouve encore dans ces Feuilles une répétition éternelle des desordres que nos Troupes ont fait en Flandre. J'ay amplement répondu à cela; & comme je ne me plais pas à répéter ainsi que font ces Autheurs, je ne diray rien de plus, sinon qu'ils n'ont qu'à lire Grotius dans son Livre *de jure belli & pacis*, ils y trouveront que dans une Guerre déclarée la Contribution est ouverte, & qu'il est permis de brûler les

Habitations de ceux qui ne la payent pas. Ce droit est égal aux Parties, & lors que le plus fort a l'avantage de s'en servir, le plus foible n'en doit accuser que sa foiblesse, & il y a de la lâcheté à s'en plaindre d'une autre sorte.

La République de Venise ne traitera point avec l'Empereur, disent ces Politiques, qu'elle ne soit assurée que la France soit toujours occupée avec l'Espagne. C'est donc à dire, si l'on en croit ces Auteurs (car le contraire paroît manifestement) que Venise, cette sage République, demande que pour secourir la Chrétienté, la Guerre soit entre les Chrétiens. Selon toutes les apparences elle doit souhaiter le contraire; car loin de pouvoir faire des Conquestes sur les Turcs, elle seroit mal sûre d'en soutenir les

efforts, si l'Espagne & la France estoient en guerre, puis qu'avec leurs Alliez cela feroit la plus considérable partie de l'Europe, qui ne seroit plus guère en état de prêter des forces aux Vénitiens, pour les défendre de l'Ennemy contre lequel ils seroient entrez en guerre de leur bon gré. Il est plutôt à croire, qu'ayant beaucoup de prudence, ils ne doivent point signer de Ligue contre le Turc, qu'ils n'ayent vû la Paix bien établie entre la France & toute la Maison d'Autriche, puis que sans cela ils se mettroient en danger d'attirer contre eux toutes les forces Ottomanes, & de n'estre pas secourus.

On n'a jamais vû de commencement si extraordinaire, que celui de la plus grande des trois feuilles du premier de fevrier.

Le Prélude contient la moitié de l'Ouvrage, & l'on y voit un grand discours, qui marque qu'on préféreroit autrefois l'Europe à l'Asie, mais que présentement l'Asie est préférée, parce que tous les Princes de l'Europe ont esté connus à fond, & se sont laissez gagner par le Roy Tres-Christien. *Ils ont, dit cet Auteur, un tempérament flegmatique, & la couleur de leurs Fers est payée.* Voila un grand discours qui ne signifie rien, & dont la teste est beaucoup plus grosse que le corps. On ne sçait ce que veut dire la couleur des Fers des Princes payée, car supposé qu'ils eussent des Chaînes, celui qui les auroit enchaînez, les auroit entierement payées, & non pas seulement la couleur. Par ce raisonnement, tous les Princes de l'Europe, hors ceux de la Maison

d'Autriche, sont d'un mesme caractere. Comme cette égalité est une chose rare parmy les Hommes, c'est une grande nouveauté pour nostre Siecle; mais ce qui est le plus surprenant, c'est que tant de Souverains, élevez dans l'Art de Regner, & consommez dans la Politique, ne connoissent pas ce qui leur est utile & glorieux, & que l'Autheur des Lardons sçache leurs intérêts mieux qu'eux-mesmes. Il y a de l'aparence qu'il pourroit se tromper, au moins la vray-semblance ne se trouve-t-elle pas pour luy. Il répète encore que la France en veut à la Maison d'Autriche. Cependant c'est un fait constant qu'elle n'y pensoit pas en 1672. lors que le Roy entra en Hollande. L'Espagne s'est mise de la partie. elle-mesme, en se déclara-

rant contre la France dès ce temps-là. Elle fit alors armer inutilement plusieurs Souverains contre le Roy. Sa déclaration & ses intrigues , n'aboutirent qu'à luy faire perdre les meilleures Places qu'elle eust en Flandre. Ayant vû depuis tous ses desseins avortez , & les prétentions à la Monarchie Universelle bien reculées, elle a accusé la France d'y aspirer, parce qu'elle avoit peur qu'elle n'y pensast; mais on sçait que ces sortes de visions n'ont jamais esté le foible des François, & que la conduite que le Roy a tenuë, & qu'il tient encore pour le repos de l'Europe, y est directement opposée. Je l'ay prouvé dans ma dernière Lettre. Ainsi je ne le répéteray pas icy, & ne répliqueray rien à plusieurs Articles qui ne font que des repéti-

rions auxquelles j'ay satisfait. Dans
 les feuilles de la mesme date, on
 suppose que le Pape ayant appris
 de France, que l'Empereur a fait
 la Paix avec le Turc, en est tom-
 bé malade de chagrin ; ce dis-
 cours n'est encore qu'une repéti-
 tion de ceux qu'on a faits à plaisir
 sur le mesme sujet dans les mes-
 mes feuilles. On peut parler en
 France ; les Etrangers qui y sont,
 écrivent ce qui leur plaist ; mais
 ce n'est pas pour cela la France
 qui parle. D'ailleurs le Pape n'a-
 joute pas de foy à de certaines
 Nouvelles , qui ne sont fondées
 que sur ce qui court parmy le
 Peuple , sans que personne s'en
 ose avouer l'Autheur. Il a des
 moyens aisez de sçavoir les cho-
 ses, & ne tomberoit pas malade
 pour un bruit de Ville qui n'a
 nulle certitude , lors qu'il peut

estre assuré que si ce bruit estoit
 vray, les Nonces qu'il a dans toutes
 les Cours, luy dépescheroient
 des Courriers sur l'heure. Cet
 Auteur leve enfin le masque
 dans les lignes suivantes. Il s'érige
 en Censeur de tous les Electeurs,
 & dit que *l'Empire fait mal, de
 presser l'Empereur de s'accommoder
 avec la France*. Dans la situation
 où sont les Affaires, on ne scau-
 roit lire ces paroles sans frémir,
 & on auroit de la peine à croire
 qu'elles viennent d'un Chrétien.
 Il est certain que si elles estoient
 d'un François, les Espagnols leur
 serviroient d'écho, pour les faire
 entendre par toute la Terre, avec
 des Commentaires qui feroient
 connoître tout le mal que la
 Chrestienté en peut ressentir. Ce
 Politique intéressé, n'en veut pas
 demeurer là. Afin d'animer l'Eu-

rope contre la France, il tâche de prouver que la Campagne prochaine, le Turc fera sur la défensive. Si ce qu'il dit estoit vray, & qu'un intérêt particulier ne fist pas agir celuy qui le fait parler ainsi, au lieu d'exciter tous les Chrestiens au combat les uns contre les autres, il leur devroit persuader de s'unir pour profiter de la foiblesse du Turc; & si les forces de cet Ennemy estoient grandes, il devroit presser ces mesmes Chrétiens de s'unir pour luy résister; mais tout cela n'entre point en considération. Le Roy a un mérite qui l'a élevé trop haut; il faut chercher les moyens de l'abaisser. La Maison d'Autriche n'en scauroit souffrir l'éclat; il faut l'affoiblir. La Chrétienté en souffrira, mais il n'importe, pourveu qu'on tourne contre le

Roy les Armes qu'on devroit tourner contre les Turcs. Si l'on ne le dit pas tout-à-fait, on le fait assez entendre par ces paroles, *Il faut tenir teste à deux*, c'est à dire au Roy & au Turc, ou plutôt, c'est à dire, qu'il faut attaquer le Roy, & se tenir sur la défensive contre le Turc. Ce raisonnement est beau sur le papier; mais quelle est la sûreté de ses effets, & qui répondra que l'on puisse résister à l'un de ces Ennemis seulement ? On n'en avoit qu'un à soutenir la Campagne dernière, on sçait ce qu'en a souffert la Chrétienté, & que sans un coup du Ciel, elle ne pouvoit éviter sa ruine entière. On peut juger après cela combien l'Allemagne risqueroit en voulant combattre en mesmes temps, & les François & les Turcs. On

peut s'imaginer la joye que ces derniers en auroient , & quel espoir de conquestes le partage des Troupes Chrétiennes leur donneroit. Ce seroit presque les assurer du succès de leurs entreprises , puis que la victoire échappe fort rarement à ceux qui se croient assurez de vaincre. Enfin toutes les Feüilles du 1. fevrier, ne sont que pour exciter tous les Princes de l'Europe à faire la guerre à la France , & pour accuser la France de ce qu'on la voit panacher à la Paix. Je me fers du mot d'accuser , parce qu'on semble luy vouloir faire un crime, de ce qu'elle incline à mettre toute l'Europe en repos ; & dans le mesme temps , par une contradiction manifeste , on luy reproche de travailler à la Monarchie Universelle. Comme la Paix

en éloigne , & qu'on n'y peut arriver que par la Guerre , tout ce raisonnement formé de contradictions , ne peut passer que pour un amas confus d'idées , prises sans nulle réflexions. On trouve dans l'une des feuilles du 3. & du 5. un autre raisonnement , par lequel l'Autheur prétend faire voir qu'il n'y a que luy qui sçache bien raisonner. Il conclut , que tous ceux qui ne sont pas d'avis de faire la guerre à la France , sont des ignorans dans les Affaires Politiques , & rebat tout ce qu'il a dit sur cette matiere. Il est si passionné dans cet Article , que si quelqu'un avoit eu créance en luy , il cesseroit de l'avoir , tant il se déclare partial. Il est aigre , insultant , ne balance point pour décider , ne veut pas seulement examiner les raisons de ju-

Justice que la France peut avoir, & n'en reconnoît que la puissance. Il n'en faut pas davantage pour montrer que celle du Roy, est tout le sujet du chagrin qu'il donne à ses Ennemis. Chacun demeure d'accord qu'il y a tant de différence entre le Roy & le Prince d'Orange, & que le Roy est tellement au dessus, qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Prince sans Souveraineté, puisse concevoir de la jalousie de ce grand Monarque. Il se connoît trop bien pour cela; mais comme il ressent tout ce que la plus noble, & la plus dévorante ambition peut inspirer de plus violent, il entretient la Maison d'Autriche dans la jalousie qu'elle a de la grandeur de Sa Majesté. Il excite plusieurs Princes sous son nom, & ce qui nous flatte, ou

nous est utile , nous plaissant toujours , & nous engageant agréablement ; la Maison d'Autriche donne dans ce que fait le Prince d'Orange. Elle se sert de luy pour abaisser la grandeur de la France , si c'est pourtant une chose qui luy soit possible ; & il se sert d'elle pour tâcher de s'élever , s'il en peut venir à bout ; & tout cela aux dépens de la Chrétienté , puis qu'on ne songe qu'à attaquer la France , & à se défendre simplement contre le Turc , au lieu qu'on devoit employer toutes les Forces Chrétiennes à repousser le Turc , & faire la Paix avec la France , ou accepter la Trêve qu'elle offre.

On voit dans les mesmes Feuilles une peinture par laquelle on attribüë au Dannemarck , les manières & les airs de la France , à

cause des Forces qu'il a sur pié. Quoy qu'on ait prétendu par là ne dire rien d'avantageux pour ce Royaume, on doit demeurer d'accord qu'en cherchant à le blâmer, on luy a donné de grandes loüanges. L'état florissant où il se trouve, cause de la jalousie, & cette jalousie fait parler. On a voulu dans le mesme endroit louer la Suède. Il n'y a rien de surprenant en cela. Elle est dans les intérêts du Prince d'Orange, & l'Autheur des Feüilles est Domestique de ce Prince; c'est toute la réponse que je feray à cet Article. On commence à prendre des airs fiers dans les suivans, à cause de la résolution prise par une partie des Etats Généraux, pour la levée des seize mille Hommes, & de la maniere qu'on en parle; il semble que ces.

seize mille Hommes doivent avoir un million de bras. Cependant peu de Provinces consentoient alors à cette levée, & l'on ne voit point encore qu'elle doive estre faite par un consentement general. Si celles qui s'y opposent ne sont pas en aussi grand nombre que les autres, elles sont supérieures en forces, & sans avoir recours à leurs Bources, il est difficile de faire aucunes levées en Hollande. J'en ay fait voir les raisons dans une de mes Lettres. Il ne faut pas s'étonner si l'on est de l'avis du Prince d'Orange, dans un Lieu où il fait sa résidence, où sont ses Creatures, & où enfin il est le plus fort de toutes manieres. J'aurois là-dessus plusieurs choses à vous dire; mais comme il y a des veritez dans lesquelles il est bon quelquefois de ne pas entrer,

je vous en laisse penser ce qu'il vous plaira. L'espoir de la levée des seize mille Hommes ayant relevé le courage de ceux qui ne veulent point la Paix, on parle de l'Assemblée des Hauts-Alliez qui se doit tenir à la Haye, où Valdec se doit trouver ; & ce qui n'est jamais permis, on publie son sentiment avant l'ouverture de cette Assemblée. On assure que Valdec dit que la Guerre est nécessaire, & que le Roy d'Espagne ne doit rien céder à la France. Il a ses raisons particulieres, dont il ne doit pas dire le secret, non plus que le Medecin de Xerxés, qui aimant les figues avec passion, & voulant en aller manger dans un Païs éloigné, persuada à Xerxés qu'il devoit aller en ce Païs-là, parce que l'air y estoit tres-sain, ce qui fit que ce Mo-

narque arma trois cens mille
 Hommes pour cette Conquête.
 Il en est de mesme de Valdec ,
 lors que pour avoir la Guerre , il
 dit qu'il ne faut rien ceder à Sa
 Majesté. Sans la Guerre , il n'au-
 roit point d'Employ , & cet Em-
 ploy luy tient lieu des figues du
 Roy de Perse. Cependant il faut
 croire Valdec , il faut faire la
 Guerre , puis que Valdec l'a dit ;
 c'est donc à Valdec à décider du
 sort de l'Europe. En verité il faut
 estre bien plein de Valdec , &
 bien ajoûter foy à ce qui flate ,
 pour tenir de tels discours. Ces
 Feüilles finissent par une exagé-
 ration des desordres que les Espa-
 gnols ont faits en Catalogne , en
 brûlant plusieurs Villages. On
 connoist par-là , que leur foiblesse
 seule les empesche d'en faire de
 mesme en Flandre , après avoir

commencé les premiers à y brûler, & que le seul dépit de n'estre pas en état de se défendre, les oblige à traiter d'injustice des choses, qui ont toujours esté autorisées & permises par les Loix de la Guerre, du consentement des Parties mesmes.

Rien n'est plus spécieux, & plus capable d'exciter de la curiosité que le grand Lardon du 8. Fevrier. Il commence par une peinture de la puissance de la France, & dit que les Conférences de la Haye ne feront rien, que tout semble né pour obéir au Roy Tres-Chrestien, qu'il a préveu à tout, & que si l'on parle ainsi de ce Monarque, ce n'est point par haine, mais seulement parce qu'on ne peut se taire sur l'iniquité de ses maximes. L'Auteur a raison de dire que ce n'est

point par haine , car il n'est guère possible d'avoir de la haine pour ce qu'on est absolument forcé d'admirer , mais une jalousie violente & pire que la haine, causée par la grande élévation d'un Prince , fait dire aux Auteurs qui écrivent en faveur de ceux qui en sont jaloux , des choses bien semblables à la haine, & qui échappent sans qu'on les croye vraies. On peut soutenir que le mot d'iniquité est de ce nombre. Si l'on examine ce que le Roy a fait pour l'Europe , loin d'y trouver de l'iniquité , on y trouvera tant de justice , qu'à ne regarder les choses que du costé de la Politique humaine, le trop de justice de ce Prince seroit condamné ; mais LOUIS LE GRAND , méritant ce titre par ses Actions , a toujours sacrifié ses intérêts à
ceux

ceux de l'Europe, & c'est en cela qu'il a fait, & fait encore confister sa gloire. Entre un fort grand nombre de ces sortes d'Actions, je n'en veux examiner que trois ou quatre, & elles serviront de Réponse à ce mot d'iniquité.

Le Roy, de son bon gré, & par une proposition faite par ce Monarque mesme, a rendu une fois toute la Franche-Comté, en faveur de la Paix que demandoient plusieurs Souverains.

Toutes les Places que le Roy a cédées par le Traité de Nimègue, n'ont esté rendues que parce que ce Prince a offert de luy-mesme de les remettre, afin qu'on rendist aux Suédois toutes celles qu'ils avoient perduës dont il estoit Garand, quoy qu'il eust de bonnes raisons pour s'en dispenser. Je ne les dis point icy,

Fevrier 1684.

K

parce qu'elles pourroient me mener trop loin.

On ſçait qu'il a eſté au pouvoir du Roy de prendre Luxembourg, lors que les Turcs étoient ſur le point d'entrer en Hongrie. Ce que fit ce Prince en cette rencontre, eſt au deſſus de tous les éloges ; ce qu'il fait préſentement ne l'eſt pas moins ; & le dernier Mémoire que Monſieur d'Avaux a préſenté aux Etats, marque combien la Chrétienté luy eſt redevable.

Toutes ces choſes ſont de fait, & il ne faut que les citer ſans aucuns raifonnemens ; pour marquer que les maximes du Roy, loin d'être remplies d'iniquité, ſont fondées ſur la juſtice. Cette juſtice eſt ſouvent contraire à ſes intérêts, mais elle donne un nouvel éclat à la gloire qui le fait

briller au-dessus de tous les Princes du monde.

Le Critique intéressé poursuit dans la même Feuille. Voicy les paroles. *La France est la source des agitations de l'Europe. On ne doit point tarder à luy demander, les armes à la main, raison du passé & de l'avenir, & jamais Prince n'eut plus d'ambition, & ne fut plus âpre à se servir de l'occasion & du temps.*

Un homme qui parle ainsi se déclare intéressé, & n'est pas croyable; on ne le doit regarder que comme Partie, & non comme Juge. Il veut engager les Souverains à demander compte au Roy de l'avenir, comme si ce pouvoir n'estoit pas réservé à Dieu seul. Je ne répons rien à l'âpreté de se servir de l'occasion; ce que je viens de marquer

des bontez du Roy pour donner la Paix, y sert de réponse. Il accuse ensuite les Princes de l'Europe, en disant, *que tous ensemble, ou séparément, se tiennent incapables de tenir teste à un seul Monarque.* Ces Princes connoissent leurs intérêts mieux que ce Censeur. Il n'est pas assez habile pour leur enseigner ce qu'ils doivent faire, & d'ailleurs ils connoissent la modération du Roy.

On lit ces paroles dans les lignes suivantes. *Tout le malheur ne doit pas estre imputé au Roy, mais aux Princes de l'Europe; mais il est encore temps de se reconnoître, & d'agir. Le Roy veut parvenir à ses fins par des moyens doux; il employe l'or & les Alliances; & il en fera bien-tost pour luy donner moyen d'entrer aux Indes.*

Voilà un torrent de paroles

contre le bon sens , & plein de contradictions , & il n'y a pas un mot dans tout cela, contre lequel on n'eust sujet de se récrier. On voit bien que par toute sorte de de moyens la Maison d'Autriche tâche d'abaisser la France , dans la pensée que si elle avoit diminué le pouvoir de cette triomphante Rivale , elle pourroit reprendre le dessein de la Monarchie universelle , qu'elle a vû entièrement renversé. Ce dessein , auquel elle a peine à renoncer , l'engage à faire mouvoir mille ressorts par le secours de ses Alliez ; & c'est pour cela qu'ils travaillent de concert à trouver par où condamner le Roy dans tout ce qu'il fait pour la Paix ou pour la Guerre. La raison voudroit qu'ils choisissent un Party , & quoy qu'ils en prissent un mé-

chant, peut estre n'auroit-on pas sujet de les en blâmer, parce que l'on pourroit croire qu'ils seroient persuadez de ce qu'ils publieroient mais il est impossible que la malignité ne paroisse pas, lors qu'on trouve à redire en mesme temps à deux choses aussi opposées que le sont la paix & la Guerre. Le Roy, disent-ils, veut parvenir à ses fins par des moyens doux. A-t-on jamais fait un crime à qui que ce soit au monde, d'en user ainsi; & ne doit-on pas admirer ce Prince, de ce qu'il employe la douceur, lors qu'il est en son pouvoir de se faire rendre par la force telle justice qu'il souhaitera? Ce n'est pas qu'on n'admire secrettement cette modération, mais on est au desespoir de la haute estime qu'elle acquiert au Roy. On le condamne jusque

dans ses Alliances; & comme on veut qu'il ait tort d'y estre heureux, il ne reste plus qu'à accuser le Ciel de l'heureuse Fécondité de Madame la Dauphine. Enfin l'on voudroit que les Princesses ne se mariaissent point en France; c'est un crime au Roy d'y penser, & il cherche par là à faire des Alliances. On n'explique pas si c'est pour la Guerre ou pour la Paix; l'on cherche à blâmer le Roy, & il n'importe en quoy on le fasse. Si l'on veut parler de l'Alliance de Savoye, comme on le fait assez voir, le Roy ne fait rien dont ses Prédecesseurs ne luy fournissent l'exemple. Cette Alliance s'offrant, il a bien voulu y consentir; mais y consentir, ce n'est pas la rechercher. On connoist l'auguste Maison de Savoye, & l'on sçait que tant qu'elle a pû

avoir l'honneur de s'allier avec des filles, ou des Petites-filles de France, elle les a demandées avec un empressement digne de la Naissance de celles qu'elle souhaitoit pour Souveraines. Ainsi de part ny d'autre il n'y a rien de nouveau dans ce procédé. On parle sans sçavoir ce qu'on veut dire, & seulement dans le dessein d'empoisonner tout ce qui se fait à la Cour de France. Apres qu'on s'est étendu sur les Alliances faites, on passe à celles qui sont à faire, & l'on parle énigmatiquement d'une Alliance qui donnera moyen au Roy d'entrer aux Indes, où l'on suppose qu'il a de grands desseins à exécuter. Ce sont Pais éloignez, où le Roy ne songe point à pénétrer plus avant; il luy suffit des Vaisseaux & des Places qu'il y a. Ce Prince possé-

de chez luy des Mines, ausquel-
 les il ne faut point condamner les
 Hommes, comme on les con-
 damne à celles des Indes. Le Bled,
 le Vin, le Sel, les Toiles, & les
 autres Manufactures, y nourris-
 sent l'abondance, & font voir
 dans le Commerce les Pistoles
 battues avec l'or que l'on a tiré
 des Mines des Indes avec tant de
 travail & de perte d'Hommes.

Les Nouvelles solides (car
 leurs Auteurs leur donnent
 quelque-fois ce nom) paroissent
 épuisées dans les feuilles du 10.
 de fevrier. On y suppose, sans
 pourtant en donner aucune preu-
 ves, que le Roy traverse l'Allian-
 ce de Moscovie, & la Ligue des
 Vénitiens. Dès que l'on veut se
 persuader que la France pourroit
 recevoir quelque préjudice d'une
 Alliance, on publie aussitost,

qu'elle l'empêche. Cela ne coûte rien à avancer, tout sert en Politique. S'il se trouve des difficultés dans les Traitez, on fait soupçonner que la France les fait naître par des voyes indirectes; & si ces bruits ne produisent point tous les effets que l'on s'estoit proposez, ils ont du moins celuy de noircir la France parmy les Esprits foibles, & les Peuples de diverses Nations. C'est ce que se persuadent les Auteurs de ces Nouvelles. Si tost qu'il s'agit de ce qui regarde la Religion, ces mesmes Auteurs quittent le Party de l'Empereur, quoy qu'ils soient pour luy en toute autre occasion. Ainsi ils marquënt dans ces Feüilles du 10. que l'Assemblée de Presbourg n'opérera rien. Dans l'une des deux plus grandes du 13. Fevrier on ne voit

presque que des répétitions. L'Auteur y fait son éloge, & dit en termes formels, que rien n'égale sa force & sa délicatesse. Il y fait la peinture d'une Ligue, dans laquelle il nomme toutes les Puissances qu'il suppose devoit déclarer la guerre au Turc, comme la République de Venise, la Moscovie, & la Perse, qu'il nomme, parce qu'il prétend qu'ayant des Places Frontières à celles du Turc, elles doivent entrer contre luy en guerre. Sur ce fondement, qui est d'assez grand éclat, vray semblable même si l'on veut, mais faux en cette rencontre, il veut que les Alliez de la Maison d'Autriche & du Prince d'Orange se déclarent contre la France. Cela pourroit arriver; mais si ce n'est qu'en conséquence de ce que les

Persans feront, il y a grande apparence qu'ils attendront encore longtems, puis que ceux qui leur portent la Nouvelle de la Guerre d'Allemagne, ne sont encore qu'en chemin, qu'il faut que le Grand Sophy délibere, qu'il lève des Troupes, & que ces Troupes marchent. Jusque-là, selon le raisonnement même des Politiques, la France n'a rien à craindre. Les Feuilles du 15. Fevrier font voir d'abord un portrait de ce que firent les Espagnols, lors qu'ils prirent le party des Hollandois dans la dernière Guerre. Il est vray qu'ils se déclarerent en leur faveur, mais de quelque motif de générosité qu'ils couvrent cette déclaration, ils sont trop Politiques pour l'avoir faite sans aucunes vues. Voyez celles qui les obligerent d'en

riser ainsi. Ils craignoient de voir la Flandre enveloppée, si le Roy se rendoit Maître de la Hollande. D'ailleurs, ils croyoient qu'en attirant plusieurs Princes dans leur Party, en mettant toute l'Allemagne en armes, & faisant agir toute la Maison d'Autriche & tous ses Alliez, ils susciteroient au Roy tant d'Ennemis, que la France ne pouvant toujours en soutenir les efforts, seroit enfin contrainte de succomber. L'habileté du Roy dans le grand Art de régner, les fatigues qu'il a essuyées à la teste de ses Armées, la vigilance de ses Ministres, & la valeur de ses Sujets, rompirent toutes leurs mesures; & loin d'avoir le moindre avantage sur les François, ils perdirent leurs meilleures Places, lors qu'ils ne se promettoient pas moins que la

ruine entière de la France. Ce fut là le but de leur déclaration, à laquelle ils donnent aujourd'hui une face toute contraire, en demandant du secours aux Hollandois. On croit même, (& cela n'est pas hors de vray & semblance) que s'ils estoient venus à bout de mettre la France au point où ils pensoient la réduire, ils n'auroient pas manqué de prétextes pour tourner leurs Armes contre la Hollande. Ils luy demandent aujourd'hui du secours contre la justice des Prétentions du Roy, je dis la Justice, car je vous l'ay fait voir dans ma Lettre de Janvier. Un secours qu'ils n'espèrent obtenir qu'en le mandiant avec tant d'exagération de services rendus, & tant de soumission, marque la foiblesse des Espagnols, qui leur fait per-

dire jusqu'à leur orgueil. Elle est
cette, que toutes les forces qu'ils
ont dans le Royaume de Naples,
ne suffisent pas pour empêcher les
Bandits de les attaquer.

Les mêmes raisons parlent
d'un Mémoire raisonné, présenté
à la Haye par les Députés de la
Ville d'Amsterdam ; mais comme
ces raisons ne conduisent pas à la
Guerre, & qu'elles sont plausi-
bles, on se garde bien d'en don-
ner aucun détail. On cherche à
cacher aux Peuples, que l'aver-
sion qu'ont pour la Paix ceux qui
briguent dans les Etats pour l'em-
pêcher, est injuste. Si la Paix se
fait, quelle gloire pour la Ville
d'Amsterdam, d'avoir empêché
la désolation de son Pais ! Elle
n'a que cela en vûe, on n'en peut
soupçonner autre chose ; & le
Party opposé peut estre soupçon-

né du contraire. Comme la Levée des seize mille Hommes paroist présager la ruine de la Hollande, peu de Hollandois s'y présentent pour prendre Party. Les Officiers Réformez qui sont dans les Gardes du Prince d'Orange, n'en demandent pas; & ce Prince en a conçu un si grand dépit, qu'il a esté sur le point de les casser. Jugez de la répugnance que les Peuples doivent avoir pour cette Guerre, puis que les Gens d'Armée même en font paroistre. Je ne vous parleray plus que d'un Article des Feuilles de la mesme Date; c'est du portrait d'un million d'écus, que les Espagnols ont ramassez de cent côtez différens, & de cent diverses manieres. Il y a bien de l'imprudence dans cet Article, puis que bien loin de marquer la puissance

de l'Espagne, comme on en a le dessein, on en fait voir la foiblesse. Si les Espagnols ont tant de peine à fournir une somme si médiocre, comment viendroient-ils à bout d'en tirer encore autant ? Mais tout cela ne pouvant suffire que pour une partie des levées, avec quels deniers mettront-ils sur pied le reste des Troupes, & dequoy les feront-ils subsister, si l'argent se trouve avec tant de peine, & si le Plat-Pais où l'on veut qu'elles viennent faire la Guerre est dépourvu de toutes choses ! Il n'y a en Flandre que les Magazins de Sa Majesté qui soient remplis, & les choses sont dans une situation, qu'avec des Armées & de l'argent, il seroit impossible aux Troupes Espagnoles d'y subsister, & d'y soutenir la Guerre contre

la France. On peut connoître par-là quelle est la bonté du Roy pour la Chrestienté, puis que tout luy est possible en l'état où il se trouve; mais on ne veut pas que cette modération paroisse. On fait ce qu'on peut pour l'empoisonner, afin que ce Monarque s'en fâche, & qu'il ne pense plus qu'à la Guerre que ses Ennemis souhaitent si ardemment.

On ne voit rien dans les Feuilles du 17. de Fevrier qui mérite de réponse, & le grand Lardon n'a point parû, parce que l'Auteur estoit malade. On y répète ce qu'on a déjà dit du Danemarck, touchant les airs de fierté dont on l'accuse. On y voit aussi que les Auteurs Politiques de ces Feuilles, sont bien embarrassés à deviner les secrets des Souverains, puis que tantost ils di-

sent que les uns sont, dans nos intérêts, & tantost qu'ils n'y sont pas. Comment seroit-il possible qu'ils raisonnassent aussi juste qu'ils se le persuadent, & comment pourroit on ajouter foy aux conséquences qu'ils tirent de leurs raisonnemens, puis qu'ils ne savent pas sur quoy sont fondées leurs décisions ? Parmi les Feuilles du 22. de Fevrier, il s'en trouve une qui n'est pas de l'Auteur du grand Lardon, & qui fait un portrait des forces de Tékély, & de l'embarras de l'Empire. Elle en marque la foiblesse, & qu'il a mal sceu ménager les Princes qui avoient accouru à son secours, & qui ne feront peut-estre pas la mesme chose cette prochaine Campagne. Elle nous apprend aussi que la Ligue des Polonois avec les Moscovites,

n'est pas une affaire preste ; & que c'est une imagination de dire que le Roy de Perse fera la Guerre au Turc , puis que jamais les Mahométans n'attaquent ceux de leur Religion lors qu'ils sont en Guerre avec les Chrétiens , enfin cette Feuille fait voir des choses du mauvais état de l'Allemagne , & de la force de ses Ennemis , qui doivent faire trembler tous les vrais Chrestiens , & qui font admirer de plus en plus la bonté du Roy , qui sçait tout , & qui en faveur de la Chrestienté ne profite pas de ses avantages , quoy qu'il soit en état de le faire , & qu'on luy ait déclaré la Guerre. Le mesme Auteur par une subtilité assez adroite , semble dans la suite parler encore contre la Maison d'Autriche , mais ce n'est que pour la servir.

Il fait voir qu'on s'amuse à des Conférences , pendant que la France, qu'il appelle *la plus déliée Cour de l'Europe* , se met en état d'agir , parce qu'elle ne manquera pas de prétextes pour rompre ce qui aura esté fait aux Conférences. Tout cela est insinué adroitement par ceux qui veulent la Guerre , & c'est un avis donné à la Maison d'Autriche & à ses Alliez , de ne se pas laisser amuser. Mais il n'est pas nécessaire de ce détour, puis que la France tiendra sa parole quand elle l'aura donnée. Elle a une fois rendu la Franche-Comté sur ce pié-là ; elle a donné de ses Places, pour faire rendre à la Suède celles qu'elle avoit perduës , & elle a fait de si grandes choses là-dessus, qu'il n'est pas à croire qu'elle se démente jamais. Ainsi qu'on tien-

ne des Conferances , ou qu'on n'en tienne pas , le Roy est luy-mesme son luge , il s'impose des Loix ; & comme elles sont contre luy & en faveur de l'Europe , on n'en a jamais appellé. Quelques avantage qu'il pût trouver en n'exécutant pas ce qu'il s'est une fois engagé de faire , il ne change jamais de résolution , & le passé doit faire juger de l'avenir. On voit dans les mesmes Feüilles la suite de la fermeté d'Amsterdam. On y marque que non seulement cette Ville a protesté contre la levée des seize mille Hommes , mais encore qu'elle fermeroit sa Caisse , & ne contribueroit en rien , mesme aux levées ordinaires.

Il y a un Article dans les mesmes Feüilles qui surprend d'abord , tous ceux qui ont lû les

précédentes. On y veut persuader que les forces de Suède causent beaucoup de jalousie au Dannemarck, sans se souvenir que l'on a voulu prouver vingt fois en d'autres Cahiers, que les Armemens du Dannemarck inquiétoient la Suède, & l'empêchoient de donner aucun secours à l'Empire contre le Turc, dans la crainte de s'affoiblir, & d'être attaquée pendant ce temps-là par les Danois. De pareilles contradictions font voir que ceux qui se qualifient Auteurs des Nouveaux solides, n'ont guères de sûreté de celles qu'ils avancent.

Les mesmes feuilles parlent sur la fin d'une Assemblée tenue à la Haye, touchant un Mémoire présenté aux Etats par M^r le Comte d'Avaux le 17. Fevrier. Il leur expose, *Que le Roy son Mai-*

tre, à l'égard de l'Empire, a offert une Trêve de vingt ans; & qu'à l'égard de l'Espagne, il se contentera d'un des Equivalens proposez le 5. Novembre dernier; & que si l'on ne peut en convenir si-tost qu'il seroit à desirer pour le bien de la Chrestienté, S. M. veut bien luy accorder la mesme Trêve qu'à l'Empire. Monsieur le Comte d'Avaux ayant pouvoir d'en signer le Traité à la Haye, & Monsieur le Comte de Crecy à Ratisbonne. Qu'en cas qu'il se rencontre encore quelque retardement à l'acceptation de ses offres. Sa Majesté promet que si les Etats s'engagent présentement par un Traité, appuyé de la garantie du Roy d'Angleterre, de faire agréer à l'Espagne dans trois mois l'un des Equivalens, ou la Trêve de vingt années. Elle fera cesser tous actes d'hostilité contre les Places & Texres d'Espagne en quelque lieu qu'elles

qu'elles soient situées , à condition
que si l'Espagne n'accepte pas dans
ces trois mois une de ces alternati-
ves , les Troupes que les Etats ont
aux Pais-Bas , ne seront employées
qu'à la défense des Places que l'Es-
pagne y possède , & qu'ils ne luy don-
neront aucun nouveau secours ail-
leurs , contre Sa Majesté , ny contre
ses Alliez. Moyennant quoy Sa Ma-
jesté s'obligera aussi de n'attaquer ny
ne s'emparer d'aucune Place aux
Pais-Bas , pour quelque raison que
ce puisse estre , & de ne point faire la
Guerre dans le Plat-Pais si les Es-
pagnols s'en abstiennent , Sa Ma-
jesté se réservant de porter ses Ar-
mes ailleurs , jusqu'à ce qu'ils ayent
rétably la Paix qu'ils ont rompuë.
Que si les Etats ne veulent pas faire
cet engagement , & veulent neant-
moins empêcher qu'il n'arrive au-
cun changement aux Pais-Bas , Sa

Fevrier 1684.

L

Majesté veut bien accorder une Trêve ausdits Pais-Bas tant que la Guerre durera ailleurs, pourvu que les Etats s'engagent par un Traité que garantira le Roy d'Angleterre, de n'employer les Troupes qu'ils y ont qu'à la défense des Places, & de ne donner aucun autre secours à l'Espagne en quelque endroit que ce soit. Sa Majesté veut bien aussi s'obliger de ne faire aucun acte d'hostilité aux Pais-Bas, pourvu que les Espagnols s'en abstiennent, & quand mesme ils voudroient y continuer la Guerre, Elle s'obligera de ne la faire que dans le Plat-Pais, en sorte que la Barriere n'en sera pas rompue.

Je ne raisonne point sur ce Mémoire. Il me suffit d'admirer jusqu'où le Roy porte ses bontez. Je ne doute point que toute l'Europe ne les admire avec moy.

On vient de me faire part d'un Mémoire venu de la Haye. Je vous l'envoye dans les mesmes termes qu'il est

écrit. Il y a de l'apparence que les Députés d'Amsterdam ont esté accusez sans sujet. Leur fermeté, & ce qu'ils ont offert de prouver touchant les lieux où ils estoient, dans le temps qu'on veut qu'ils ayent esté chez Monsieur l'Ambassadeur de France, en sont de fortes preuves. On connoist par cette accusation, pour quel usage la Lettre dont il est parlé dans ce Mémoire, avoit esté interceptée. Il est facile de supposer dans une Lettre en Chifres des choses qui n'y sont point, puis qu'on luy peut donner divers sens. Voicy le Mémoire.

A la Haye, ce 21. fevrier 1684.

Mercredy 16. Fevrier, le Prince d'Orange fit requérir à la Haye, que l'Assemblée des Etats de la Province se trouvast ce jour-là complete. Elle commença à 11. heures du matin, & ne finit qu'à pres de 9. heures du soir. Il pria d'abord de trouver bon qu'ayant à y communiquer des affaires d'importance, les Portes du Lieu où elle se tenoit, fussent fermées, que personne n'en pust sortir; mais que les Mem-

L 2

bres qui pouvoient n'y estre pas encore venus , y peussent entrer. Apres quelque affaire ordinaire , il dit que celle qu'il avoit à proposer estoit de la dernière conséquence pour le bien de l'Etat ; mais qu'il estoit convenable que le S^r Hoof, Député d'Amsterdam , Fils d'un ancien Bourguemestre grand Républiquain, & le S^r Hop , Pensionnaire de la mesme Ville, n'y fussent pas présens. Ils voulurent bien se retirer dans l'Antichambre ; mais apres y avoir esté une heure à s'y ennuyer, sans qu'on leur fist rien sçavoir , quoy que jeunes , mais Gens d'esprit , ils se déterminerent d'y rentrer & d'y reprendre leurs places. A leur abord il se fit un grand silence ; mais un de leurs Collegues , Député & Bourguemestre d'Amsterdam , prit la parole , & leur dit que la Compagnie se trouvoit étonnée d'une accusation que le Prince d'Orange faisoit contre eux, & leur fit raport de ce qui se venoit de passer. Il ajouta , que S. A. avoit montré une Lettre de M^r l'Ambassadeur de France écrite au Roy son Maître, interceptée par le Marquis de Grana, qui la luy avoit envoyée , dans laquelle on avoit trouvé quelque article déchifré , qui

faisoit connoître que mondit Sr l'Ambassadeur avoit des correspondances, & des intelligences secrètes avec leur Ville. Qu'ils estoient tous deux accusez par leur nom, & qu'un tel jour ils avoient parlé à Mr l'Ambassadeur dans son Hôtel; Que S. A. & le Pensionnaire Fagel mettoient en délibération, s'ils seroient tous arrestez, je dis tous les Députez d'Amsterdam, ou eux deux seulement, & qu'ils entroient à propos pour se justifier, ou pour estre convaincus. Ces deux jeunes Députez sans s'étonner, se défendirent en niant la chose, & se souvenant des endroits où ce jour-là ils avoient esté, ils s'offrirent de le prouver. Pendant leur défense, où le Sr Hop Pensionnaire, parla avec une éloquence admirable, on remarqua beaucoup d'altération sur le visage du Prince. La fermeté de ces Accusez fit changer de sentiment à l'Assemblée, & leur présence les sauva, car on ne cherchoit probablement qu'à les emprisonner; & on vouloit, on les perdre en obscurcissant l'offense, ou en les entraînant, donner à l'Etat des soupçons de la Ville d'Amsterdam, & venir à bout des fins préparées par ce faux chemin qu'on vou-

loit tenter. Comme l'arrest de ces deux Personnes ne réussit pas, on proposa d'aller sceller tous les Papiers qui se trouveroient dans leur Chambre, & tous ceux qui seroient dans le Porte-feuille des Députés, & mesme on voulut nommer Commissaire-Adjoint pour cela, l'ancien Député Bourguemestre d'Amsterdam, nommé M. de Marsveeen, Homme de teste qui le refusa; mais avec une vigueur extraordinaire; & dit qu'il vouloit y estre présent, de peur que ceux qui estoient assez mechans, & assez traistres pour vouloir accuser ses Collegues, n'eussent la malice d'y couler de faux Papiers, & que sans en ouvrir aucun, il falloit seulement les celler en l'état où tout se trouveroit; ce qui fut executé. L'Assemblée estant finie fort tard tous les Députés sortirent secretement de leurs Logis, hors ce M. de Marsveeen qui resta à la Haye, & vinrent toute la nuit à Amsterdam, où ils firent convoquer le Conseil, pour l'informer de tout ce qui s'estoit passé. Ils conclurent que les Députés seroient approuvez & remerciez de ce qu'ils avoient fait, & enverroient par un de leurs Secretaires à leur

Deputé cette resolution , & il est revenu pendant ces trois ou quatre iours qu'il ne se tient point d'Assemblée ; mais on ne doute point qu'ils ne retournent demain tous, sans les remplacer. Il s'est cependant tenu beaucoup d'Assemblées dans Amsterdam, par le Conseil de Ville. Avant-hier, il fut trouvé bon de faire une Lettre Circulaire à toutes les Villes de la Province pour y porter leurs plaintes, de leur demander leur avis sur ce violent procédé, de leur remontrer qu'il est contre les Loix de l'Etat, & de les prier de leur faire sçavoir s'ils se desistent de l'Union sur laquelle leur République a esté établie. Mais comme rien n'est à négliger, cet apres-midy le Conseil de Guerre s'est dû assembler pour donner sans doute, des ordres touchant la seûreté de la Ville, & se garantir de la surprise. Tout le Peuple est tres-affectionné au Magistrat.

Ce qui fait, je pense, encore de la peine à la Haye, c'est que Monsieur l'Ambassadeur de France, dans un Mémoire qu'il présente il y a deux jours aux Etats Généraux, leur demanda sa Lettre interceptée en Original, & à eux envoyée par

Le Marquis de Grana, dont la Copie a estéée donnée aux Villes, & il les requit qu'il n'y eust excuse ny délay pour cela, afin qu'il sceust si c'est celle qui a esté volée à son Gentilhomme pres de Mastrich, & qu'il en pust rendre compte ensuite à Sa Majesté.

On doit remarquer, que dans cette grande Assemblée, les Deputez d'Amsterdam sont soupçonnez seulement par le Prince d'Orange, & par le Pensionnaire Fagel qui est dans ses intérêts. S'ils avoient esté arrestez, & qu'on eust glissé parmy leurs Papiers quelques Ecrits qui les rendissent coupables, on n'auroit alors examiné que ces seuls Ecrits, afin de ne pas parler des Lettres, dont on auroit pû reconnoître l'accusation fausse. Messieurs d'Amsterdam n'ont pas besoin d'entretenir des intelligences secretes avec la France, pour luy faire connoître leurs sentimens touchant la Paix qu'ils veulent éviter de rompre avec elle, puis qu'ils le publient hautement lors qu'il s'agit de se déclarer sur cet Article. De son costé, le Roy n'a aucun besoin de ces

239
Paix,
y seul
ja fait

voyer
Plan-
Com-
j'ay
nois,

i élève
s sur la



s. Plu-
a Terre
nnées
Soleil
a Terre
oucher,
paroles
Magi-
soin de
tre avec
lement
ron, &
vez par

1727

ga
nt
po
me
év
le
de

sortes d'intelligences pour faire la Paix, puis qu'il est en état d'en regler luy seul les Conditions, comme il a déjà fait plusieurs fois.

J'ay accoutumé de vous envoyer dans ma Lettre de Janvier, une Planche de Jettons de chaque année. Comme je les ay eu fort tard celle-cy, j'ay esté contraint de la reculer d'un mois.

I.

Le Trésor Royal. Le Soleil qui élève des nuées, qu'il répand en pluyes sur la Terre, avec ces mots.

Intactas reddit.

Les Nuées sont la matiere des Pluyes, & les Pluyes qui rendent la Terre feconde, en peuvent estre nommées les richesses. Ainsi comme le Soleil amasse les Nuées & les rend à la Terre sans en rien retenir, & sans y toucher, pour ainsi dire, ces mesmes paroles peuvent s'appliquer à l'illustre Magistrat, à qui le Roy a confié le soin de ses Finances, & qui les administre avec une integrité, & un des-interessement qui ont peu d'exemples. Ce Jetton, & les quatre suivans ont esté gravez par

M^r Rottier. Ces paroles sont au bas dans l'Exergue. *Erarij Regij Calculus.*

II.

L'Extraordinaire des Guerres. Un Nüage épais d'où il sort des Eclairs, & qui enferme une tempeste avec ces mots.

Va, cui iratus Iupiter.

Malheur à ceux sur qui la colere du Ciel fera éclater cette tempeste ; malheur aux Ennemis contre lesquels le Roy dans son indignation tournera ses Armes victorieuses. Cette Devise est de M^r l'Abbé Tallemant le jeune, aussi bien que celles de la Marine & des Galeres.

E I I.

L'Ordinaire des Guerres. Un Porc-Epy, & ces mots.

Semper conspectus in armis.

I V.

Les Bastimens. La Machine de Marly, avec ces paroles.

Victis hostibus vicit Naturam.

Cette Devise est du sçavant M^r de la Chapelle, qui a aujourd'huy l'Inspection sur tous les Bastimens de Paris, &

sur l'Academie de Peinture & de Sculpture. Elle fait voir que le Roy a vaincu la Nature , comme il a vaincu ses Ennemis.

V.

Les Parties Casuelles. Vn Caducée,
& ces mots.

Obstitit fato.

Le Caducée de Mercure avoit une puissance admirable. Virgile en fait une excellente description dans ces Vers.

*Tum virgam capit ; hac animas illâ evocat
orco*

*Rallentes , alias sub tristia tartara mittit
Dat somnos, adimitque , & lumina morte
resignat.*

Il en est de mesme de la grace du Droit Annuel que le Roy accorde à ses Officiers. C'est cette grace qui conserve leurs Charges. C'est la privation de cette grace qui les leur fait perdre. Ainsi l'on peut dire que le droit Annuel s'oppose à la mort , puis qu'il fait que la Charge d'un Officier qui n'est plus , subsiste en la Personne des Heritiers. Cette Devise est de Mr Char-

pentier. Il y a dans l'Exergue, *Erarii
adventitiorum fructuum Calculus.*

V I.

Pour Madame la Dauphine. Un Diamant, avec ces paroles.

Ditae & ornat.

L'application en est facile, Ce Jetton a esté gravé par Mr. Chéron.

V I I.

Le Marine. Le Signe des Gemeaux; & la Mer au bas, avec ces paroles.

Felix lux altera Nautis.

Cette Constellation est telle, que lors qu'une des deux principales Etoiles disparoist, l'autre commence à briller; & comme la Fable dit que ces deux Etoiles sont Castor & Pollux Fils de Jupiter, qui estoient estimez sur tous les Dieux, Protecteurs des Nautonniers, il semble que cela se puisse appliquer heureusement en cette rencontre à Mr le Comte de Toulouse, qui a la Royale Naissance pareille à celle de Mr le Comte de Vermandois, dont il vient occuper la place, avec l'applaudissement de toute la Marine, qui dans une si grande perte retrouve le Sang de

Louïs , sous les auspices duquel la Vi-
toire est toujours sûre.

V. I I I.

*Les Galeres. Des Vents qui soufflent
sur la Mer.*

Hinc pelagi fragor.

Les Vents soulevent les Flots, brisent
les Navires, & font pour ainsi dire, les
maîtres de la Mer. De mesme, les Ga-
leres du Roy portent la terreur dans
toute la Méditerranée, & donnent la
Loy à toutes les Nations.

I X.

*Avocat au Conseil. Vne aigle qui
expose ses Petits aux Rayons du Soleil.*

Admittit quos sole probat.

X.

*L'Hostel de Ville. Le Soleil qui illu-
mine la Terre.*

Dat vires lustrando novas.

Lors que le Soleil parcourt la Terre,
il donne de nouvelles forces à tout ce
qu'il regarde. Ces paroles ont un ra-
port fort heureux au Roy, qui a visité
ses Fortereſſes. Cette Devise est de M.
de Sautuill, Chanoine de S. Victor.

La Ville de Cambray. Vne Ville, & ces paroles.

Dulcius vivimus.

Nous vivons sous un Regne plus doux. Le sieur Mavelot a gravé ce dernier Jetton.

Le nom de Mr. de Santeuill me fait souvenir que j'estois mal informé quand je vous-dis il y a six mois, que M. de la Monnoye de Dijon, avoit Traduit son Ode Latine, dans la pensée d'emporter le Prix de Poësie que l'Académie Française distribuë tous les deux ans. La verité est que cette traduction estoit faite avant qu'on eust proposé le Sujet du Prix. Lors que ce Sujet fut proposé, Monsieur de Santeuill qui avoit la Traduction Française de son Ode entre les mains, en retrancha quelque chose parce qu'elle estoit trop longue, & la fit mettre parmi les Pieces qui devoient prétendre au Prix. Elle l'obtint, sans que Mr. de la Monnoye qui n'avoit point travaillé pour cela, en eust connoissance. Ainsi il en partage l'honneur également, quoy que le Prix soit de-

meuré à M. de Santeuil, par la Procuration qu'il luy envoya pour le recevoir.

Mr le Comte de Chastillon, frere de Mr le Chevalier de Chastillon, Capitaine des Gardes du Corps de Monsieur, a épousé depuis peu Mademoiselle Moret, Nièce de M. du Metz Garde du Trésor Royal, de M. l'Abbé du Metz, & de M. du Metz Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Gouverneur de Gravelines. Ce Comte est présentement le Chef de cette illustre & ancienne Maison, qu'on nommoit *le grand & le noble Chastillon*, pour la distinguer de plusieurs autres qui portent le nom de Chastillon. C'estoit avec beaucoup de justice, puis qu'elle prouve une antiquité de plus de sept Siecles, & qu'elle a produit plus de vingt-cinq Branches toutes remarquables par les grands Personnages qu'elles ont donnez à l'Etat, à l'Eglise, & aux Armes, ayant eu plusieurs Officiers de la Couronne, Grands-Maîtres, Chanceliers, Amiraux, Grands-Chambellans, Grands-Maîtres des Arbalétriers,

Grands Pannetiers , Grands-Maîtres des Eaux & Forêts , Grands-Queux de France, grand nombre de Gouverneurs de Villes & Provinces, plusieurs Lieutenans Généraux , & des Généraux d'Armées , avec quantité d'Ambassadeurs , d'Archevesques, & d'Evesques. On tient même que le Pape Urbain II. estoit de cette Maison , qui a eu aussi des Saints canonisez , & l'honneur de s'allier douze ou treize fois à la Maison Royale de France, & à celles d'Espagne, de Lorraine, de Brabant, Flandre , Hainaut, Namur , Gueldre , Luxembourg , Nevers, Blois, Vendôme, Lésignan, Brienne, Roucy, Bourbon l'ancien, Montmorency, Coucy, Blavie, & généralement à toutes les plus illustres du Royaume. Elle a possédé les Principautez d'Antioche & de Tury en Levant ; les Duchez de Bretagne & de Gueldre ; les Comtez de Rhétel, S. Paul, Nevers, Blois, Chartres, Soissons-Dunois, Pontieure, Périgord, Porcien, Dammartin, &c. Vicomté de Lige ; les Vidamies de Rheims, de Laon, & Châlons, &c.

fondé plusieurs Abbayes considerables. Enfin il n'y a Roys ny Princes dans l'Europe, à qui elle n'ait l'honneur d'appartenir. Monsieur du Chasteau a fait un Volume infolio de cette Maison. Elle porte de *Gueules à trois Palis de vair, au chef d'or; pour Cimier un Dragon de gueules, & pour Support deux Lions.*

M. le Comte de Chastillon fait présentement la vingt-unième Filiation bien justifiée. Il fut fait Mestre de Camp dès l'année 1675. après avoir passé par tous les degrez qui conduisent aux dignitez de l'Epée.

Madame la Marquise d'Effiat, Gouvernante des Princesses Filles de Monsieur, & Femme d'Antoine Ruzé, Marquis d'Effiat, Premier Ecuyer de S. A. R. & Petit-Fils du Maréchal d'Effiat, Sur-Intendant des Finances, est morte ces derniers jours sans avoir laissé d'Enfants. C'estoit une Dame d'une tres-grande vertu, & qui a regardé la mort comme un passage à une vie plus heureuse. Elle descendoit du Chancelier Olivier, sieur de Lenville qui estoit

filz de Jacques Olivier fleur de Leuville & de Puisieux, Premier Président au Parlement de Paris, mort en 1519. & de Genevieve de Tulieu. Ce Chancelier épousa Antoinette de Cerisaye, fille de Nicolas fleur de Rivières, dont il eut entr'autres Enfans, Jean Olivier I. du nom, fleur de Leuville, duquel, & de Susanne de Chabannes, fille de Charles fleur de la Palisse, vint Jean Olivier II. du nom, fleur de Leuville, marié à Magdelaine de l'Aubespine, fille de Guillaume fleur de Châteauneuf. De ce Mariage, sortit Louis Olivier I. du nom, Marquis de Leuville, qui en 1636. épousa Marie Morand, fille de Thomas Morand, Baron du Mesnil-Garnier, Conseiller d'Etat, & laissa Louis Olivier II. du nom, Marquis de Leuville, mort sans enfans en 1671. & Marie-Anne Olivier, Marquise d'Effiat, qui vient de mourir.

La perte du vénérable Frere Fiacre de Sainte Marguerite, du Convent des Augustins Déchaussez, dit Petits-Pères, a fait trop de bruit pour me permettre de la passer sous silence. Il est

mort le 16. de ce mois âgé de 75. ans, apres en avoir passé 53. dans la Religion avec un tres - grand exemple. Comme il estoit en reputation de Sainteté, on a veu un concours extraordinaire de Peuple à son Enterrement. Tous ceux qui l'ont pratiqué, temoignent qu'il a esté gratifié de plusieurs dons de Dieu, & élevé dans un éminent degré d'Oraison. Il a laissé quelques Manuscrits cachetez, avec priere de ne les ouvrir que dix ans après sa mort.

Des deux nouvelles Enigmes que je vous envoie, la premiere est de M. de la Barre, de Tours, & l'autre, de la Fauvete de Morlaix.

ENIGME.

JE suis Fille de l'Air, sans corps,
quoy que j'en donne.

Les Doctes éclairés, me sentent sans
me voir.

J'attaque tout, je n'épargne personne
Les pauvres craignent mon pouvoir.

*Des Riches , dans l'Eté les plaisirs
j'assaisonne,
Comme cela se fait , chacun le peut
sçavoir.*



*Quoy qu'un Rien , je produit une
Fille brillante ,
L'éclat qu'on voit en elle aux Sa-
phirs est pareil ;
Mais malgré cet éclat qu'aux yeux
elle présente ,
Sa fierté demeure impuissante
Au moindre regard du Soleil.
Cet Astre estant absent , il n'est rien
qui ne meure ;
Tout languit ; l'Univers sans luy n'a
point d'appas.
A son abord tout rit , & tout chante
icy bas ;
Ma seule Fille , en le voyant , hélas !
S'évanoüit , se meurt , & mourant
elle pleure.*

AUTRE ENIGME.

Nous sommes deux Freres
jumeaux,
Que le grand Hyver rend utiles,
Aux Peuples des Champs & des
Villes,
Qui voyagent dessus les Eaux.



Mais pour deviner qui nous sommes,
Remarque, cher Lecteur, que nous
servons aux Hommes
Seulement des Pais du Nord;
Et qu'un Navire de haut Bord,
N'a pas plus que nous de vitesse,
Quand on nous sçait conduire avec
adresse.

Comme les noms de ceux qui trouveront le vray sens de ces deux Enigmes, ne feront que dans le XXV. Tome de l'Extraordinaire, que je vous enverray le 15. d'Avril, je remets

jusqu'au mois prochain à vous parler de ceux qui ont expliqué celles de Janvier.

Les Comédiens François nous ont donné ce mois cy deux Pièces nouvelles. L'une est *Arminius*, de l'Auteur de *Virginie*. Les Vers en sont beaux, & fort aisez, & outre les Scenes d'amour qui sont touchantes, elle est remplie de sentimens de fierté contre la grandeur Romaine, qui la rendent digne du succès qu'elle a. L'autre est *la Dame invisible*, de M. de Auteroche. C'est une Pièce purement d'Intrigues, dont l'Original est Espagnole, & qu'on estime une des plus belles du fameux Don Pedro Calderon, qui l'a intitulée *la Dama Duende*. Feu M. Douville traita ce même Sujet il y a environ quarante ans sous le titre de *l'Esprit follet*; & cette Comédie, quoy que sans aucune vraisemblance, & plustost en Prose rimée qu'en Vers, parut si divertissante par ses incidens, qu'elle eut un tres grand succès. M. de Auteroche les a rectifiez d'une maniere, qui satisfera tous ceux qui entendent le Théâtre.

Je vous envoie le *Jugement de Pluton* sur les deux Parties des Dialogues des Morts , que les S^{rs} Blageart & Quinet débitent depuis huit jours. Il plaît fort icy , & l'on y trouve une Critique fine & délicate , qui fait honneur à l'Auteur , sans qu'elle blesse celuy à qui nous devons les Dialogues. Elle est fort honneste à son égard , & ne laisse pas de renfermer tous les défauts qu'on a prétendu avoir découverts dans cet Ouvrage. Je vous prie de me mander si vous croyez que les Arrests que donne Pluton , doivent luy faire grand tort. On a traité la matiere avec assez d'enjouement ; & si de pareilles conversations se faisoient souvent parmy les Morts , beaucoup de Vivans ne les vaudroient pas.

En fermant ma Lettre , je reçoit une Copie de celle que Messieurs les Bourguemeſtres , & le Conseil d'Amſterdam , ont écrite le 19. du courant aux autres Villes qui ont ſéance dans l'Assemblée de Meſſieurs les Etats de Hollande. Je croy

qu'après vous avoir fait voir ce qui a donné occasion à cette Lettre, vous serez bien-aise d'apprendre les suites que commence à avoir cette grande Affaire. La Lettre de Messieurs d'Amsterdam porte en propres termes, Qu'ils ont esté surpris d'apprendre par la bouche de leurs Députés qui avoient assisté dans l'Assemblée du 16. que le mesme jour les Portes de la Chambre de l'Assemblée, & celles de de l'Antichambre, avoient esté fermées de l'ordre seulement de M. le Pensionnaire Fagel, sans en demander au préalable l'avis des Membres de l'Assemblée, avec défenses d'en laisser sortir personne; & qu'à la requeste de M. le Prince d'Orange, deux de leurs Députés s'estant retirez dans l'Antichambre, Son Altesse avoit exposé à l'Assemblée, que M. le Marquis de Grana-
luy avoit envoyé des Lettres de M. l'Ambassadeur de France au Roy son Maistre, qui avoient esté interprétées, en date du 9. du courant, qui contenoient une Relation fort circonstanciée de certains concres tenus entre
S.

S. Ex. & eux , & qu'elle avoir jugé à propos d'en informer Messieurs les Etats ; que lecture faite desdites Lettres par Monsieur le Pensionnaire , S. A. avoit dit que cette correspondance avoit esté pratiquée par ces deux Messieurs qui s'estoient retirez dans l'Antichambre , & qu'Elle ne sçavoit pas s'ils en avoient eu ordre ; qu'en suite l'Assemblée allant opiner sur cela , immédiatement apres que ces deux Députez estoient rentrez , & avoient repris leurs places , on avoit premierement tâché de les faire retirer derechef dans l'Antichambre ; ce qu'ils avoient refusé de faire , disant qu'ils n'estoient pas tenus de le faire en justice ; qu'en suite Messieurs les Etats avoient résolu d'envoyer Copie desdites Lettres à Messieurs de la Noblesse , & aux Bourguemestres & Cōseils des Villes, pour sçavoir ce que l'on devoit faire là-dessus quant au principal ; Qu'à leur grand étonnement, cōme si l'on vouloit commencer à procéder criminellement con-

Fevrier 1684.

M

tre un des principaux Membres de l'Assemblée , nonobstant l'opposition de leurs Députez, & l'offre qu'ils faisoient de se purger sur le champ de toutes les accusations que l'on pouvoit former abusivement contr'eux sur lescdites Lettres, leurs Papiers, & ceux de leur Pensionnaire , avoient esté saisis & scellez par deux Messieurs de l'Assemblée , & de M. le Secretaire Beaumont, pour estre laissez en cet état jusques a ce que les Membres de l'Assemblée , apres avoir communiqué lescdites Lettres à leurs Principaux, auroient jugé si lescdits Papiers devoient estre examinez, ou non; Que considérant d'un costé que ces accusations de correspondance criminelle entre M. l'Ambassadeur & eux ne provenoient que des Lettres interceptées qu'il avoit écrites au Roy son Maistre, de la maniere qu'il luy avoit plû, comme Ministre Estranger, & encor en chiffre , & qu'on ne pouvoit pas sçavoir si en les déchifrant on les avoit mises dans leur véritable sens , & que d'autre costé c'estoit sur cela que tous ces rudes

procédes estoient fondez, premierement la fermeture des Portes de l'Assemblée de la maniere que l'on a dit, & puis le procedé tenu contre les Députez, dont il n'estoit fait aucune mention dans lesdites Lettres, & qui avoient prouvé sur le champ, comme il estoit aussi veritable, qu'ils n'avoient parlé à Monsieur l'Ambassadeur que de leur ordre, & qui avoient aussi convaincu d'abus ce que Monsieur le Pensionnaire avoit avancé contre lesdits Députez, sçavoir, que le jour du départ de ces Lettres ils avoient esté chez Monsieur l'Ambassadeur, faisant voir, l'un, qu'il avoit esté autre part ce jour-là, & l'autre, que de tout le mesme jour il n'estoit pas sorty de leur Logis; & qu'enfin l'on n'avoit pû se résoudre à mettre le scellé ausdits Papiers, & voulu proceder en cela avec tant de précipitation & de bruits, tant dedans que dehors le País, à un tel mépris & desavantage de leur Ville, quoy que leurs Députez eussent requis par deux fois que lecture des-

dites Lettres fust faite en présence des deux d'entre eux qui avoient esté dans l'Antichambre lors qu'on les avoit leuës dans l'Assemblée, avec offre indubitablement d'y répondre sur le champ ; quoy faisant, on n'auroit pas procedé au scellé desdits Papiers, à ce qu'ils se persuadoient ; & faisant voir qu'ils n'avoient point de tort, on auroit coupé cours à la suite de cct étrange procedé, ou montre à tout le moins la justice qu'il y avoit de ne vouloir pas qu'une matiere d'accusation fust portée aux Conseils de toutes les Villes, sans sçavoir en mesme temps ce qui servoit à prouver, & faire voir leur innocence ; Qu'ils ne pouvoient considérer ce procedé que comme directement contraire non seulement à toute sorte de justice envers un Membre de l'Assemblée des Etats, mesme à la liberté, à la dignité, & à la scûreté des Membres qui composoient ladite Assemblée ; Qu'il estoit injurieux, & pouvoit estre d'une suite dangereuse, de tirer

ces accusations d'une Lettre interceptée qu'un Ambassadeur de France écrit au Roy son Maistre, & qu'ils appréhendoient avec douleur les malheurs qui pouvoient arriver à l'Etat par un tel scandale & commotion au dedans, dans un temps auquel tous les Membres qui le composent devroient estre également unis & zélés à consulter conjointement, & résoudre ensemble de ce qui est nécessaire pour garantir la Chrestienté en general, & cet Etat en particulier, d'une guerre ruineuse, à quoy ils déclaroient saintement que leur conduite & leurs avis avoient toujours rendu; Qu'au reste il n'y avoit rien qui leur fît moins de peine que de prouver leur innocence sur ces accusations, & qu'ils la feroient voir clairement, lors que lesdites Lettres de Monsieur l'Ambassadeur leur seroient parvenues, les requérant cependant tres-instamment, en considération des conséquences dangereuses que cela pourroit apporter, tant à l'égard de l'Assemblée,

qu'à celui de chacun de ses Membres, de ne faire ny résoudre rien sur cela, qui ne fust conforme à la saine raison, & à l'ordre de la bonne Police, & de vouloir attendre leur réponse ou défense sur lesdites Lettres de Monsieur l'Ambassadeur, avant que de prendre sur cela aucune résolution à leur desavantage, ou qui soit autre que pour le maintien du droit du Pais, & de chacun de ses Membres en particulier, assurant que de leur costé ils n'y négligeront rien; Qu'ils estoient extrêmement surpris que divers Membres de l'Assemblée opinant sur l'incident desdites Lettres, eussent dit qu'il falloit entr'autres mettre le scellé aux Papiers de Monsieur le Pensionnaire Hop, parce que de temps en temps il avoit reçu des Lettres de monsieur de Vanbeuning, Bourguemestre Regent de leur Ville, veu qu'on ne scauroit s'imaginer qu'on pust imputer à crime qu'un Bourguemestre Regent écrive à un Ministre de la Ville Député à l'Assemblée, &

qu'en droit il faut qu'un Homme soit déclaré, & reconnu pour fort criminel; avant que de faire saisir entre les mains de qui que ce soit les Papiers de correspondance tenus avec luy, & moins encore des Lettres écrites aux Deputez à l'Assemblée; Qu'enfin ils avoient reçu Copie de la Lettre cy-dessus mentionnée de Monsieur l'Ambassadeur, sur laquelle ils n'avoient voulu manquer de remarquer à la hâte, premicrement qu'il sembloit qu'on la devoit considérer comme un Extrait plutôt qu'une Copie entière de ladite Lettre, veu que non seulement par-cy par-là l'on y avoit obmis des mots qu'on ne devoit pas omettre pour en bien entendre le sens, mesme qu'il y a un grand nombre d'*hiatus* ou lieux interrompus qui faisoient voir clairement que Monsieur le Marquis de Grana n'avoit pas envoyé à Amsterdam tout ce que ces Lettres contenoient, & que néanmoins il faudroit le sçavoir avant que de former la-dessus un jugement.

bien fondé, ou les satisfaire à l'égard de la défense que l'on voudroit pretendre d'eux, & de plus qu'elles ne contenoient principalement, si ce n'est qu'ils avoient tâché d'informer l'Etat, & luy faire mettre en deliberation ce que Monsieur l'Ambassadeur leur avoit communiqué en particulier, & ce qu'ils avoient fait communiquer à Monsieur le Pensionnaire & à plusieurs Membres de l'Assemblée, dès la premiere ouverture qui en avoit été faite en Decembre par cas fortuit à quelques-uns de leurs Deputez; Et que parce que cela ne tendoit qu'à induire les Espagnols à un prompt accommodement des Diferends qu'ils avoient avec la France, & à la conservation du Pais-bas, & à éteindre le feu de la guerre qui s'y étoit allumé, il ne leur avoit jamais semblé ny plus utile, ny plus avantageux pour le Pais, que d'en faire délibérer par les Membres des Etats; Et que pour le reste du contenu de cette Lettre, qui ne regar-

doit point cette matiere-là , c'étoient des choses dont ils n'avoient aucune connoissance ; & que bien loin d'avoir eu quelque concert ou engagement particulier avec Monsieur l'Ambassadeur , ou de luy avoir fait quelque promesse , ils feroient voir clairement que leur retenuë & leur prévoyance sur cela avoient esté telles , qu'il seroit à souhaitter que ceux qui avoient part avec eux au Gouvernement , les eussent toujours observées , & les observassent encore comme ils ont fait.

On m'apprend presentement que Madame la Duchesse de Brissac , fille de Monsieur le Duc de S. Simon , ayant esté attaquée de la petite verole il y a deux jours , en est morte ce matin. Je suis , Madame , vostre , &c.

A Paris ce 25 Fevrier 1684.



EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pieces, Relations, Histoires, Aventures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amié Fils. LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs & autres, d'imprimer, graver & débiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre séparément, & de donner à lire ledit Livre ; le tout à peine de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits ; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé ANCOR, Syndic.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer , Sieur de
Vizé , a cédé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry, Libraire de
Lyon , pour en jouir suivant l'accord fait
entr'eux.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois
le 18. Novembre 1683.*



Avis pour placer les Figures.

LA Chanson qui commence par , *Le plus cruel Hiver qu'on éprouva jamais* , doit regarder la page 9.

Le Menuet & la Gavotte doivent regarder la page 168.

Les Jettons doivent regarder la page 239.

